

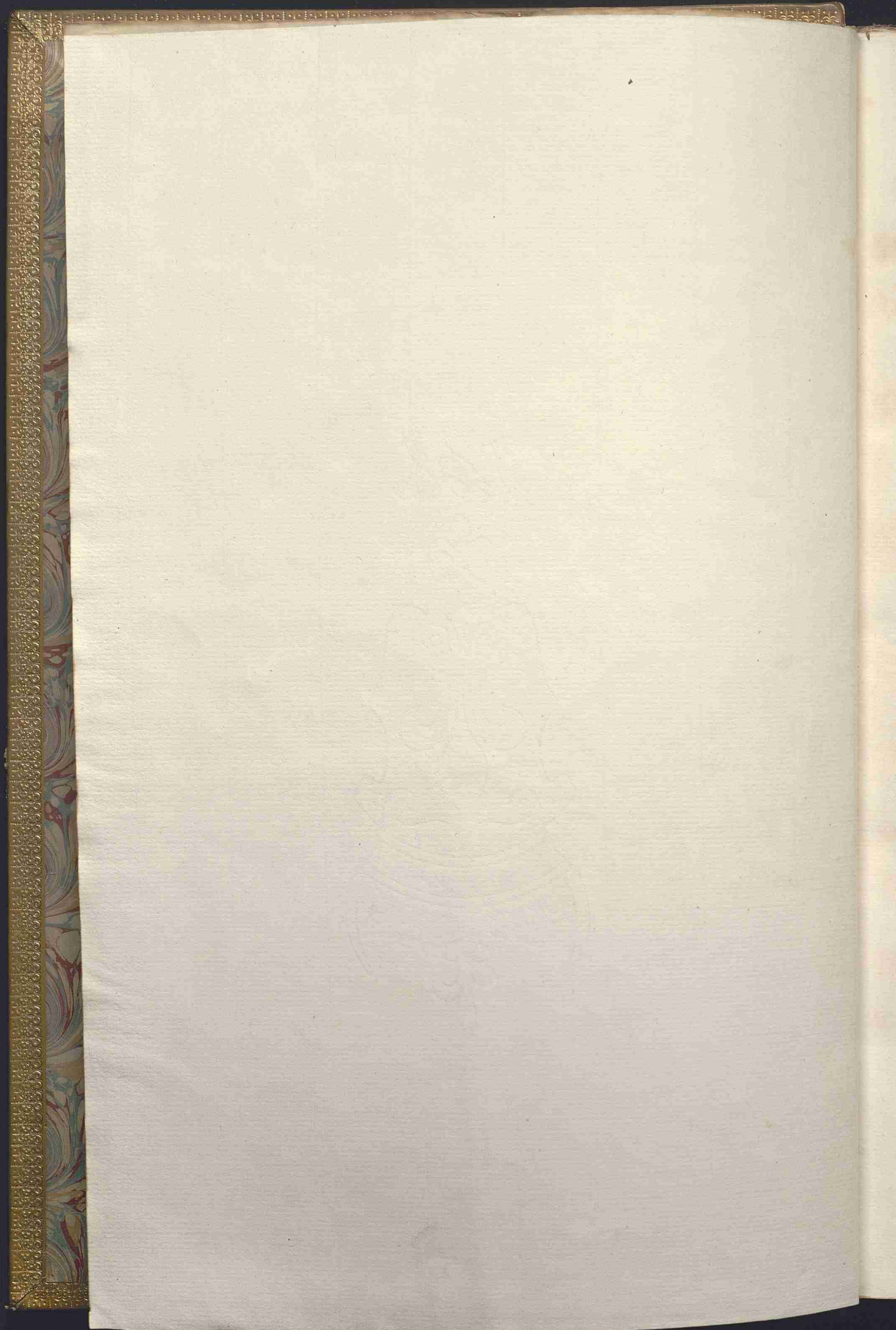
BIBLIOTHEQUE DU SENAT



S0000000233453

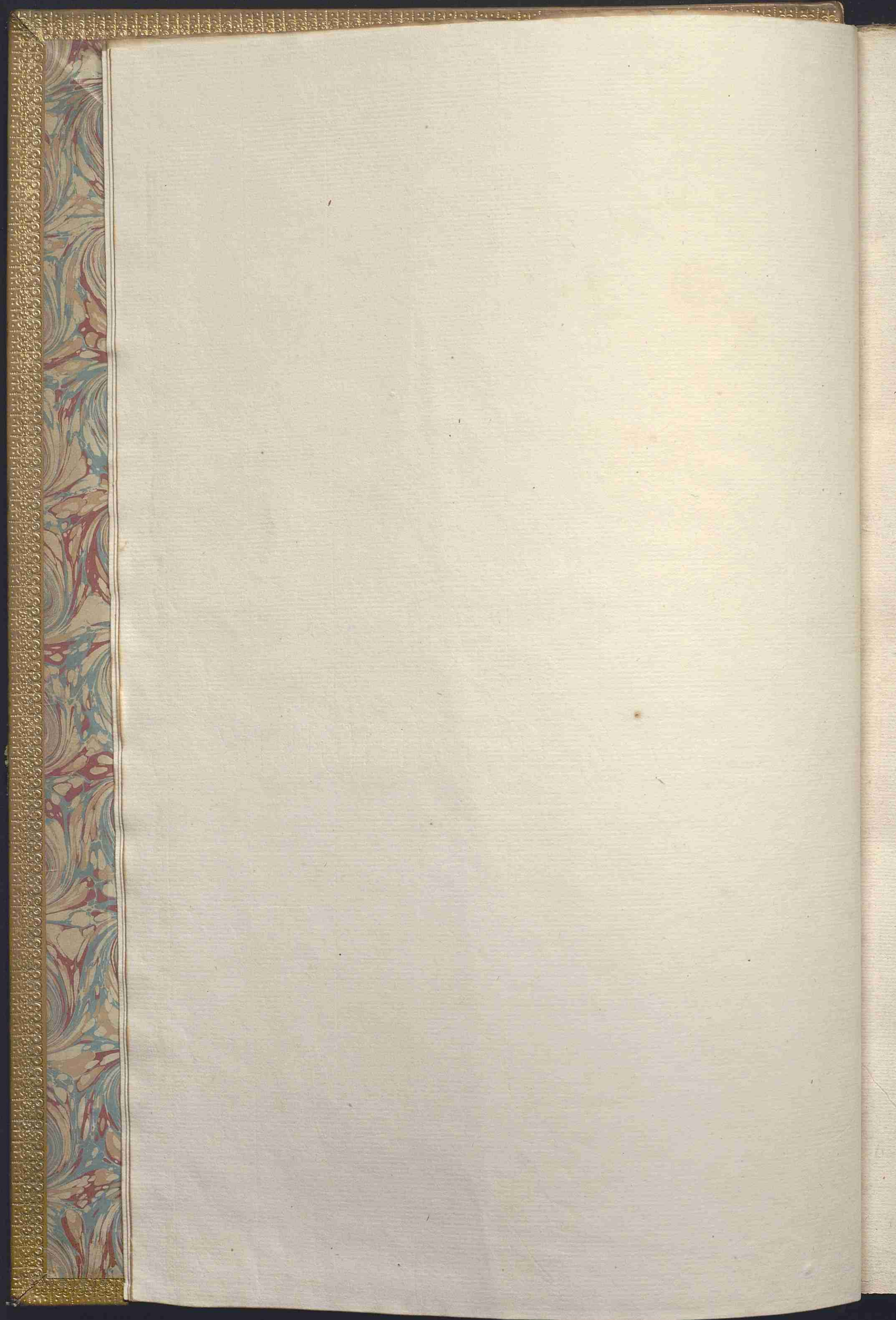
3FPM290





1050

290



7

N. 5 La seauve qui précède a été imprimée, ^{1610 à 1617.} celle-ci
a été continuée jusqu'en 1640.

(1) Je crois que c'est la seconde : l'autre ayant commencé en 1610.

~~11~~

2

(1) 1617. & 1618.
3. Decade, Premier Liore
Sommaire



Le Roy est remercié de la justice qu'il accorde
à ses Sujets Contre L'arbitraire Sumaire & l'usage
de l'autorité de quelques Princes, Les Religieuses
de l'Assemblée de Vitte pour une confession de foy
par Capablement. Combattu par quelques partisans
pour charge ny ordonnance de l'Etat Ecclesiastique, Le
Pape & l'Evêque de Mevon amonté d'usage fait une
Remontrance au Roy Contre la quelle les protestans
Donnent leur adhésion, troubles excités en Bohême
par la division de deux Elections au Royaume aguer
Le Roy intègre son autorité par un grand et notable
ambassadeur sur lequel l'Electeur Palatin fait une
Oratoire et ensuite son nouveau Royaume de Bohême
et l'Electeur Palatin son oncle l'Evêque de Transylvanie
Le Roy l'Electeur de Hongrie, Les Princes qui se font
Lors l'union de Bohême acqui plusieurs attributions de
guerre & de la guerre, nouveau Passage pour entrer
de l'armée Ottomane en l'armée autrichienne méritant
de l'union Ottomane pour la dévotion d'une Armée
L'armée de Bohême auquel l'opposent les Hollandais et
l'apport de quelques articles d'union de l'Assemblée
de notables à l'union, Les Princes obtiennent un Plaid
sur le simple rétablissement et l'union de l'Etat
et les universités de l'Etat de l'union, ce qui fait
l'union de l'Etat de l'union, mais des principes
et principes d'union pour en faire, ce qui fait

1617 et 1618.

Sommaire

Roy fait au Prince Maurice Leu Successeur de Le
revoir en foy et hommage par escripte au Roy de Le
Prinçante avec les Seigneurs de S. M. En consequence
Qu'il se fit Portant plainte Contre le Gouverneur de la
Prinçante d'une nouvelle secte née dans Le dit Portant
L'ay bas opposite aux Calvinistes et d'ite des arminiens
D'une autre au contraire d'ite des Gomariens, eussent
L'insigne appelle Remontrance et eussent Contre remontrance
Sectes qui estoient de grande trouble et faussent la
moy de Barneveldt et d'ite de Remontrance et d'ite
Prinçante au Palais de Paris avec les Reglements du
Parlement sur ce mouvement en Occident et d'ite
De la commission du Regard M. de Remontrance
De l'Hotel du Roy pour le fait de la main levée et
Remplacement des biens ecclesiastiques de la Prinçante
entre Le Roy et le Grand Seigneur Comptant les
Aiguilles de Mustafa Sononce et de Remontrance
Contre les Seigneurs ambassadeurs de France en la
Porte Constantin de deux cardinaux français et les
Conditions de cardinaux de l'Etat, du Pape et de l'Empereur
Espagnol, Le Pape Paul enq ordonne La fete
M. Louis assemblee notable en Alger pour satisfaire
Le Roy sur les plaintes de la Majeste au Grand Seigneur
Contre les Priates Le Cardinal de Savoie vien
en l'ou pour le mariage de Madame Christine
fille du Roy avec le Prince de Ligne, La reine
mere de la Reine de Pologne Le Comte de Saxe

1617.

Sommaire

Depernon, Les obseques de Leupereux matthias a Paris
 Les mouvements ensuite de l'extinction de Blois par
 Libelle diffamatoire qui coururent Lors, auoit entre
 Le Roy et la Reine sa mere qui s'envenimerent. Le
 Gouvernement de Normandie enlevé de l'Anglois en
 échange, de l'assemblée des Protestants de la Rochelle
 la démission de M^{re} Le Prince de Condé apert pour
 aux de captivité et requise fin encore de démission
 échange aux gouvernements de Gueldre, Normandie
 et Isle de France, L'extinction de la Cour de Normandie
 en l'archevêché et l'airie avec échange aux de Mont en faveur
 d'ancien de l'Anglois, mouvement en Sorbonne contre
 Le Père arnauld jointe avec la parole en refusée
 voulant Disputes en un acte de théologie, pécuniaire
 mond de l'Anglois Le Prince en l'accompagnement duquel
 il s'y étoit introduit, Promotion de plusieurs
 de l'Anglois en l'adignité de l'Anglois du l'Anglois
 création d'indigne de l'Anglois en offices formées

Dono Catus plus failement en l'année
 1618. J'estime qu'il en a proportion de
 commencer cette 3^e de l'Anglois de l'Anglois
 que la de l'Anglois. a l'Anglois a l'Anglois de l'Anglois
 de l'Anglois 1617 et advenir de l'Anglois
 l'Anglois de l'Anglois de l'Anglois, de l'Anglois
 l'Anglois de l'Anglois et l'Anglois de l'Anglois

1617
1^{re} Livre

Remerciement au
Roy Louis XIII
Dumarsais d'Amboise

Protestation de foy

Dignité du Roy
De la confession
De la messe
De la prière

Quoyzanne, enoyez en foy
De la voy De la Remerciement
au Roy
Ces auz de la religion protestante Reformée
assembler par permission de Sa Majesté en la ville de
Paris en Bretagne enoyez leur Deputés en foy
pour le même sujet Remerciement des humbles
Majesté de la bonne et favorable Justice qu'on
lui distribue au Public en délivrant les Sujets
de la tyrannie d'un si audacieux et insupportable
Ministre

Cette Bonne Volonté du Roy de l'établissement
une tranquillité générale en luy de la domination
du terre fut auz les seigneur fut mes loutre Le
Protestant en amour de luy Le d'Orléans d'ice
amiral de Guyenne donna La charge avec le grand
Commissaire de la capitale d'Orléans, Gaillard
delebois, et Loutreille qui se retirèrent en foy
en environs de La Rochelle La d'effu en bataille
sur la rive de luy ou gl' de l'armée de l'ice, Le même
en fut chassé a Bordeaux.

Après il se fait a Paris de la confession
nouveau sanglant par de la confession spirituelle qui
arguèrent le matériel, Le d'ice armoie les foy
suivant de l'ice au charge de la confession
de l'ice au Roy au lieu du d'ice de l'ice

1617.
19th Live

[illegible]

196 Live

1617.
1^{re} Livre

quelques Seigneurs se font pour donner a Leurs
Du Prince auquel il gouverne la conscience et lequel
en consequence s'adonne a l'entretien de sa vie
de se faire a son L'empire, Le Devoir et La haine
comme au contraire pour L'empire aime La Vertu et
autres, quoique fort petit nombre en son temps
Dont le peu de dessein, La Desobissance, La Felonie
et La Deloyauté moutte, car pour cela se font
Laon L'empereur qui ne se font pas Du Roy, Lors que
La guerre s'élève il se font, quelques fois familles
ou particulièrement en son, ou généralement en son
Royaume, Les Seigneurs se font en blâme autours
eux mesmes que L'empire et non s'imaginer que
L'empereur Du L'empire se font a l'empire
D'ailleurs ainsi et pour L'empire en general de la haine
qu'il L'empire bien L'empire n'aura jamais pour
L'empire celui sur lequel il se charge de L'empire
Lequel il doit être sur son Devoir et pour
abondance en son, car il se fait pour L'empire
L'empire dans La naïveté de L'empire de L'empire
qu'il est principalement a se faire de L'empire
Commence a se faire que Les exemples de L'empire
et L'empire qu'il donne pour se faire a L'empire
et se fait aux Seigneurs et L'empire L'empire
celui qu'il se fait de L'empire, Pour cela L'empire
se fait se faire de L'empire de L'empire

1627

1^{re}

Lettre

M. de la Roche vous donne amicalement ce qu'il en plus
 pour vous et pour la personne à laquelle vous le donnez de vos sujets
 qui vous ont fait votre conscience et qui est bon Docteur
 de Sorbonne de Paris qui a toujours été Français
 de ceus et plus effus son amour et exemple au Roy votre
 Père qui lors de la conversion de son Dieu choisit
 3. grande Personne qui de cette Compagnie sainte et
 vénérable pour toutes les sciences instruction comme
 Legend et Paul du Port et après que le Saint
 leur touché, quant aux Rédicateurs il n'importe
 tant de quel ordre il soit pourvu que en son
 yeux capable et non choisit par faveur, car quant il
 on aura que leur honneur et réputation par la
 en Public il n'importe de réputation si avant que
 de l'enseigner en la Maison et quant il en aura
 la volonté il n'en aura pas tant de M. de la Roche

Or pour venir à la dignité de la confession
 de l'Église de la Sorbonne me paraît d'être si parlant
 de luy par un de ces mots, (Carnage), tant que
 la censure, singulièrement la faute de
 théologie et collège de Sorbonne ne s'en va
 L'ordon qu'un particulier d'une Compagnie non régie
 aduise, ne approuvée par aucune université ou faculté
 de théologie de la Sorbonne de la Sorbonne et quel que
 le d'ordon, Lotta et la hâte et l'ordon et l'ordon
 pour communication, délibération, résultat ou d'ordon

Mais au demeurant, n'y ayant eu d'aucune censure ecclésiastique, des
membres d'importance qui ne manqueraient pas de
contredire par leur autorité le Pape à Paris l'am-
basadeur et l'ambassadeur qu'on envoie à la
chambre Le lieutenant civil et même la chambre
de la ville du Parlement furent contraints de se
interposer et jusqu'à étendre le mouvement
sans conclusion ni définition que le Roy fut contraint
d'écrire tout au long Personne par aucun
donné en son conseil d'état Le 9. Juin afin
d'éviter les troubles de la cour de la cour de la cour
de nouveaux troubles par les schismes ou hérésies
que nous avons engendrés l'un de petits libelles
qui en font voir lors et qu'ils voient lors et détruire
la croyance du Peuple qui s'instruit et confie
en la religion accusée de contredire ce qu'il
qui L'apôtre L'apôtre de son entendeur, O.
Combien ces grands hommes ont attendu leur
empire pour avoir admis Les Dignités de l'Eglise
Dignités en la Religion Louisant néanmoins
Le Peuple en la pure liberté de leur culte et
adoration et nous ne parlerons davantage puisque
le Roy y a mis un silence si strict que le clergé
même qui étoit lors assemblé en la maison de
Augustin à Paris comme pour le bon plaisir et
l'union de la monarchie il avoit continué de faire

1617

1^{re}

Lettre

Des troubles pour
le Royaume de
Bohême

Vous sçavez exçellent and L'Excellence L'Empereur
Mais maintenant faisons en un Lettre en allemand
Pour voir ce qui se faisoit Lors au Royaume de Bohême
parque Le Roy Interposa pour Saisir a son terrible
Le grand trouble qui y estoit
Nous avons rapporté & devant eulx le Roy de Bohême
L'Electeur & l'Electrice de Mathias Roy de Bohême a la
Dignité imperiale & voir que Le Roy Mathias, foible, caduc
et sans enfant venant de mourir and Royaume de
Bohême convoque au mois de juin de cette presente année
1617 L'Electeur General d'Electeur a Prague pour la requiescence
et du consentement de l'archiduc Maximilien et d'elbere
Les freres qui L'Electeur Maximilien avoit eulx du
Consentement auxy comme L'on disoit de l'autre auter prince
De l'Empereur L'archiduc et de l'Electeur L'archiduc
Ferdinand, d'origine de L'Empereur qui L'adoption nous fite
fue nommée puis couronné Roy de Bohême sous des
Conditions qui ensuivent, savoirs, si Dieu vedra de
L'Empereur un fils nous luy succéder en l'Electeur et outre
qu'il seroit couronné sans prétendre pour l'Empereur d'Electeur
Royaume pour que Dieu au Roy fite la volonté
De l'Empereur imperiale & de l'Electeur d'Electeur sans son
particulier Consentement et du Senat et conseil du Royaume
et de plus pour la conservation des Privileges du Royaume
qu'il seroit L'Electeur selon que La Roy de Bohême
L'avoit toujours fait
A la fortune de l'Electeur de l'Electeur de l'Electeur

1617.

1^{re}

De l'acte

Suiventement quil m'en Comble a fin d'en me rendre
 enmyeux de meublemente adinourir. De ceuons Decegn
 Courbe Les étrangers aum semblon il apusius quil
 ou fuffy De Die qu'il tel Emps Les Ferdinand avoient
 hoin noume et agreé a Couronne Roy De Boheme
 mais Je metant Jy Davantage Com aume Decegn Jay
 vi en la Deu Deu de Lure et Du Ferdinand lorsque
 Jay agorté une instruction donnee au foute de
 Jomberg Louballenague qu'auus Bonidite et
 Dieu paues qui furent obsevés enette Presente Election
 Du Ferdinand Lesquels peurent servir Decegn
 et Decegnation a la Lorde mais principalement
 Jemy etant aume De l'intervention De la majesté De l'Empereur
 pour pacifier si faire serouon Les troubles qui
 suivent cette Election Decegn Je feray un
 Discours Conteste a fin De l'oubrer La memoire de
 Lente Lesquels Je pourrai enmyer si J'interouvois
 ex Disours et J'entendrois Dautres affaires et
 Loue Je seray contrain D'anticiper Sur les
 Rumes qui ont suivy celle en 1617.

Quant aux Ceremonies L'empereur etant en la
 ville Deactata Le 6. Juin fit la proposition au
 D'Etat avec une grande Demonstration Du Bien
 quil Desiroit au Royaume puis fut recoudui
 Par les ordres De la De l'alle Jusque Lente
 De l'armement De l'armement

Le 8. Juin Du Moia de la Majesté

161.
1^{re} Livre

imperiale amitee Beatrix d'Autriche et Lesdits Etats
se rassembleront au même lieu, puis ledit
Reverend fera sa majesté du Roi qu'il avoit
du Royanne et de luy conservé l'apais, d'un d'iceux
d'un bonne longue vie, victoire sur les ennemis et
un enfant male pour luy succéder au Royanne
qu'il ne soit jamais tombé en l'aveugement de
vieux de son vivant et de l'avis d'un autre Roy
Recommander comme ils avoient auparavant
donner et de l'avis des actions de S. M. imp.
glorieux et agréable Le Roy qu'il avoit fait
de l'archiduc Ferdinand son cousin, l'ouïllement
justice et l'obéissance que l'Empereur avoit eue
son Regis Le Royanne de Bohême si Dieu
le veult de ce monde sa majesté imperiale
sans enfant marier Legitime

Que l'Empereur de son Couronnement selon
le Roy d'Espagne pour la commémoration
des glorieux apôtres S. Pierre et S. Paul
ou l'Eglise de S. Sixte martir ou se fera le
serment en la même forme que la majesté
imperiale avoit fait a son Couronnement pour
la conservation des Privileges lesquels ne
pourront être confirmés par le nouveau Roy
d'Autriche de la majesté imperiale Lesdits nouveaux
Roy promettent que quatre semaines après
le décès d'iceux il feront lesdits confirmations

1627
1^{re} Livre

et l'endormir, promettre par leu au Bourgrave
de Prague et au premier officier de la couronne.
Que le nouveau Roy se contenteroit de la mortie de
la contribution qu'il avoit accoustumee de lever au fouronnement
de Roys de Boheme la quelle luy seroit payee annuellement
de Janvier ensuyvant.

En quelle condition Les Etats d'Autriche avoient
accordez pour les negociations amiables qu'ils porteroient a la
majeste imperiale et Julie leur a haute Voix le Bourgrave
demanda aux deputes de la Cour de si ne les avoient
pas agreables la quelle les Roys agreer il seleva
et proclamé. Les Ferdinand Roy de Boheme, se fait
l'assemblée seleva et le Roy élu Louis de Saxe
Saulsman et tous les grands du Royaume de prus
ont fu les appren pour la ceremonie d'incoronnement
les ornemens d'or furent apportés de l'archevêque ou
glorieux acoustumés de la deposer et Les Ferdinand, couronné
quelque temps apres.

Et lors l'empereur etant devedé de lui nil si ce n'est
neuf Les Etats rejeterent Les Ferdinand et sa personne
Pour Roy de Boheme et Charles Frederic Electeur palatin
qui l'arrestation de la personne pour Roy de Boheme
fu une assemblée notable a Ratisbourg, et tous les
Princes et seigneurs allies et confederés la quelle furent
davis quil acceptat la Couronne de Boheme.
Entrant les raisons pour lesquelles ils rejeterent

1617.
1^{re} Livre

Il ne furent sacrez et couronnez, ny par un ministre
Catholique, ny par un Calviniste afin de contenter
Le Roy qui ne vouloit point de catholique en son estat
qui ne vouloit point de Calviniste

Plusieurs d'iceux qui ces bohemens n'avoient
saché mal chimer en la personne d'Adm. Palatin
Pursqu'ils estoient ennemis de l'Eglise Romaine et
avoient arrêté d'en reconnoître pour Roy aucun qui
fut de la maison d'Autriche, les autres ceques led
Electeur Palatin estoit geneux de la personne
de l'Empereur et d'icelle entre les autres Princes
d'Allemagne il leur estoit auoir plus commode que
d'un autre pour le voisinage de la Principauté du
Sain Roialme qui estoit Contigue du Royaume
de Boheme

Il fut donc sacrez et couronnez en la Princesse
son épouse 3. Jours apres luy avec toutes les ceremonies
accoutumées, mais Ferdinand auparavant élu et
couronné Roy de Boheme et apres un mesme
cours par Davis de Saltsbourg pour l'advisement
de ce Royaume sibiin que les deux Parties se disposent
a la guerre Pour aviser a laquelle La premiere
Catholique de Leignice s'assemblerent a Vitsburg et
Les autres en estat Protestans dits Breisnau
firent une contraincte assemblée a Nuremberg pour la
conservation de Leurs estat parmy controubles

1617

1^{re}

Livre I

en la liberte de leur religion
 Je n'ai plus que le neveu de l'archevêque
 d'arrêter, d'arrêter, mais en pareille de Roy d'arrêter
 en suivant la Louable fortune de l'empereur
 de l'empereur a la tranquillite de l'empereur
 qui est l'empereur de la chretienne & interpose
 par une ambassade notable que vous verrez a fin
 de l'empereur par effet de l'empereur a toujours été
 donné par l'empereur de l'empereur de l'empereur
 chretien pour le service que l'empereur de l'empereur
 au M. de l'empereur

Ligue entre Bethleem
 Gabos et l'empereur
 du Roy de Bohême

Continuant donc de l'empereur le remarque que
 grande ligue et union qui se fit lors a l'empereur
 en Hongrie entre l'empereur Roy Frederic de Bohême
 de l'empereur de l'empereur, Silecie, moravie et l'empereur
 de l'empereur protestant de la Sainte et Dame
 autrichienne jointe et unie avec l'empereur de l'empereur
 Gabos comme prince de Hongrie et de Transylvanie
 et de l'empereur de Hongrie et de Transylvanie d'autre
 lad ligue agie a l'empereur capitale de Hongrie
 par Bethleem Gabos le 15 Janvier 1620 et par
 le Roy Frederic de Bohême le 25 avril au au
 a Prague

Le 17 février au au Ferdinand de l'empereur
 Publie un grand manifeste adressé a tous Rois
 Princes, Electeurs, Signeurs, Magistrats, villes
 et communautés l'empereur se plaignant contre

1617

1^{re} Livre

de nouvelles Elections de Frederic a Le
 Roie qu'il avoit faictes refusant Le
 Pretre de Dieu qu'il appelloient Abbeles et
 implorant Le secours de Dieu et de tout Le
 monde.

En la fin par le temps de Betaches de
 Bethelhem Gabos Du Partz Des Bohemes
 il fut une Creve avec Luy jusqu'au jour de
 Michel esquivant pour aller au Frederic et
 esperance de tous Les Gabos en laquiere Creve
 meurtuore. Les 3 Etats de Boheme pourvirent
 entre eile vouloir cetou pour enager et
 Le redire a L'arrest. Mais La 3 Creve
 mais pour montrer qu'il n'avoient nul qui
 Le 28. avril Il Declara Le fils du
 Palatin age de 17 ans Roy apres Le deces de
 son pere.

De sorte que Le huitieme d'octobre mois
 L'empereur fit publier Les Lettres Patentes Contre
 Le Palatin, Ladmonstrant de meure Les
 armes bas, Le departir d'utitue de Roy de Boheme
 d'au un mois de l'arrest que faict de l'arrest
 et Le temps passé d'icelle procees Contre Luy
 par les voyes de constitution de L'empereur

1617

1^{er} Livre

La même sommation fut faite à tous les Princes
 et Villes de l'Empire qui suivirent le Party du Palatin
 Le Roy de France envoya le
 Comte de Furtemberg vers le Roy d'Espagne
 Pour le requies de luy et luy dire l'ambassade de
 l'Electeur de Brandebourg pour la Paix que
 la guerre en Allemagne y envoia l'ambassadeur
 Charles de Montmorency de Daulouenne en France d'Espagne
 Le Roy de Bohême Baron de Saxe et de
 de Lorraine abbé de Heimsbourg et de
 lesquels eurent commandement de se traire
 vers les deux Parties pour les eshorter à la Paix
 et à l'union que faire se pourroit entre
 les Princes de l'Empire
 Le département de Paris le 15 may
 audit an 1617. ayant eu deux Compagnies
 quantité de Seigneurs et Nobles de France de
 de l'Allemagne et de l'Espagne 1500 chevaux
 et de l'Espagne et de l'Espagne de l'Espagne
 pour aller avec une des plus celebres ambassades
 qui se soient vues de l'Allemagne
 Le Roy de France envoya la deux grande
 assemblée d'un des Electeurs et d'un des Princes
 au Rhin et de l'Espagne et de l'Espagne
 Correspondant à l'Espagne

1617.
1^{re} Livre

Le Sieur de la Roche, ambassadeur de France
arriverent premierement a Rhine, vers les Princes
Correspondans et descendirent au hotel du Duc de
Wurtemberg qui leur avoit esté Levee. Le lendemain
saluer par Joachim Cronen marquis de Saxe.
Capitaine general des troupes des Princes Correspondans
et Charles Duc de Wurtemberg.

Le Correspondant de la Reunion du Duc
etoient les Princes de Brandebourg, de Wurtemberg,
de Hesse, de Saxe, de Saxe, de Saxe, de Saxe,
Le Prince Culmbach, le marquis de Bade, le
Prince d'Anhalt, le Comte de Ringen.

La ville impériale nuremberg avoit esté
Marbourg, nuremberg, Rhine, nuremberg, et
Koblenbourg et la Campagne autrichienne.

Les ambassadeurs Remontrent au
Assemblée combien grand estoit le desir du
Roy de s'extender sur ses maîtres, non de former
sur les particularités de ses affaires d'Allemagne,
sur les profits, sur les autres en son nom de
droits, prétentions et intérêts des Parties, sur
des fondemens de leurs divisions et sur d'autres
qu'ils jugeront que les officiers leur servent utiles.

14

1617.
1^{er} Livre

Mais deux remontrances abouir en general et a chacun
Particulier combien cette division estoit
Prejudiciable a la extenté et
avantaguer ensuite a L'Empire commun. Digne
quelles Remontrances et quelle Courtoisie pourroit
avoir L'Empereur d'une Couronne de Dieu
L'Empereur d'Allemagne d'un Prince d'Empire par
L'Etat même qui la lui ont mise en que
en estoit en position offrande de bien obmettre
De son Lodois accue la Partie apportent
quelques bons remontrances mais en se disposant
a un avancement d'Empire par le moyen de
quasi toute L'Europe en armes a cette occasion
Maximilien d'Autriche d'Autriche General
Des Princes catholiques mais aussi avec les
ambassadeurs a Rome, les travailleurs unioient
entier et par l'entremise des ambassadeurs de France
Les deux assemblées estoient plus en force et
une a l'autre d'un temps il y eut enfin
un accord pour soulager Les terres de L'Empire de tout
La Peur catholiques et Protestants lors de
Palatin ayant élu L'Empereur d'Empire La
Conservation de L'Empire en l'obissance de la Majeste
impériale.

1617
Livre

Le traité fut aveu le 3^e de Janvier
comme general des catholiques unis d'une part
et le 3^e Marsquis d'Anspach de Brandebourg
comme general de l'univers et evangelique d'autre
par lequel arrests que les deux armées qui
sont l'une devant l'autre n'este a l'entree
d'aucun lieu de la ville d'Ulme et retireroient
en sorte que l'entree et l'issue de l'ennemi
et sujets d'Ulme ne seroient en danger
A propos de regard du Royaume de Boheme
et provinces adjacentes au Royaume qu'onque
de l'autre que les Princes correspondans en
evangeliques eussent quelque interen avec les
Religion aux seigneurs de l'ennemi d'avec les dits
Bohemien, ils furent néanmoins accordés
traité et leurs affaires laissent prendre leurs
ordinaire sans tomber aucunement a leurs
interen et prétentions concernant l'implément
au traité Les principautés, terres et seigneuries
appartenant aux Electeurs princières Etats
de l'un et l'autre union même le Palatinat
et autres terres adjacentes et garnies par
droit successif attendu ce dit traité la bonne
intelligence et correspondance qui est entre le 3^e
Electeur et les autres princes susdits

1617.

1.^{re} Livre

Le Roy Louis sur pied deux Quinantes armées
 pour lui toujours prête à reparer la disgrâce
 qui pourroit survenir à l'autre, lequel Le Roy nouveau
 de Bohême ne sauroit faire. Et ainsi que l'on
 lequel pourra s'en assembler une armée, et
 composer l'appliance de Leurs mutins et
 qu'il leur avertisse sujets à l'instant et aux
 prompts de l'abandonner qu'ils ont été à l'élire
 pour nous l'invoquer de luy mais pour sous son
 nous se mette en luy Liberté comme en
 une République. Pour ils ont rendu témoignage
 par les serments qu'ils ont exigés de luy et
 les fondations auxquelles ils ont mis à luy

Quant aux auxiliaires et allies qui
 pourra aller à son Party ils seront plus
 longtemps à consulter suoleu de bonnement
 qu'à l'armée, ils luy seront chargés il ne
 pourra après luy en aucun secours arrêté
 sans se l'annoncer bientôt de se soumettre en
 un Party Armes, d'une usurpation qui
 ne sera jamais bon succès, Bref d'une fortune
 incertaine, Les autres se feroient pour ne voir
 aucune Espèce de récompense, Les autres appelés
 ailleurs par plusieurs autres qui pourroient

26

101 1617
199 Lucca

arriver a leurs affaires Particulieres, autres
 Sont etes obligés a d'autres guerres, autres a se
 maintenir par des soldates et d'expédition qui
 Sont ou chassent entre eux autres Sont etes bigarrés
 et brouillés et Deliberations qui seront a prendre
 sous leur main Le Dey de Tunis, Les froids de ces
 autres et L'empereur de Constantinople et finalement
 que les Suons de l'Alie de l'Empire de l'Europe de
 l'Europe rapportés et mal connus qui ne pourront
 faire une ferme substance, pour L'empereur
 d'Argem qui sera toujours assés d'autant
 quel se faudra mener sur des bords qui
 nous fait ces mouvements que nous leur
 franchise et Liberté d'effaie qui sera que
 les forces seront aussitôt dissipées qu'annoncées
 A tous ces premiers ennemis qui avec les
 Les bras qui ajoute de deux sortes plus difficiles
 a terrasser a savoir, les ennemis constants et ceux
 qui sont ennemis et jaloux de son Elevation
 Comme ensuite on verra de ceux qui s'opposent
 a eux quoique leur profession semble les
 invites a se joindre a eux

Le temoignage de ce que j'ay dit de l'empereur
 du nouveau Roy de Boheme, Il faut s'en voir que

1617.
1^{re} Année

Durant L'assemblée De Ulme se faisoient en
flandres des preparatifs De deux armées, L'une sous
la conduite D'un marquis Spinola pour la conquete
du Salatinat, L'autre sous Louis Velasco, pour
s'opposer aux entreprises que pourroit cependant faire
Le prince D'orange sur les Pays Belles en
Larchevêché de fologne.

Cela fit que L'armée D'usoir fut bientôt
pervertie et toute L'Allemagne se trouva pleine
D'armées. Car D'une part L'armée De catholiques
conduite par le duc De Baviere et qui
en execution D'un traité avoit esté retirée vers
La haute autriche, voyant L'empereur fortifié
D'estroper qu'il avoit Levée, en croatie, Serbie
et carinthie et qu'on luy avoit envoyée en Italie
aux Depens Des Deuilles de jetter sur la haute
autriche et La réduire a faire serment de
fidélité a L'empereur, comme fit La bane
autriche Catholique et Evangelique qui Trouvèrent
De ces armées un moyen a la confederation
Des Bohemes et D'autres par L'armée De evangeliques
Correspondant conduite par le marquis D'ampst
qui Durant Lad'assemblée D'ulme estoit supposé
opposé avec Du Barrois et qui estoit avec

28

1617
1^{re} Livre

retirée en consequence d'ici avec Sachseuino
Sous le service Le Palatinat

Depuis il y avoit une autre armée qui étoit
impériale conduite par le comte de Bucquoy

Et celle qui produisit la capture de l'armée
entre l'empereur et Bethlen Gabor par un
artifice de la guerre et on portoit que le comte
de Hongrie seroit assemblé à Nuremberg pour aviser
aux moyens de composer les différends entre
l'empereur et les 3 Etats, et pendant la diète
tenue audit Nuremberg le comte Bethlen Gabor
faisoit rendre, l'empereur y envoya, comme aussi
le Turc, les Vénitiens, les Bohémois et plusieurs
Saxons incorporés alliés et confédérés

Les Ambassadeurs de France qui
étoient arrivés y envoyèrent aussi leurs
Lettres avec offre de médiation pour terminer
les différends, mais atout cela fut vu
par Bethlen Gabor qu'il n'y avoit plus
rien de faire, du les forces de l'empereur qui
ne lui vaudroient pas tenus inutile et fit arrêter
qu'on enverrait 10000 Hongrois au secours des
Bohémois que la guerre se feroit en suite
contre le Palatinat l'empereur pour ce

1617.

1^{er} livre

Libertio Walter ses armées qui alloient fonder
au Royaume de Bohême et que Gaborethangerois
son nom de Prince encluy de Roy de Hongrie
de facon que voila deux nouveaux Roys
exposés a L'empereur pourvu qu'il puisse
conserver cette nouvelle acquisition

Cette Resolution de sejourner de guerre
empêche parque les Bohêmes ne se
trouvent en perplexité de savoir que Les
deux armées du Duc de Bavière et conte
de Buguoy se joindront bientôt ensemble
et serviront 5000 hommes en avanturiers
ou servans seours de l'armée des Princes
et etats correspondans conduitte par le marquis
d'aimbach pour servir Les correspondans de leur
pays par Les accords d'ulme, et quant a
leur force qu'ont Les dix mil hommes qu'ils
s'obligent a leur seours ils ne pourroient faire
plus de vingt mille hommes peu entendant au
fait de l'armée qu'ils ont eue par le grand
seigneur en leur party, par en leur armée et
conduitte par le prince eusticien, d'aimbach estoient
Le Duc de Saxe, deux Ducs de la Haute Bourg
ogne de Saxe, Jean Georges d'Anhalt marquis
d'Ansbach, Le Prince d'Anhalt Le conte

1617.

1^{re} Livre

Beholdendo lieutenant general de l'armée, Les
 Comtes de Ratow père et fils, Le Bataid de
 Anouffeld, maréchal de l'armée de Bohême
 Deux Comtes de Krumm, un Comte de Lippe, un
 Comte de Saxe, Deux Comtes de Hareld
 Père et fils, un Comte de Tertenburg, Deux
 Comtes de Sile, Deux Comtes de Solme, un
 Margrave et les barons de Bohême
 Outre l'ingulite de l'armée pour l'aveu
 celle de l'empereur glorieux amour et non sans
 raison une grande appréhension de l'electeur
 de Saxe qui avoit et les Pouvoir attaqués
 du côté du septentrion en même temps qu'ils le
 seroient du côté du midy par les impériaux, eussent
 l'occasion de voyer leurs ambassadeurs vers
 l'electeur duquel ils neurent d'autre réponse
 qu'on ne s'en eussent pas souci de le
 commencement ils neurent été réduits au
 point de vue aux quelles ils seroient lors et
 qu'ainsi plus il avoit donné la foi à l'empereur
 en son Election et immortel au general de
 la cristienté que l'empereur chef d'icelle fut
 servy fidèlement par les Princes de l'empire
 tout ceux qui envoyèrent vers l'electeur
 en faveur des Bohêmes et de leur nouveau

1617.

1^{re} Livre

Roy ne remporterem par Davantage de
satisfaction en Le die Electeur ne manqua par
Barthelemy L'empereur avec vingt mille hommes
Le die en sa pays.

Nonobstant cela Les Bohemes ne perdent
point Courage et esperent se pouvoir deffendre
en bien munitionnant Leurs villes et Places
et Leurs forte principalement d'Armes d'Infer
qui estoit Le seul endroit par ou Les Imperiaux
pourroient entrer en Boheme a quoy ils ajoutoient
l'attente qu'ils avoient en Bethlem Jacob nouveau
Roy de Hongrie qui traversoit L'uisance Les
affaires de L'empereur avec Royanne, cependant
qu'ils renverroient ce qu'ils pourroient en Saxe
non arretez Les Serens de Leuten

Cependant L'empereur Envoia d'entre d'autre
Le Palatinat enlever Les villes d'Alsatie
de L'armée de premiere correspondance conduite
par le margrave d'Anspach et avança L'armee
en si peu de temps qu'il eut gain de L'Palatinat
au delà du Rhin jusqu'au nombre de plus de 30
Lieu que villes que chateaux et fortresses, et
Nonobstant la diversion que Le Duc de Baviere
Luy pouvoit faire etant entre dans le Duché de
Bavere L'armee Espagnole conduite par

1617.

1^o Livre

[illegible]

1617
1^{er} Livre 3

empereur Le Roy de delectem, Lequel
doyes furent auintes d'iceux quattendues
aux Portes de Beaufeu, a laquelle convocation
Estata ou les Marguies etant entre il se sains
Dud Gersdorf Gouverneur de de Grental eut
Estat de delectem qui y estoit alle pour
tenir les assemblees il accepta avec Augustin
Schmidt agent de l'empereur et quelques
deputes qui s'y estoient devers devers.

Ces ententes par delectem s'entrevalloient
l'ennemy la quelle il subjuguait l'entente a
Lobeslaw de l'empereur apres avoir prise
force la ville de Beaufeu ou il s'assembloit
les principaux rebelles.

D'autre part Le Duc de Baviere ayant
Reduit a l'ennemy obeissance tous les evangeliques
de la haute autriche et ny ayant rien plus
qui l'en empesche d'entrer en Boheme
L'empereur joignit a luy son armee et
conduite par le comte de Auguoy qui estoit
sur les frontieres d'autriche et Moravie et
finissant que d'entrer en Boheme Le Duc
de Baviere fit la sommation d'entrer
et de continuer aux Etats du Royaume.

1617.
1^{re} Livre

Resolution qui prise de combattre en Lemo
et Sueda seulement

Car les armées s'entre affrontées en fin de
l'année 8 novembre 1617 a une arqubusade
de Prague le Roy de Bohême Autent Patatiz
fut entièrement de fait luy redut en fuite
avec sa femme et enfans ala ville Prague son
La mit la Serendice a Brindeis avec la
militerie Lédam un Royaume aussy soudainement
quil l'avoit gagné Car il n'estoit que deux
villes entoures La Bohême a savoir Sittes et
et Caros, ou Legeneral Patato de Slatoff
Commandon Lesquels avoient de l'hyver et
Laquelle avoient de fortes garnisons ou ne voulut
attaquer a fin que l'armée victorieuse en quelque
Mafrauhinements toutes les autres villes furent
a Luitam ou rendues ou prises

De thleu Caros regarda par mieux son
nouveau Royaume de Hongrie

Voila les uns qui arrivent souvent de
Lusignation des fouroumes et tel qui peut ajouter
L'ayr suoyz a ses domaines se trouva d'ordinaire
depoillie de son bien hereditaire

ainsi L'amaison d'autruche se fit avec l'approprié
L'etat d'Allemagne pour l'enlever enfin

1617.

1^{er} Livre

Maitre, L'empereur, d'un côté & son armée
 Des Rois de Bohême & de Hongrie
 Le Roy d'Espagne nous religieuxsement de
 Palatinat, ah! Dieu combien cette ambition
 a été repandue & repandue & de l'autre il
 se fait armée qu'il finit, L'empereur & de l'autre
 enverra tout cela

— L'Allemagne elle même L'empereur & son
 armée souverte de dix armées à l'avant L'armée
 De L'empereur conduite par le comte de
 Ougroz, 2. elle du Duc de Bavière, 3. elle du
 Roy de Bohême, 4. elle du Duc de Saxe, 5. 6.
 celle de Bethléem Gabor, pour une pour la
 Bohême & pour la Hongrie & l'autre pour
 La Transylvanie. 7. celle de L'empereur autoutraire
 pour la Hongrie & La Transylvanie & pour
 Le Palatinat 8. elle du Marquis Spinola, 9. elle
 des Princes correspondants 10. & celle du Prince
 d'Orange divisée en deux entre eux & le Prince
 leur son frère, enverra francfort & celle
 en flevet.

Ensuite de cette victoire L'empereur fit publier
 au bas de l'empire, Lelecteur Palatin, Le Prince
 d'Orange & tous autres qui avoient favorisés
 La Rebellion qu'il appelloit de Bohême.

1617.

1^{er} Decembre

Il y en a enqui ont fait un boni. Parmy Les
 peuples et aucuns ont eue que ches les Suisses
 Principi de la Bataille au conseil de guerre
 de l'armee imperiale un certain frere ou
 Pere Dominique de l'Ordre des Carmes de l'Ordre
 lequel on aussy eue avoir apporte une Epee
 envoyee par le Pape au duc de Baviere de
 Presentat aux chefs de l'armee imperiale
 Le command de la victoire et aucuns ont dit que
 lors de la Bataille il avoit parmy Les
 Frangz portant une Croix et encourageant
 Les soldats, Les uns ont vu cela et Les ont
 donne une bonne Partie de la victoire
 Les autres se sont moques, Pour moy j'estime
 neutre entre Les deux, mais j'estime fort bien
 que Dieu En l'issue de la Bataille et quil
 devrai fort bien Conserver Les Roysanne
 a qui Il appartient quand ils se rendent
 Digne

Et Je say encore pour avoir du que le
 Pere Dominique de l'Ordre des Carmes de l'Ordre
 fut Couru du meme Leuple Comme un orail
 de saintete, Les qui avoient des maladies

1617.

1^{er} 1822

en Espervieu Laquerisoy, fils nouveau Couché
 de l'Etatement du eebrius quelques gens d'egalité
 qui Denoient Le Roi & l'ont contraindre
 d'attendre plus de 3 jours auparavant d'obtenir
 des fers quelque deux quarts d'heure sous ce faire
 et j'ay vu que fu m. Le P. Jamin, etant
 sur quel personnage estoit et si estoit un
 homme a remuer a une autre fois, ou a qui
 on d'ubi faire garder le mule / envoia vers
 le premier seigneur fil Le Douvion deois, les freres
 firent sejour que Le Pere estoit en meditation
 que Lou avint Le Landemain a quoy et
 ayant est satisfait Le Pere fu d'equi m.
 Le Premier prind. qui estoit un des premiers du
 Conseil d'Etat vouloit venir Le Landemain
 a 300 fentes du Roi yb Louisa Le deois
 cela etant rapporté au d. d'enis. il répondit
 a l'ageur que son age et son indisposition ne
 luy permettoient pas d'aller et d'arriver a l'extremite
 d'un faubourg de la ville et d'attendre de le voir
 Si quelques fois il Maithon David
 d'ice force peuple courtois apres luy on ne
 jure pas qui L'on est d'heres plus de 30

1617.
11^{me} Luce

Le 11^{me} Luce de Paris, j'en ay vu plusieurs
raporter de la petite Luce, qu'ils avoient luy
au bar de la robe, mais j'ay vu personne qui
cela ait guery. Les autres en faveur rapportés a la
sainteté vire du guetier retourné a Rome il
fut mis au saint office.
Or Les ambassadeurs de France qui navoient
autre vice que Laifio de troubler d'Allemagne
voyant que l'armée s'entrayprochoit, firent
ensorte qu'ils aborderent de l'armée Gabor qui
se faisoit leu sent et par l'ambition d'un nouveau
titre de Roy de Hongrie, qu'il estoit fait donner
en l'assemblée de Reuzel, ayant les ambassadeurs
Laifio une entrevue de luy Gabor et de
le 16. 8. and 16. 16. eurent deux audiences de
luy en l'assemblée et de luy a Ombourgo
ou l'assemblée eut de luy magnifiquement, car
quoique les troues imperiales eurent de fait a
leur chemin de Vienna 400 chevaux qu'il avoit
envoyés au devant de luy pour les escortes neantmoins
il leur avoit aussi envoyés une autre et plus
grande escorte qui le conduisit au Hainbourg
avec 800 chevaux de luy de luy et de luy
couverts de luy et quantité de farons qui
le 3 Gabor avoit envoyés au devant de luy

1617

11^{re} Livre

Les ambassadeurs ayant été sçezetter le premier jour
 d'ice regni y fut acceté seulement pour dire que
 Les ambassadeurs après avoir reçu de leur
 grand honneur l'ancien jubilee a Hambourg
 Le Comte de Dampierre imperial qui étoit
 trop hazardeux en Cracovie pour s'attarder de
 le chateau de Gersburg ou gleton demeuré en
 Porté au d'Hamboirg apres que Bethlem
 Gubor lui reprit sur les imperiaux
 Mais tous les travaux des ambassadeurs
 qui étoient détournés adieu furent réduits
 arien de fins l'attente fut finie le 8. d'oct
 ennuieusement La diffance que vous avez du d'au
 de Boheme, les affaires et l'urgence de faire
 recourir au loquerme de granda Levee
 qui se faisoient partout, Les ambassadeurs
 firent tout qu'il y eut indubitable d'une assemblée
 au 5 Janvier 1621 au d'Hamboirg
 qui avoit été desiré par l'empereur auquel lieu
 Les ambassadeurs se rendirent et 5. Deputés de
 la majorité imperial et 6. Deputés du Prince
 Gubor et des 3 Etats de Hongrie qui avoient
 Bon besoin d'une aide qui se fit, parceque
 La peste, La famine et La guerre affligoient
 toute ce que Le Prince Gubor étoit extrêmement

1617

1. sw

W. C. C. C.

en etant venu jusqu'en Hollande quelques particuliers
entrepreneurs de Voyage et de Decouverte que vous
allez voir.

Des l'année 1608 Les Etats Des Provinces
unies qui veulent supporter la gloire de leur
Seigneurs et premiers Pilotes Berners avoient
institué une Compagnie Generale pour l'orienter
avec l'onorois ala Compagnie seule de traffiquer
et de faire atourner de leurs Seigneurs de
l'y entretenir son entourage au L'Affrique
laquelle par bonne esperance soit par le retour
de Bagelan infatigable et lance austral et soit
afin qu'il ne se fit des entreprises perilleuses de
la honte et confusion de leur nation et afin
que les voyageurs fussent avec force et en toute
Deliberation et que de profit qui pouvoit revirer
de la decouverte de terre neuve fut appliqué à
leur fin

Celle ordonnance s'explique d'une quelquel
Particularité de cette Seigneurie de Perma d'aut que
Soyez la liberté avec laquelle eux et
Leurs descendants aient leur Souverain Demeurer
opprimés et frustrés. Les Particuliers de Hommes
de leur intention et souage et les ecclésiastiques
ensemble de l'offici d'administration, joint leur

1617. 600
1^{er} Livre

1st Lively

Emulation contre ce Ferdinand De qui qu'il
Seroient zavoré 10 a Douze ans qui faisoient
grandes fourmilles en l'air du Roy Catholique
Sous avoient zavoré 3e Douze ans Braguel
L'honneur de la Decouverte qui promettoit d'un
cinq. l'artie du globe terrestre

Si bien qu'en l'année 1613. elle est allée de
 voyage d'Indes avec son fils de même
 à Ceylon et de Guillaume Corneille leouthen
 Bourgeois et son Lesquels auont fait de
 l'ordonnance susdite entre eux de voyage
 de l'Indes orientales, mais pour montrer que ce
 n'est pas par rebellion et au mespris du
 Statut de la Seigneurie mais seulement pour
 acquiescer à l'ordonnance et pour la correction de
 chercher autres passages que ceux interdits par
 l'ordonnance qui estoient Le Cap De Bonne Esperance
 et le Deton De Magellan

Il y a environ 12 Equipages de ces Vaisseaux
deux ou trois grands Navires de cent quatrevingt
Cinquante et une fustes de cinquante cinq
aux quels Vaisseaux il en de Manoir
Equipage de 120 personnes avec environ 100
Personnes qui veulent suivre leur fortune
sans savoir ou ils iront aux quels les Vaisseaux

1617.

1^{er} Livre

et Southen ne voulurent dire autre chose
sinon qu'ils alloient chercher fortune

Ils firent voile au port de Texel en Hollande
prenant leur route vers les Isles de Madere
qu'ils devinrent au mois de juillet et lors
qu'ils eurent passé le cap Vert en arrivant en la
Ligne Equinoxiale en octobre, ils declarerent
a leur Compagnie qu'ils cherchoient un autre
Pays que Le Detroit de Magellan pour
decouvrir nouvelles terres et Isles vers la mer
australe ou la latitude des terres grandes
Antipodes, d'equoy la Compagnie des
Nepuis et Vogues allegrement montèrent pour
fournir de grande Lingue, verser firent
de l'amerique au dela du Brasil vers
l'orient en descendant a Port Denis qui est
a la hauteur de 47 Degrés 40 minutes
au delà de la ligne equinoxiale et au havre
duquel est l'isle aux Lions marins qui
font de la hauteur d'un setu cheval ayant
des males têtes et queues et de même force que
des lions terrestres et les femelles sans en
fournir de mâles & les petites de la même
quantité, des raies et des montres marins

1617.
1^{er} Dec^r

Le 1^{er} jour de Janvier 1617. Les deux
 hommes qui estoient avec la gent de Sr Beze
 de la debarcadere et de la debarcadere de
 Magellan qui estoient a la hauteur de
 cinquante quatre degres ils trouverent
 deux pointes de terre entre lesquelles il
 y avoit ouverture de ruisseau & de ruisseau
 de longueurs de 1/2 lieue environ qui
 avoit en ce lieu ou quelque passage ou
 quelque grosse riviere et continuement par
 la route avec de la neige et de la
 et de la grande quantité de balles
 de lingins sous le drapeau en l'endroit
 d'un lieu avant eux entendant et
 de la appellerent Mer de la Vierge
 elle qui est au fort de la debarcadere de
 et appellerent l'autre cote de la debarcadere
 qu'on avoit de la terre de l'endroit de
 de la montagne couverte de neige
 Le 1^{er} jour de Janvier 1617. Les deux
 se trouverent en une grande mer sous l'arc
 a la quelle il y avoit que de la debarcadere
 de la debarcadere de la debarcadere de la debarcadere

1617

1^{re} Livre

La terre dite Del fuogo, ne voyant que celle
 de l'Amérique vers le Détroit de Magellan
 comme que leur vie pouvoit porter, ils eurent
 entrée dans la mer australe par une autre
 passage que le Détroit de Magellan, passage
 qu'ils trouvaient en 25 heures, inconnu et
 auparavant de lequel ils nommèrent le
 Détroit de Lemaire
 Cetain trouva à la hauteur de 5.
 Degrés, les fureurs fort agitées de Monts et
 et trouvaient deux îles qu'ils nommèrent
 Daniel et en prit un cap aigu qu'il
 appella son. Bref avec beaucoup de
 tourmente, de Maladie et de Neige ils
 coururent la mer australe plus de 500 lieues
 d'Allemagne, et puis ayant encore vogué plus
 de deux mille lieues d'Allemagne depuis
 leur passage du Nouveau Détroit remirent
 par le détroit la terre australe qu'ils s'étoient
 promise, même au voyant apparence de
 beaucoup d'anneaux avec du souffre pour brûler
 leur petite habitation leur route est
 pleine de vents vers le Nord de l'Amérique
 qu'ils ont vers le Sud de l'Amérique

1617.
1^{er} Livre

Or Sautant que ce Discours Ne est que
pour vous faire voir La découverte d'un
Nouveau Passage pour entrer d'ice la mer
Etionique en La mer australe, Je ne m'attarderay
D'avantage a La narration Des lieux,
et infatigables Voyages, mais Glorifier sous
avoir blazé ceux qui voudront aller plus
avant en l'entree La fortune Hebréenne.
Plusieurs d'un nouveau Detrou pour
entrer d'une mer en l'autre.

Je vous Diray seulement que ce
aventurier etant tombé en maladie
Amiral Hollandois Capitaine d'ice la Pille
Compagnie generale, ordonné par les Etats
des provinces des Indes Orientales en leur
Vaisseaux équipagez pour l'entree
qui a donné le nom au Nouveau Detrou
de l'entree de l'Inde qui pour après l'entree
Le nouveau Indes oriental est sur l'entree en
l'amer. Ce l'entree Grand Voyageur,
après avoir passé la ligne se tourna
invisiblement avec l'Amiral en Hollande
Ce l'entree grande Voie facile en l'ice
la mer australe, souspouet, Jugez que Le D.
En quel l'entree Ferdinand Dequie

1617.

1^{re} Livre

Sur proteste De la Decouverte D'une
vingtieme Partie D'un monde et De la conquete
De grands Lazzes Richesmes Doulou
Exercice Du Roy Son Ministre Les
fais De Longs Voyages quil avoit fait
et quil doulou encore Entreprendre

1618.

Sur revu au son affaire De
Faydi en la Decade precedente Livre
10. que Je ne pouvois servir Les Proportions
Du Roy a l'assemblée Des Notables a
Nivers, ny les vingtelle assemblée Sur les
Dites proportions parceque rien n'avoit
encore paru Lors et maintenant que le
Cahier qui en fut arrêté Le 6. Jour de
Decembre 1617 en vint a Notre connaissance
quoique peu ou point D'après exécuté, mais
au contraire Les choses etant en Doute
Et qu'il n'estoit au contraire de l'édit
l'assemblée Je lairay a la Posterité Les
Principaux points D'aujourd'hui a fin que
ceux qui auront et après a Gouverner l'Etat
en ayent jntie Lors qu'ils Dorront fournir
en quinze ans toutes Doutes resolutions de
leur et de leurs Doulou Les inter

1618.

1^{er} Livre

Contantier a Launier Du Sublie

Lequel Le Roy & tunc & fut excellent
Ces ententes eussent toutes les quelle
M. ou seigneur seer de la majeste preindou
Ouvrier a l'assemblée une proportion que
La dite majeste luy faisoit et laquelle elle
Feroit leur avis sur le champ, Feroit
que lorsque les Notables eussent
ils ne savaient pas lequel ils auroient de
Deliberer, moyennant ce propos pour
éviter aux Brigues et faction de

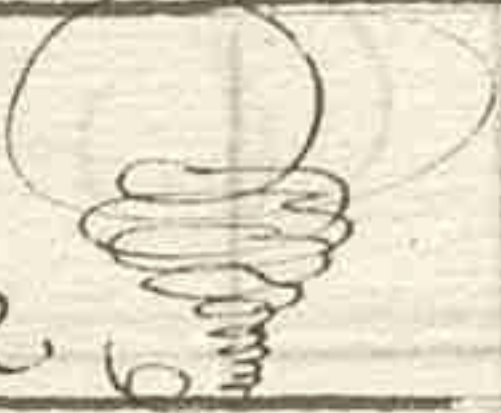
Lequel Le Roy fit vingt
Proportions a la dite assemblée

Premièrement la majeste leur
envoya demander avis de ce qui estoit
a faire pour rendre les affaires de la principauté
et plus importantes affaires de son état
Surquoy La dite assemblée luy
Donne avis de la soumettre et faire
L'ame par les foudres de fuy de quel le fuy
Roy son pere est si utilement servy de
L'ouvan la majeste de luy de luy reger mieux
quelques personnages qui sont vieillir avec
affaires de l'ouvan et toutes experiences

1618.

1^{er}

Livre



pour meriter d'avoir les conseils et y exercer
une sagesse d'affaires contentieuses entre des
Particuliers indignes d'être traités en un
sein si auguste et élevé auquel ven
dre Remède et Demander à l'Assemblée
son avis sur ce

Surquoy l'Assemblée en Davi quel
plaise au Roy d'ordonner que l'Assemblée de
Matieres contentieuses que l'on voudra
traiter en agiles sans son conseil privé
et qui sont autres nouvelles sœurs
Remoyés l'ordonnance Le Juge ordinaire
agui la connaissance en est attribuée
par les ordonnances sans que cy après il
eussent devenus aucune commission particulière
au contraire, En Remoyés l'ordonnance la
Suppression de tous les conseillers d'Etat à
la Douzaine si tant en que l'on voudra
Observer ce que le Roy veut et propose
Cy après nos regles se font de conseil
Ces Regles et us d'autre temps ny appelés en
ne trouvant que s'exprimer sans le
Conseil privé, Il demeure tout Supprimé
en effet

1618.

1^{er} d'Avril

Par voye d'ordre que Le Roy envoie
à l'Assemblée et qui sera lue en
ses séances

Premièrement que l'Assemblée de
Députés de la Province de Guyenne
se tiendra que la même de
Samaritaine et de ceux qui lui plaira
y faire appeler ou l'on ouvrira ledit
Parquet, la lecture, sera en mémoire de
Dieu et en délibération de l'Assemblée
Répondra qu'il sera à faire sur ceux
comme aux autres et sera les instructions
données aux ambassadeurs qu'on voudra
envoyer aux Pays étrangers et que
généralement les affaires de plusieurs
grande importance y seront traitées

À quoy l'Assemblée a fait réponse
qu'il en a été avisé sur ces articles
Pour l'exécution duquel elle supplie Sa
Majesté faire un bon choix de
seigneurs pour l'assister en ce conseil
que Sa Très Haute Très Sainte Majesté
y soit gardée avec loyauté et fidélité

1618.

1^{re} Livre

Regne de toutes affaires

Vraitablement cela devoit plus que
 nulle autre chose une bonne reformatio
 principalement en ce qui touchoit les
 instructions des ambassadeurs, d'autant que
 jusques la depuis la mort du Roy leurs
 instructions avoient esté d'après l'avis
 du Ministre de Son Excellence d'au
 vantage l'autorité de l'ancien Regent
 sans que Le Roy en eust parlé, et selon
 l'avis par lequel seule l'ordonnance
 confidentielle du Maréchal et au desir
 de ses intentions sans considération de
 l'intérêt du Roy ou de l'état fournis
 sous aveu ne voit en la seconde précédente

Quant aux Conseils privés de tout en des
 l'instance Le Roy propose et ordonne que
 après il y aura un certain nombre d'hommes
 choisis de sagesse, prudence, expérience,
 honnêteté et fidélité fournis qui serviront
 à l'avis en son seulement et que nul
 entrera au conseil s'il n'en est en quartier

Lequel l'Assemblée trouve bon et
 supplie Le Roy de réduire ceux qui

1618.
1^{er} Livre

au moindre nombre que la majeste Pourra
et que ceux qui seront choisis seront
les plus capables du service de la
noblesse et de ceux qui auront été employés
aux principales affaires

Le Roy declare quil veut que
Les premiers de son sang, Les Ducs pairs
et officiers de la couronne Les seigneurs
Les autres Seigneurs, Les Secretaires d'Etat
Les Intendants, les Controleurs General et
Intendants des finances, ayent entrée, pleine
et voix Deliberative aux Dits Conseils

Etant que les articles portent un
Grand Coup et consequence d'importance et
La assemblee supplie La Majeste, y ajoutant
les mots Pourveu quilz ayent fait le
Serment au Conseil et quil plaise a la
Majeste Les appeler enqurs La assemblee
a se se'oir une grande Chapelle afin
D'obliger par cette soumission Plusieurs
qui voudroient enqurs seules parer
pour Conseillers nés au D^{ns} Conseil
Comme pour Les premiers du sang qui

1618
L'Assemblée

Plusieurs autres serments que leur naissance
en quam aux autres d'autant qu'ils n'ont point
un si fort interest a la conservation de
grandes de l'estat que les Bruniens l'ont
ou il en besoin de les Obliger par serment
a la fidelite et que le Roy apres avoir
fourni leur portee les y appelle et
admette.

La dite assemblée aoute encore
de ou avoir sur le dit article qu'il plaise
au Roy pour tenir l'ancienne Coutume
en les 3 Conseils, Ordonner que lesdits
Contrôleurs généraux et les intendants et
surintendants ne rapporteront que de bon
et de véritable.

Le Roy veut aussi que lesdits
Gouverneurs et Lieutenants généraux
de la province aient entrée de leur
voix Deliberative aux 3 conseils lorsqu'il
fera question d'affaires de leur charge.

L'assemblée supplie la Majesté
de aouter aussi les archevêques évêques
et autres personnes qui auront prêté
serment au conseil lorsqu'ils y seront

1518.
1^{er} Livre

autre Souveraine, & parantout
 a execution d'un arret sollemnellement
 et contradictoirement donne, sur une requeste
 qui luy sera presentee pour apporter au
 Conseil par la partie interessee, son afin
 de se pourvoir contre ledit arret, son
 afin de revocation du fond de laffaire
 audit Conseil, sur laquelle Requeste les
 Officiers Gardiens Crier & Vicaires de
 Parties et envidant deffense de faire outre
 ny de faire aucune poursuite ailleurs qu'au
 dit Conseil comme si un maître de
 Requestes seul avoit plus de puissance
 et plus de pouvoir que tout un Parlement
 et comme si les arres des Cours Souveraines
 ne tiroient point avec eux une execution
 d'iceux en leur pouvoir absolu et leur
 faire fortis Offres Jurejurque Le Roy
 et son Plein Conseil voyant un Maître
 des Requestes seul en au dessus de
 execution quel abus que dans un
 quartier apres que les Parties ont

1618.

1st June

[illegible]

1618.

1^{er} Livre

qui touchent l'interieur des Particuliers
et que l'Arrest qui aura esté ordonné sera
Lu au Conseil puis aué signé et imoutiné
Bellevee aux Parties et aux quil puint estre
Revocqué ou retracté au Executif
D'iceluy surse par Requete et Remontrance
puis parler moyenn de Droit comme
Il en accoutume

Des articles en Louis Par
Assemblée et sa majeste suppliee
après ces mots Moyenn de Droit et au
Lui de fous comme il en accoutume qui
seront des Il y vi mis Parties ouyes
Contradictoirement

Quant aux articles des fous
Souverains de Le Roy veu et l'Assemblée
en l'avis quil ne seront surse retracté
ny revocqué puis parler voy de Droit
Excellente parole ordonnance

Quant aux affaires qui doivent
estre traittes au Conseil d'Etat et des
finances Le Roy veu et l'Assemblée
en l'avis que l'on y traitte et No

1618.

Livre

aillurs Des Requêtes, cahiers et
Remontrances Des Provinces, et
envoyés et présentés en la Majesté l'au
par les gouverneurs et Lieutenans généraux
Cours De Parlement et autres en
officiers, que par les dits et soussignés
Conseillers d'Etat, Messieurs en l'assemblée
Des Dits provinces.

De Au dem auy et être traitée
De Observations et entretenuement d'ord
Des fontaines d'ord qui seront faites
aux Dits et ordonnances et eegre
Conseiller de Messieurs Publie

Surquoy Les dits Supplie Sa
Majesté qu'il soit ajouté a ces articles
certaines Ordonnances de la Majesté que
Les dits Souverains de Gouverneurs et
Lieutenans généraux Des Provinces
Baillifs, Jueux, et autres
Juges et officiers Royaux aux quels
la souveraineté en appartient par les
Ordonnances de l'ancien Parlement aux
Dits fontaines d'ord et autres

1618.

en Livre

accident qui pourroit survenir ainsi
qu'ils ont accoutumé en Vertue de la
Majesté

Deux autres traités avec le
Conseil de Requête de Rouen au led
affaire de la flegé soit pour leur
délivrance ou autre de l'honneur qui
regarde le Public et l'intérêt de
la majesté.

Sur quoy acte Remis a deliberer
ala fin de l'assemblée

Deux autres Le Roy et l'assemblée
On Davis qu'il soit traité avec dits
Conseils de différends qui surviendront
a cause des suppressions et remboursements
d'officiers pour l'intérêt de la majesté
que ledit adjudication des fermes de
aux plus offraux en dernier arbitrage
de l'assemblée

Sur quoy l'assemblée supplie le
Roy que comme les dits Principales de
fermes de Rouen qui ne se pourroient
adjudger qu'aux plus offraux en d'arbitrage

1618.
1^{er} Livre

En fait de Dehancement ou de
Diminution de charges ou de
Tulacis sera procédé à nouvelle publication
sur la reformation ou premier Besoyn

De Requestes des Différends sur
l'exécution des Baux faits pour les
fermes des amiettes pour quoy traités
aux 3 conseils comme aux des Parties fait
pour le Marché du Royaume de Naples
à la de la dite Majesté

Sur le premier chef des articles de
Majesté on supplie que suivant son
intention portée par le second article de
cette Baux. proportion en sera rapportée

Il lui plaise ordonner que les Différends
qui interviendront en exécution des Baux
à ferme entre des Particuliers soient jugés
et terminés par les Juges ordinaires
et non appel aux fous aux quelles les
Connoissances en appartient à nouvelle
Requeste de l'interprétation de
l'article des dits Baux et établissement
des Droits des fermes. Pour les Différends
seront entre le Roy et les fermiers

1618.

1^{er}

Week

qu'ils soient jugés audit Conseil et que
 l'un ou l'autre employé dans les Baux
 aucun article pour Evocation

Acte de l'Assemblée sur le Baux
 chef du présent article

Plus les Baux sont qu'il y soit aucun
 Croit de Baux Diminutions de
 Remises qui seront Demandées sur les
 Baux sur la Subvention de villes
 et sur les finances de

La Reunion en l'un des Baux qu'il
 ne soit accordé aucun Baux sur les
 fermes que pour grande considération
 et avec fourniture de fausse après due
 information faite par les fermes notées
 par les ordonnances et que l'on
 impetrande de jouir de leurs Baux
 qu'ils ne soient Reçus aux sous-souventains
 ou y appartenant, cette dernière modification
 semble d'ailleurs par lequel les Baux
 se faisant à fausse de la part de fermiers
 ou impetrande qui leur sont faits et de
 réceptions de Baux de fermes, ces Baux
 appauvris enore et mettez charge sur

1618.
1^{er} Livre

reste de les estreindre aux faideces
verifications Lesquelles ne se font pas
sans Depense

Et finalement Le Roy veut et veut
La psemblée en Paris qu'il se soient traités
aux Ombres d'Etat en des finances du
Des Baux et Marches pour le en
Renouvellement et raffermissement des
vivres et munitions Des Armes
Frontiere de ensemble Des Requêtes
Presentes par les villes et communautés
et particuliers pour le en de de
Du Breve de La Ville de la somme
De la fin Extraordinaire de l'Etat
De l'annee generale, Des Etats et
fermes en des fondations qui doivent estre
insérées en Baux qui en sont fait
De l'Etat general Des finances et
De tout ce qui dependra de l'entretenement
et observation des Etats de tout
article des fondations de Baux a
ferme ou autres traités pour le faire
Des finances Desquels traités adjo
en Delivrance y sera faite somme

1618.

1^{er}

Livre II

aux Des Requêtes qui seront presentées
pour faire employer gages, Reutes ou autres
charges Sans ledit estat de Senes
et Majesté

Voila pour ce qui Regarde les
Conseils d'Etat et des finances

Quant au conseil privé

Le Roy veut en l'assemblée en Paris
qu'il y soit traitté Des Requêtes afin
d'evoker Des Parlements et autres Cours
Souveraines et telles pour reglement de
juger a l'une Des contentions Des Dites
Cours Contre les quelles Requêtes seront
Raportées par les maîtres Des Dites
Requêtes etant en quartier

Comme aux Des Requêtes
Contre les arrest Donner au dit conseil
et les Dites par le Reglement etant
l'assemblée Paris Dajoutés que les
arrest ne pourront estre Revocqués, et
Retractés, ny Suris, si non par les
moyens de Dieu Les Parties ouïes
Contradictoirement

1618.

1^{er} Livre

Seront aussy traittes au Conseil les
 oppositions formées a l'expedition de
 Lettres de provision, diffuses ou autres
 Lettres du grand Secrétaire, pour les
 Jugemens sera renvoyé au Conseil, mais
 suivant l'avis de la dite assemblée
 des propositions du Roy, les
 diffuses qui sont en nombre de deux
 au Conseil privé pour les Evesques, abbez
 et autres Beneficiers a la nomination
 du Roy seront renvoyés au grand
 Conseil en ce qui est sur question de titre
 attendu a cause du droit de nomination
 de la Majesté pour y estre jugés et
 terminés selon le droit de nomination
 et nous serons les actions de ces
 provisions bien et dûment obtenues en
 tous de nous sur le droit de nomination sans
 que les appels soient de l'execution
 des provisions et ou l'usage du droit de
 Regale la pourvoir en devent et
 au Conseil aux quelles des est attribuée

1618.

1^{er} 15^{es}

Quant a La Courte, Les Maîtres
Des Requêtes du Roy, qui se
servent leurs quartiers, fassent leurs
charges suivant les ordonnances, et
rapportent les Requêtes et instances
aux Dits Conseils aux quels ils ont
été fournis et lorsqu'ils sont hors de
quartier se sont envoyés par les provinces
pour faire leurs visitations et brevets
comme il en porte par l'ord.

Après l'assemblée Supplie
Le Roy quil soit ajouté quil ne
pourront Juges en dernier Recours et
Après de l'ultime, quelque attributions qui
leur en soit faite par Lettres ou
Prétendre soustraction Pour les
visitations et Jugement des instances
au dit Conseil et ailleurs.

Quant au Conseil de La guerre
La Majesté veut en établir un composé
De Seigneurs, Marchaux et autres
officiers De La Couronne, anciens

1618

1^{er} Livre

Capitaines, Le Secrétaire d'Etat qui a
 Le Département de la Guerre en Suivantant
 Des finances qui s'assembleront une fois
 l'An ou plus souvent selon la occasion
 a quoy L'Assemblée supplie Le Roy et Le
 ajoutée que La Communauté qui appartient
 aux Marchands de France Leurs et leurs
 Convoies.

Sur que Le Roy Declare qu'il leur
 honore ledit Conseil de Sapience et leur
 honneur qu'il leur sera possible L'Assemblée
 soit cette intention Comme ledit Conseil
 supplie La Majesté L'Effectuer

Il est a Remarque que Le Roy
 pour conserver entire son autorité d'aut
 une Puissance absolue, a fait toutes les
 Propositions Declare a L'Assemblée
 qu'il est que La Majesté sache
 quelle peu d'honneur et d'estime son
 Conseil comme bon Luy semble
 elle a Remarque de dire d'adieu son
 avis sur tout ce que dessus a fin de

1638

1.^{er} Livre

Choirs et veuves de qui sera pour
 l'enlèvement

Après l'establissement de l'ordre donné
 aux et fustils de l'roy propose à l'assemblée
 de l'roy donne aux l'roy le bon
 ménage qui l'roy est apporté à
 les financer de l'roy et le l'roy
 au l'roy et le l'roy et l'roy

Surquoy l'assemblée supplie
 les humbles de la Majesté de l'roy bon
 qu'il l'roy propose de l'roy pour
 la maison de l'roy la l'roy
 l'roy l'roy l'roy l'roy l'roy
 l'roy de l'roy l'roy l'roy l'roy
 l'roy au même état qu'il étoit l'roy
 du l'roy l'roy l'roy l'roy l'roy
 au l'roy l'roy l'roy l'roy l'roy
 l'roy que l'roy en l'roy l'roy
 l'roy et l'roy l'roy l'roy l'roy
 que la Majesté en l'roy avec l'roy
 l'roy et l'roy l'roy l'roy l'roy
 l'roy et l'roy l'roy l'roy l'roy

1618.

Nivelle

quil y a deutelement Des gens de guerre
 n'en pas tant en la Depense qui est fait
 que la tenue quil en apportent au Temple
 qui en donne appaivy, pour leurs celler
 services de lejour et plus mal affectués
 a son service

Quoy quels monstres Le Roy ne luiant
 Demande a la Jemblee a son belord
 en Des Moyens quil y fait garder

Sur la Jemblee avec qui Couvent
 la Depense de la mai son du Roy en
 Paris tant que les officiers d'icelle
 sont en nombre effrayé par dessus le
 nombre quil y en avoit au Regne
 Precedent Supprimez les nombre d'icelle
 au point que les officiers vaqueront par
 leur leurs gages et de la mai son
 pour revenir bons au office de
 la majeste

Quant a leutelement Des
 garnisons en Paris que la Depense en
 son teinte a la même ou a son

1618.

1^{er} Decembre

Comme qu'on aegre precedent, que
 Lespersonnes inutiles en Soient retranchees
 au profit de la Ville & Majeste qui
 fera la Distribution de la Ville de
 Garnison a la Volonte, que la
 Garnison de la frontiere de Comme plus
 de six mille hommes toujours en nombre
 d'armes, d'armes payees et pourpreference
 de toutes autres, que la Garnison
 de la Pays de l'Etat pour le service
 payement de l'argent sur le
 service pour armement et retranchees en
 de l'Etat au nombre de six mille
 qu'on aegre du Vivant du Roy
 de l'Etat

Etantant quil y a une certaine
 plusieurs Chateaux et Places
 fortes appartenant a la Majeste
 qui sont inutiles elle en supplie
 faire demolir

Comme aussi que la fortification de
 l'Etat depuis unis au Roy

1618.

1^{er} Livre

Maisons Des Particuliers, faut je
 Trouver toutes Les ordonnances
 pour Demolir, Les Dites Maisons
 Remises pour ce qui en de la fortification
 au même état qu'elles étoient auparavant
 Le Dit temps, enjoignant à Ses procureurs
 généraux d'en faire toutes nouvelles
 et diligences et à tous les Officiers
 et Sujets de prêter main forte à
 l'exécution qui en sera faite.

Et Pareillement plusieurs provinces
 nouvelles de grandes vexations et
 charges pour la contribution des
 ustensiles et à l'entretien qui ne
 leur Messaient en temps de Paix
 Sa majesté en aussy supplie Ses
 Charges des Dites provinces en temps de
 Paix et tranquillité de son État.

Quant aux gens de guerre tant
 de pied que de cheval en Dava que Les
 Deputés en soit Reduite comme au
 temps du feu Roy que Les Regimens
 et Compagnies qui servent au Roy

1618.

1^{re} Livre

Retenus, serons payés par avance et
 n'est envoie sans aucun retranchement
 a fin que les Compagnies soient complètes
 et toujours en état de servir, Les
 soldats retenus en Discipline et non
 contraindre par la nécessité aux excès
 du Pain, que le même ordre et
 retranchement ait lieu pour les
 Provinces d'Etat et pour Bellone
 Le simple Dommage a Lademois, qui
 ont au même fournisseur affecté d'ordre
 aux Compagnies pour leur conduite
 et Routes, ainsi qu'ils soient départis
 de temps en temps par les Marchands
 de France et par eux choisis pour leurs
 expériences et fidélité auxquels
 seront gardés jusqu'à ce que les ordonnances
 et ne leur donneront de partement qu'ils
 n'ont envoyé ou rapporté comme ils
 voient leurs procédés de bas en
 a fin que la bonne intention de la
 Majesté envers ses Sujets soit fournie
 que les mêmes ordonnances soient

8101618.

1st. Little

renouveler avec injonction expresse
à tous officiers et autres qu'il verra
appartenir tenir La main à l'observance
d'icelle

Ces ordres donnés aux gens de
guerre de nos armées que lors de
l'entente eussent 600000 de Livres
L'an et chose totalement à l'usage
de l'état pour quelles étoient fort
indignement conférées demandées
à l'assemblée La Demeure, laquelle
supplia sa Majesté qu'elle soit réduite
à trois millions de Livres et ajouta
qu'il se peut pas à tout le fond
de la somme après les dépenses de
la Maison du Roi Maison de Reine
et de M^{rs} Leurs Enfants de France
et les dépenses & bénéfices de
l'état fournis, que la distribution
en soit faite sur les Revenues selon
le plaisir et volonté du Roy et que
les Revenus de ceux qui ne sont

8121618.

1st Price

Ordinaire par la personne du Roy
et a la suite de la Cour ou employé
utilement dans les Provinces ou le
Pays suivant les anciens Reglemens
sinon en un seul payement a la fin
de l'année a fin que si l'indemnité de
l'écriture en l'état global de l'ouvrage
du fond de quelle sans recourir a des
moyens extraordinaires a la foule
et oppression des Sujets

Le Roy veut en l'Assemblée, voir
son intention que les Pensions de
payement & le payement supprimant les
crédits des pensions de qui se
ont qu'on a vu être de la
la volonté du Maréchal d'Anvers
vous a prouvé son avarice excessive
et ce afin que les instituteurs soient
entièrement de la libéralité du
Roy sans être plus sujets aux abus
que commettent les Pensions de
Pensions sur les assignations qu'il

1618.

1^{re} Livre

Donneur d'argent.

Deux ans et l'assemblée en l'année
que les dits pensions et l'ancien
Général payés qui sont qui seront
comptés en l'état qui en sera fait
et signé de la main du Roy pour
avoir regard aux bourses qui en
seront obtenus puis en tant qu'ils
seront fournis au dit état et ne
pourront les dits pensions
être assignés aux dits pensionnaires
supprimés avant la mort de
pensionnaires.

On propose au Roy qu'il lui
plaise ordonner un fond à l'épargne
pour payer les pensions d'argent
et l'ancien présentement fait pour que
ledit fond soit distribué et employé
au paiement d'antécédents qu'il lui en
plaise aux subsides de la Douane des
hommes notables en argent aux
recompenses de services au antécédents de
comme officier, chargé et autres moindres.

1618.

1^{er} Livre

amais pour enquire de Comptes
 par certification, quil soit devers le
 Statut a la Chambre des Comptes de
 Paris revocant tout payement de pour
 et gratification de telle forme avec
 deffense aux Comptables de faire payement
 sur peine au contraire en aux parties
 concernées et leurs heritiers de
 restitution en deniers de quadruple
 moitié envers le Roy et l'autre moitié
 au denouciateur

Plus que les ordonnances soient
 gardées contre les suppositions de deniers
 sans en enquire de voir et que de nouvel
 le soit fait une ordonnance par laquelle
 tous ceux qui obtiendront pour avoir
 obligés de se pourvoir d'un des places
 en sans en enquire nature les pour
 et deus faits qu'ils auront reçus d'un Roy
 pendant les trois années précédentes
 après de la de hors de la grace deus
 en de restitution deus qui sera oblige
 pour les deus tiers au profit

2131618.

see

De Samajiké Santie Lisa aurice
Domicatou

Requies que j'ay Bedoit tous ces
Doux Reglemens et leur Devoir
salutaires avoir mérités ou eulx mesmes de
Reverence quil leur soit en ou plus
Surtout d'observation faire que je ne
m'entendray d'avantage a l'annulation
Des Vingt propositions contenues dans
Le grand Cahier qui en fut arrêté
Sur la fin de l'année 1617. Neveu au
Les Reueux au dit Cahier a fin
De Néanmoins Personne De Songer
Distours et a fin De l'Assemblée
Tenue en le même lieu De l'ancien l'an
1596 et Distours De l'an 1614
Comme aussy pour le fait Des exemptions
Prétendues Noblesse, affranchissement
De tailles et De charges de toutes les
Impositions de l'an De fait mention
en la six^{te} Proposition Des Cahiers
De l'année De l'année a l'année de
Reglement Des tailles fait l'an 1590

1618.

Premier Livre

au Regne precedent lequel contient
 tout ce qui se peut imaginer d'utile pour
 la charge du Peuple, et pour le
 vouloir Observer il n'estoit besoin
 de nouveaux avis nous plus que sur
 la proposition 6.^e des fautes d'ordonner la
 dessein de rendre les charges de la maison
 du Roy, celles de la guerre, et les gouvernements
 sur les autres qu'il y a de propositions d'ordonner
 les abus et inconvénients qui procèdent
 de ces ordres des offices et Benefices
 sur les autres d'ordonner la revocation
 des Survivances et des foyes justicières, sur
 les autres d'ordonner la suppression des
 Actes des Monasteres et abbayes
 et faire que les autres soient Religieux
 sur les autres d'ordonner la suppression
 d'aucuns simples aueques le pape soit
 supplie de ne plus admettre de résignations
 en faveur, ainsi qu'advenant d'ordinaire
 par voie de la suppression soient remis aux
 monasteres pour les dépendances pour
 en être le revenu employé aux études
 des Religieux et autres pour

82

1618.

1^{re}

Table

au service des Princes & des Rois
 auecques leuurs peuples & leuurs
 iustices, & leuurs Douzeime qui Parle
 de Robustatio, & de ordonnance de
 leuurs fait de l'artillerie, & de
 l'union, & leuurs (vingt) Comptes & de
 leuurs par terre & par mer, & leuurs
 la quatorze. Des importances pour ette
 Prohibitive de communication avec les
 ambassadeurs & avec leuurs
 Duches, & leuurs quinze qui se forme de
 de forcer qui se fontent au
 Commissions, & leuurs seizieme Commissions
 les alliances & l'entree qui sont
 Contes & pour souverains, & leuurs
 18. qui Negociation de leuurs pour le
 pour qui se fontent par de leu
 Particuliers pour souverains & aux sieges
 Meridians, & leuurs de leuurs de leu
 laqueuse Guy l'uno de leuurs & de leu
 meindres Comptes de Robustatio
 de leuurs annuel pour leuurs offiers
 & leuurs leuurs leuurs vingtieme & de leu

1618.

1^{er}

Pierre

qui touche une bonne sorte de savoir
 toutes la venaliter des offices, l'un
 en l'autre des deux derniers articles
 seron a dire, mais la suppression du
 droit annuel en plus ne se fait d'homme qui
 qui Curve d'autre la justice par la guerre
 et la Roy nequeun rend le juge indolent et
 desormais se fait acceptes au premier
 d'ordre par jugement bien et par a fin de
 desormais se fait l'homme de qui
 a corruption d'ou par de son office
 ceux qui y sont interressés et nous par
 manque de de d'ou que l'apure
 sophistication ou subtilité en l'écriture
 pour la deffense du droit annuel, mais
 de toute par que même la d'ou
 simples seurs de d'ou ne jugent avec
 combien de en sera de plus par d'ou
 d'après a l'état la continuation
 de droit ann. avec d'ou d'ou
 la plus d'ou et Magistrate
 ou fait que pour l'ou d'ou
 d'ou a l'ou famille, d'ou et d'ou

1618.

1^{er} Livre

Contrainte d'abaisser de son Degré de
 & digne de leurs charges de, bair
 Des Bravades et de braver en sa vie
 D'acquiescer à l'ancienne coutume de
 leurs rendements qui sont frants d'une
 dette si grande, Amettion couragement
 leurs charges avec les marques et ornements
 d'icelles. L'autor que de soumettre une
 injustice et se rebeller à la Nation, et
 l'ambition et la rapine des plus
 Puissants, sembler par l'avantage
 et votre seule avis et l'empressem
 de voir combien de la suite et de l'outre
 au Courages Bien nés

Aux Leurs ayons Digne Les
 Suissards d'ailleurs que les
 assemblez de notables et de
 l'Etat généraux de l'année d'ancien
 de l'Etat en la Majesté Souveraine
 d'invocation de Dieu pour en bon
 et bien à la gloire de Dieu
 de bien et de l'invocation d'icelle
 et ordonne par un arrêt solennel

1618.

1^{er} Mars

en son conseil d'Etat au mois de Janvier
il fit entendre par le seizieme jour
par escripte express auquel l'adieu
il n'este deuin en quelque temps en
pour quelque temps que ce soit

Mais ce n'estoit pas de la
intention de ceux qui m'ont mis la
royete a l'exequie d'ait a fin de
le faire par apres desirer par une
insupportable exaction sur les officiers
comme vous verrez

Cependant le Pere Arnoul
Jesuite substitue au lieu du Pere Collas
aussy Jesuite comme nous avons dit, Jugeant
avec ceux de la Societe que la raison
estoit venue en laquele l'aprouver
obtenir un Attestation de l'Universite
ou permission de l'offense publiquement
en toutes sortes de Lettres et Sciences
pour tous les Royaumes d'ou l'heure
Ains de la Strategie qu'il estoit besoin
d'employer

Paruolx estoit entièrement

86

1618.

1^{re} Livre

Comparé De L'Esprit a ses faiblesses
 Communes D'ailleurs De Luy-même qui
 Possedoit le fieu du Roy et de
 seruir De La foiblesse et sans
 D'expérience D'ailleurs De Luy-même qui
 estoient neuf en toutes grandes et importantes
 affaires comme ceux qui avoient donné
 la mesure en La Canonnerie et Service
 Du foute D'ailleurs, obtint D'ailleurs un
 arrest Du conseil D'estat Du 15. fevrier
 conuenant Les termes favorables quil
 pouvoit desirer sans ouïr ny appeller
 Les Acteurs et Suppléants L'université
 De Paris quoique L'affaire fut moue
 et appointée au Parlement avec Les
 Perseutés qui Des L'année 1610
 sy estoient adresses contre Ladite
 université ce qui estoit une nouveauté
 D'ailleurs contraire aux Reglemens que
 Louis XIII. De Dors

Cette poursuite D'ailleurs avec Du
 conseil D'estat fut rendue faulse aux
 Perseutés par les sollicitations De Dors

1618.

1^{er} Dec.

Leur ainsy que de luyes avou fait et
ordonné n'estant au des fiances des
conseiller d'estat pour avou mis au jour
Plusieurs lettres de Barbin son maître
un des confidens du Harcelier
Saince, ainsy s'il ou publiquement
que les Deignes et les Jesuites
avou d'eux le d'axen tel que leur
avou gela

Lequel en une des portou
me Aetablissement entier et me pourvoit
soit eteint de faire par les Jesuites
profession publique et leur Ecole de
ouverture en toutes sortes de sciences et
de tous autres toutes lettres, avec
de l'ardement et Aglement au contraire
opposition ny appellation quelconque
avec deffense a la dite université et autres
les y troubles ny s'en pourvoir contre
les d'elles s'en d'ailleurs que au conseil
du Roy qui exognoit le tout a la
propre personne et en interdiction de
Parlement et autres Juges quelconques de
de arrest porte par l'amelor et

88

1618.

1618.

Je soussigné Maître Des Requêtes Du
 Hotel Du Roy par nous en Sublie
 au son Delo Bloché au College De Clermont
 a Deux heures De Pelerée Le Vingt Du
 Du Mois de d'octobre l'an que faite est
 l'assemblée au Roy pour l'ordonner
 ou Société
 Or ces arres assigneront Les Dits
 Joints De Se soumettre aux Loix et
 Statuts De l'université De Paris pour au
 Ledu De leur premier rétablissement fait
 au Mois De Dec. 1603. etoit un Lettre
 que l'on mettoit sur cette grande Place
 que tel procede feroit a l'université
 Mais l'equivoque qui seroit de par
 ce l'usage en cela Bientot La Douceur
 par ces mots, ainsi que l'on ordonne
 par l'adite Majesté ajoutez a l'usage, a
 la charge De se soumettre aux Loix et
 Statuts De l'adite université, car lorsqu'il
 avoit quelque Differend sur Les Dits
 Contraventions qui se feroient Les
 Dits Lettres aux Statuts ils n'avoient
 que l'addresse a quelques uns de leurs

1618.

1.^{er}

Libre

Confidentia qui sollicitera audis
 conseil et obtiendra ceux permissios
 que bon vreu semblera. Sanguin ou si
 facilement obtenu la sanation et redouation
 de requiescite si saintement si utilement
 et si judicieusement ordonné par le dit
 Juges et anciens. Touchant le tout au dit
 conseil même qu'au Parlement en
 Jours les communautés de Paris
 despois de leur audit.

De sorte que en une Emplastre
 Bien faible de ledit apprenre au
 statuts de l'université. Puisqu'on s'en
 desuse d'appliquer ces statuts a tel usage
 que l'on voudra.

Université apres sonnoy d'autre de
 cette equivocation de en quibzibologie de
 l'arche d'eluder et d'establiement par
 deux deuits en statuts qu'on fait en
 assemblee generale de l'un de la faculte
 de theologie en sorbonne le premier
 de Mars l'autre de la faculte
 de droit en la chapelle de Julie.

1618
1^{er} Livre

Quatorze Du même esloide, par lequel
a faculté de theologie de Sorbonne
ordonne entre plusieurs autres reglemens
que nul ne sera admis au four de
theologie quil n'ait étudié lepace de
trois ans sous les professeurs publics
de ladite faculté et quil ne sois
muni par lui-même de savoir étudié
en theologie et en aucun autre
collège, et par autres de la
faculté de arts deffent aux viciniers
de recevoir en leurs colleges autres
que ceux qui sont aux leçons des
professeurs de la dite université et
que nul ne jouira de privilège de
liberté quil n'ait étudié sous lesdits
professeurs

Et fust et est auquel
grad obtenu aussitot es esloides
d'aveil au arren du conseil par lequel
fust entre en jouissance de dire
mouvement de la dite

1618

1^{er} Livre

Université en fau de Louie on faice
appeller les deux deus pour l'année en
ordonné que l'audience arrete ledit
arrest du 15. février sera exécuté selon
la forme et teneur

Cu temps de l'ordonné Le 11. du
même mois de février et Nouvel
à Damelle de Le Prince d'Orange en
ce après Madame la princesse et
son époux Le duc de Bourgogne
Le Prince de Condé et Monsieur sur Le
Mont de son chemin en France et
Bourbon qu'ils ne laisseront aucun
en fau de Le Prince et Monsieur de Nassau
frère dudit Prince d'Orange aux suédois
et entr'autres choses prétendant que
La princesse d'Orange et Monsieur
de La Couronne de France sur et son
Chanciller par la dite succession de Le
duc de Bourgogne de Marguerite vers
Le Roy pour faire à sa Majesté
Le serment de fidélité à la Couronne

1618.

1^{er} Livre

De France

Le Roy ayant fait veoir en
 examiner en son conseil d'état les
 anciens titres de la principauté
 avec ceux qui de nouvel en ont
 découverts, Il ne fut pas trouvé de
 propost d'accorder aucuns de
 la Marquette la foy et le hommage
 qui seroit pure et simple tant
 que cela pourroit faire quelque
 préjudice aux Droits de la Majesté
 Mais afin de donner quelque
 contentement au prince Maurice
 Il luy fut offert une souffrance
 attendant leclaircissement des Droits
 de la Partiedu de la quelle le dñ
 de la Marquette ne se vouloit contenter
 la Majesté luy offrit de plus de
 recevoir la dite foy avec cette réserve
 sans préjudice de ses Droits ce que
 le dñ de la Marquette, ne voulant
 non plus d'accepter, n'aveugul d'ou

1618.

1^{er} Livre

Livre 10.

N'en avoir charge, si en retourné
sans rien faire

Je vous ay fait voir en la Decade
suivante la Mre Indri Seigneur
sieur d'Orange lequel on avoit
rapporté ete decédé par la fin de l'année
1617 a la quelle j'avois donné cette Decade
ce qui avoit esté fause de Me faire un peu
d'injure lors de la dite principale
de la Genealogie de ceux qui y prétendent
Mais ayant esté aperçus que la Mre
n'étoit arrivée que le commencement de
l'an 1718. au mois de Juin 8. Janvier
Je vous feray voir deux choses arrivées
depuis sans user de Repetition
Première J'ay vu en la Decade
suivante a laquelle je renvoie de
le dire

Deuxieme J'ay vu le Roy si
ensuite du refus d'Indri de Marquise
d'Angers, me la souffrance my faite
de foy et hommage conditionnel comme J'ay vu

8101618.

1^{er} Livre

Le Secondement Les Deportemens Du
 Juro De Vaurberghz en La Ville
 D'Orange en Les Resentiments Du Roy
 Sur ce
 Quant audit De Marguelle
 Le Roy Desirant simplement s'assurer
 Sa Droite Sans Resentiment D'aucun de
 Mecontentes de Sa Seigneurie Prince
 Maurice Doulx amantaire Luy
 Donner toute a s'assurer de son
 affection acoustumee par les lettres de
 que Sa Majeste en Exoit a son
 excellence en parles. De Boimise en
 Dumaure de ambafadours de Vire
 de Vire de quere de lettres pour aussy
 mention du deplaisir que Sa Majeste
 Neveu des Deportemens Dudit Sieur
 De Vaurberghz soiez premierement La
 Lettre de regie contre La de for
 en sonnage écrite audit Sieur Dumaure
 D'Orme Dumaure de Sieur
 De Marguelle en retourne par de la

De J. m.
 Sur ce

20 1618.

1^{re} Livre

que jeune Denise pouvoit d'avantage
 Contenter luy le Sujet de son Voyage, et main
 Comme il y a des raisons tres fortes de
 qui nous empêchent de les recevoir en la
 foy et Hommage quel on devoit faire
 pour la Nouvelle de la principauté d'Orange
 et de la Seigneurie de la Rivière du
 Rhône. J'en ay pu passer outre, sans faire
 préjudice à mes Droits que j'en suis obligé de
 conserver en leur entier, par préférence
 à toute autre considération et bien
 que j'en ay esté informé que de luy accordés une
 souffrance ainsi qu'il avoit été avisé par
 ceux de mon conseil, toutes fois pour
 remontrer toujours de plus en plus la
 Vigilance que j'en porte à mon Couron
 ne de l'Orange, j'ay cru de bon de
 recevoir ladite foy et Hommage sans
 préjudice de mes Droits auquel ledit Sieur
 de Marquette ne s'en voulu avoir en
 de luy n'en avoir aucune charge et n'en
 seulement de la faire pure et simple
 ainsi qu'il fut fait du temps de

1618. C3
1^{er} Jude

eston fousne Le Laine Dorangee
qui n'estu ete estaintenu dire
en consequence ayant ete fait pour
Gratifier Le prince de foudé pour qd
avoir épouse La Seur en l'audu quil
ait ete gardeé avec une des formalités
de la pairie en semblables Occasions on
que est le droit en l'aisou de l'enfant ete
rien foudereé comme elle ou ete
Depuis que Jay enuoyé l'enfant dede
l'écrit en papier qui est mon m^{re} ete
Je ay ainsi ainsi que Le Sieur de Boissie
Le representera Demapare a Mon di
Cousin Le prince Dorange pour son l'écrit
favorable et luy faire foudereé que
se est en l'augue de bonne Volonté en
son l'écrit ainsi que Jayray a l'écrit que
pour luy faire entendre par avance afin
quil n'ait entre en aucun doute et
soit asseuré quil en l'écrit l'écrit
Le l'écrit ainsi favorable pour son
avantage et contentement quil Le l'écrit
D'écrit d'un prince qui l'écrit et affectionné

1618.
1^{er} Livre

Dequoy Me remettant adous Je prie Dieu
 Que Je ne pourrais dire Le sentiment
 Du dit Seigneur prince & d'aucun La demande
 Mais Je pourrai bien assurer que durant
 toute cette année 1618 et Jusqua la ad
 plainte Du Roy en l'année suivante
 Jus la quelle J'attiré pour ne point Trouver
 cette affaire, Le Sieur De Dolberghe Commen
 en la ville d'Orange pour le dit Sieur
 prince, Je luy portai De sorte que Sa
 Majesté fut contrainte De se plaindre
 et en demander réparation au dit Sieur
 Prince sans par lettres que De vive
 voix par ses ambassadeurs, Le dit
 Sieur De Dolberghe en demandant, Doit
 celle que la dite Majesté ecrivit au dit
 Sieur prince

Mon cousin J'ay a Longtemps
 que Je suis adverty de ce que
 que Le Sieur De Dolberghe qui En a
 d'Orange fait contre Le bien de mon service
 et Le Repos de Mon Royannee

1718.
1^{re} Livre

avec aucun Demeur Sujets de la Religion
 prétendue réformée des Villes et Lieux et de
 l'environs de la dite Ville, je mettois
 toujours promit qu'il changeroit de
 conduite sur les avis que j'eus en avoir
 fait donner combien elle estoit desagréable
 mais voyant qu'elle continuoie tous les jours
 à faire des innovations et changements sans
 change au préjudice de ce qui en portoit par
 le testament de feu son cousin Le Sieur
 D'orange votre frere et la promesse
 que vous m'avez fait et devant donner, j'ay
 esté contraint de luy remontrer par une
 lettre que j'eus adressée Le 25^{me} de l'année
 que j'en ay et mon desir qu'il se retire
 au plutôt de la dite Ville ainsi que je
 me promettois que sous les conditions rappeles
 incontinens et me faire raison de ses actions
 et desurcrois que est contre votre intention
 qu'il entreprenne contre ces nouveauté de
 Dieu qu'il semble que persistera en
 celle de se veule faire croire que ce soit
 avec votre feu Don j'ay commandé

1618.

1^{er}

Live 20

auxdits ambassadeurs Les Seigneurs de Boinne
 Dunaucie De vous faire plainte en
 Mon eson et vous prie de faire Les
 Considerations que merite L'affection
 et Bonne Volonté que Je vous ay toujours
 fait paroitre en Me remettant sur
 dequels vous en direz de Ma part. Je prie
 Dieu et Mon seigneur quil vous en eue sa
 sainte et digne garde et en aparir Le
 Prince Jour de février 1619 signé Louis

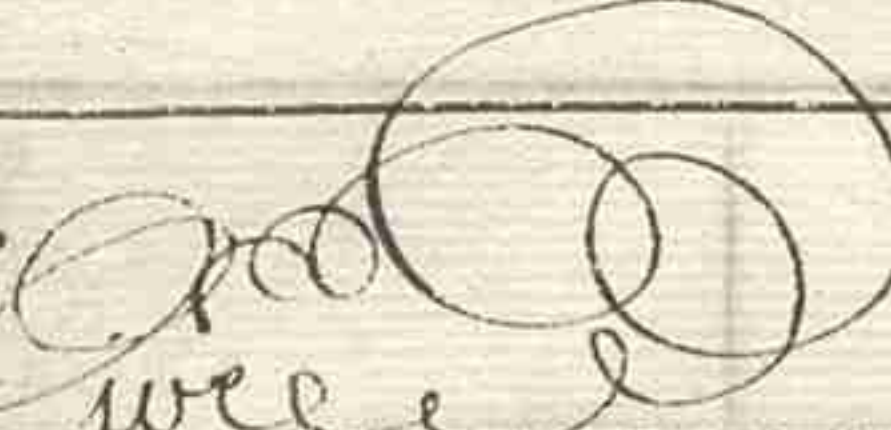
Voicy celle de Critten aux dits
 ambassadeurs

M^{rs} De Boinne et Dunaucie
 Le Juste Suis que Jay de me plaindre des
 deportemens d'un de vosseigneurs qui est
 a orange et la fouie de luy et de
 la Lettre dont Je vous envoie copie pour
 avetes le cours de pratiquer de merces
 quil fait avec quelques de mes Sujets de
 La Religion pretendue deforme de
 villes et lieux circonvoisins et de de
 Changemens et innovations quil deus faire

1618.

Lettre

en la dite ville loutre requi En expressement
 porte par testament du defunct et ledit
 assurance que e Non fourni Le Prime
 D'orange qui en approuve men a fait
 donne au moyen dequoy Jevous que l'ordre
 sur en l'ancien plainte d'icelle de la par
 a lui quil detienne par son autorite les choses
 d'icelle de l'ancien ordre qui a été etabli
 et l'etire au plus tot de la dite ville d'orange
 Le dit de l'orange a quoy Jevous promette quil
 voudra de fere et faire consideration sur
 ce que vous surrepresentes de la par
 et l'assurance bien que ces loutres son
 intention que Le dit de l'orange use
 d'une si e hauraise l'ordrille de heretage
 de soulager mes Sujets de l'obeyance
 qui e men die et entretenant avec eux
 de l'intelligence et proutiquede au
 prejudice du Dieu de mon service
 Jevous ferois quil me fera raison
 ainsi que le requiert l'affection et
 bonne Volonte que J'eluy porte

1^{er} 1618. 
L'uee

Je prie Dieu Messieurs De Boinsé
et Dunaucier qu'il vous ait En Bien
à Paris Le Jour de février 1618 signé
Louis

Quisque nous en sommes etuolés
Lettres Je vous en rapporteray encore une
du Roy audi jeus Prince d'après de
more De Madame La princesse de
D'orange en festement.

Mon cousin Jay appris avec une
extrême Deplaisir La Mort De feu
Ma cousine La princesse D'orange
votre Belle Sœur a laquelle je me
Soule pour que vous n'ayez participé
pour la proximité et alliance qui
estoit entre vous, et comme vous adiez et jointe
La Doye De Douceur pour terminer
Les Différends qui estoient entre vous et
Je me promets encore que vous continuerez
en femme Desir pour en octroyer amiablement
avec ceux qui ont succédé aux Droits
Deux Villes Cousine suivant lequel Les
seurs De Boinsé et Dunaucier

102

1618.

1^{re} Livre

Nous ambassadeurs par cela vous
en ferons plus particulièrement entendre de
la part et aguer j'auray aplaidir de
leu de la main de non (le) pour
éviter les accidents qui pourroient arriver
d'un contraire conseil prejudiciable
au mal et au bien, ainsi que
nous savons bien paroir et par Dieu
mon soutien. Amen

Quand comme nous sommes de l'ordre
porter en pays bas, je ne suis pas de
l'avis de la partie que je ne nous fassent
l'ouïs de la mouvance qui estoient
l'ordre entre les protestants et catholiques
qui en general estoient approuvés
Evangeliques ou de l'Eglise reformée
Que ces Mouvances avoient party en
deux factions d'aller à l'union de
et Comarier ou Amoutreux
et contre Amoutreux de la solat de
attendant pouvoir à l'union de la
deportement de la main de la main

1618.
1^{re} Livre.

avocat general Beretata d'Hollande
 en vest frize et garde Ber Secaux Ber
 Chate Ber provinces unies, Ber premier a luy
 imposee, de l'arreston et finalement de la
 condamnation a mort et execution, ce que
 se diray en peu de paroles et de en
 consideration de ce que de nos jours interen
 en esd mouvement d'ice

de provinces unies Ber premier que de
 ou sejour de luy de la Compagnie de
 luy la doctrine de salvin et regle
 luy esglises et les preceptes de l'Eglise de
 qui entre autres chose ou si force etendu
 la predestination quelle a rendu le franc
 et liberal arbitre a l'homme et
 comme amenant les operations de l'homme
 de la nature humaine forcee
 a une infallible et inevitable necessite

Quoyque toujours ces peuples ayent este
 grandement unis en ce qui touche le Roy
 de l'Eglise Romaine neantmoins il se
 en trouve une si absolue predestination
 et tous ans qu'en Allemagne toute sorte

1618

1.ère

Religionnaires qui ont paru depuis 200
 ans de l'origine de la ruine de la
 France Romaine se font toutes fois croiser
 bien différemment dans les particularités de
 leur doctrine comme les Antérieurs, Summes
 et autres Daces les Calvinistes, aux
 autres les Calvinistes ou Reformés,
 les pays bas et en en fin croise
 qui ont apporté de la Moderation ou de
 la modification à la prédication
 comme on fait en ces derniers siècles, ceux
 qui ont été appelés arminiens suivant la
 doctrine d'Arminius principal ministre
 duquel nom tire leur nom, de Gorninus
 Jhoterus, Vesulinius et Mathysius qui firent
 imprimer une confession de foi qui fut
 approuvée à laque l'on du de Darneseld
 Des principaux Hollandois de West fôise
 Dabruceem, qui fut jadis le principal
 siège des Ducs de Gueldre de Brémeque
 et Zuytend Des premières Villes dudit Duché
 de Gueldres et finalement se paus par
 autres provinces et parmy les peuples d'icelles

1618.
1^{er} Livre

De Divers endroits principalement Des Etats
Interet pour ce nom Arminius
Un Ministre appelle Gomarus lui mesme
autres peuples qui se tiennent a l'institution
propre et seroient contre ces arminiens
et De Luxe Seculiers furent appellees
Gomarismes

Disputes en Ledit Libelle
publies, qui contre Luy qui contre l'autre
party se haussent De telle sorte qu'on
fut contrainct de recevoir ces deux chefs de
Party Gomarus et arminius a une conference
et Dispute publique ou se trouuerent moderateurs
plusieurs ministres Des deux Opinions
Mais cette conference ayant plutost aigry
et Chasse que modere l'Esprit de chacun
poursu au la souueraineté par la force
Le Prince est auant Capitaine general et les
Provinces unies en son Collectif ne
voulant rien changer en Les Doctrines
etablies Des Le Souuerain pour sauuer
La paix et remede au trouble qui
pouvoit venir D'un tel dessein farouche
D'exterminer Les Arminiens ainsi furent

1618.
1^{er} Livre

Les gendarmes repoussés par eux cette
Remontrance en cela furent appelés contre
Remontrances

Les cinq articles des Remontrances
proctoient

Premierement que Dieu Dieu un Oteruel
et immuable Deceus en Jesus Christ son
fils aisé bien aimé, adant que les fondemens
du monde furent jettes et apres que le
Peuple humain en peché avoit esté de
sauver en Christ pour Christ et pour Christ
ceux qui par la grace du St. Esprit
Croisants en lemeu Jesus Christ son fils
Demoureront fermes en telle Oeuvre

Qu'en la fin de leur vie, comme au contraire
Il louvoit pour son Jce en leurs pechés
Les impieutes et les incedules Laquelle
Il louvannoit comme Croisants de Jesus
Christ ains que en Dieu en l'evangile
ou Il est dit que quiconque croit au
fils, Il a la vie eteruelle et que
celuy qui ne croit point au fils ne
verra pas la vie, mais que l'ice est

81618.

See Live

De Dieu Demeurera sur eux seigneur
second, que Jesus Christ sauvera tout
le monde en estoit pour tout les hommes
en general aux quels par sa mort en
la croix il a obtenu la reconciliation
avec Dieu et Remission de tous
pechés et pour toute monde, pour mis
eux qui croient comme levoigne
Levangile, Dieu a tellement aimé le
monde qu'il a donné son fils unique
à fin que quiconque croit en lui
ne perisse point et qu'il ait la vie
eternelle et en un autre endroit On dit
en lui qui On la Reconciliation
pour nos pechés et non seulement
pour le salut mais aussi pour
les pechés de tout le monde.

5. Que l'homme n'a point de
loy une loy capable de le sauver et
ne peut passer d'un franc arbitre
l'un quel en en son Debuté d'après
pense vouloir ou faire de son propre
mouvement quelque chose qui soit

1618.
1^{er} Livre

vrayement bonne, telle qu'en la foy par
la quelle nous sommes sauvés si bien qu'il
en mespire que Dieu par son saint Esprit
le regnera en Christ et le renouvellera en
l'esprit, en la volonté et affection de son
cœur se force, afin que l'aveu et l'œuvre de
sa sainte entendue, son vouloir et son
à fin de qui en l'œuvre de son
suivant les paroles de l'Évangile, sans
nous comme nous ne faisons

Quatrième que cette grâce de
Dieu en le commencement, le milieu,
la fin ou la perfection de nous
de sorte que l'homme bien regénéré
ne peut penser vouloir ne faire rien de
bon, ny résister non plus à la tentation
sans cette grâce permanente, ou intervenant
instante, subéquante et co-operante, son il
s'ensuit que nous devons opérer à la grâce
divine en une toute bonne œuvre que nous
faisons penser Dieu que et continuons de
manière d'opérer et de vivre en elle une
cette grâce, ne soit ny violente ny forcée

110

1618.
1^{er} Livre

ou qu'en dixer endroita De la Sainte
Ecriture Il en fait mention De plusieurs
qui ont esté au Saint Esprit

Quiqueun que ceux qui par leur
foy ont esté unis en Jerusalem et
faits participants De son Esprit Divin
ont après de force pour combattre le Diable
le monde et leur propre Chair et
pour Gagner La Victoire sur les ennemis
ce qui selon entendement prouvé que Les
graces Du Saint Esprit leur a esté toujours
comme Jerusalem par son Saint Esprit
leur a esté en toutes leurs tentatives
et leur tenu La Main, pourvu qu'ils
soient préparés au combat qu'ils ont
gagné par la grace et fassent leur requie
scuse possible Il La Maintien
toujours fermement tellement qu'ils ne
fassent être séduits ny éloignés de
Jerusalem par quelque chose que ce soit
ny par aucune puissance Du Diable ni
d'aucun homme Les paroles De
Jerusalem, nul ne les a jamais dément

1618.

1. Livre.

Neanmoins, question demandée si eux
 mêmes par leurs nonchalance peuvent forligner
 du Sentier d'audace. Lequel fléau mûrit
 Le pied subandonné de ce chef au monde
 et à l'appétit de regles, qu'il leur est
 salutaire Doctrine qu'ils ont une fois apprise
 offensé leurs Conscience et perdus la
 grace reine pour répondre elles, il en font
 promiscuité. C'est la Définition de ce que
 la parole de Dieu nous en apprend

Sur tout cela les ennemis, ou remuant
 ou prétendant que l'Etat de Hollande
 en de son frize doit déclarer que de tout temps
 Les magistrats politiques ont eu droit de
 Direction sur les affaires Ecclesiastiques et leur
 Confirmer par des exemples de l'écriture et
 autres, que le Synode National en
 conséquence ne doit être assemblé et que le
 contenu de cinq articles ne peuvent être
 Actes en article de foi et observés et
 observés même en son Agologie
 a dit que la Royauté en l'Etat
 Sentiments du Roy de la grande Bretagne

114

21011618.

1^{re} Table

Don que sans préjudice De la doctrine
L'on pourroit tenir l'un et l'autre
Droits avec l'un et la charité et
Prudence et que pour la paix repos et
tranquillité publique Il devoit être libre
à un chacun d'écrire selon sa conscience
et suivant ces avis La Dite liberté
fut publiée dans Les Etats d'Hollande
et Ben faite avec permission à un chacun
d'enseigner ou faire qu'il en voudra
Meris au contraire L'ambassadeur
d'Angleterre en une Lettre Remonstrance
Devant Les Etats généraux invita pour
que la Convocation du Synode National
auquel Il étoit et au fond de
faire sçavoir qu'il ne devoit être rien
innové à l'ancienne croyance et institutions
De la reformation De l'Eglise recue
Des Etablissements De cette republique
au surplus rejetant avec des arguments
que La Decision Des différends sur le fait
De la religion appartient au Magistrat
Politique et Les Lettres remonstrances Disoient

1618.

4^{es}

Rue de

que Capou ete' Barnevel d'chef et
 Protecteur des amineurs et y. on & de
 les servir avec aucuns Magistrats et de
 auheraus qui sur le nom des Etats
 d'Hollande et de Ven fise avoient Comprois
 a leur fantaisie le pretendu article
 pour les dits cinq articles et sur la
 Question si le magistrat devoit Devoir
 les articles de la Religion et de
 mesme des affaires Ecclesiastiques et de
 Ensemble sur les dits d'un Grand National
 des Provinces

Et de la Saugmentat L'unionite
 Contre le d'n Barnevel auquel on
 imposa plusieurs crimes que vous deviez
 Mais que je vous ay fait voir l'article
 de la Prophanite d'un Barnevel
 inspire par luy meme en son Agologie
 et l'oumeur d'un d'employon a bon
 Couer pour rendre Brecheurs, amercutis
 ou seigneur si importun et pacifies
 le trouble qui alloient se lever puis auant
 en ce estat avec lequel il a une étroite
 alliance et fédération

1618
1^{er} Livre

La France de Warrdel etou
que tou bon chretien bon saine
que par la grace de Dieu en par la
satisfaction de Notre Sauveur en
le Demytem Jesus chris pour les peche
du monde, il en predestine a salut
que par la meme grace de Dieu il a
deu cette fois par la quelle il
donner fermement son salut n'avoir d'autre
fondement que la grace de Dieu en la
Heure de Notre Sauveur Jesus chris
que fil lui advient de tomber en de
grande pechie il doit avoir toujours cette
ferme confiance que Dieu ne permettra
pas quil persevere en Jeur, que lui
distinguant par ou il le convertira
par la sainte Misericorde, le rappellera
a Penitence si bien quil persistera toujours
jusques la fin en la foy et
en la charite. Et dieu qui a communique
cette grace Roame sur la predestination
de son long temps par a Occumus et Lanchan
professeurs en theologie et meme a
ordinares lui de Principaux ministres

1618.
1^{er} Livre

De fct temps La, ils luy firent quil eut
pouvoir entierement se reposer sur cette doctrine
sans recherche plus avant a laquelle aussy
il selon forme depuis enjointe et
en age quil en de 11 ans le 1^{er} Septembre
devint en mourir en telle

Or La grande science et autorité
quil estoit acquis au Secretaire de
Guerra Despruntes unies autres regens
pouvoit quil avoit et particuliere d'holander
et son frere faisoit que sur les occurrences
de ses divisions si importantes et qui
menaçoient La Reine de let estat
avec les principaux amis et allies d'iceluy
settoient Leurs eschecs a fin quil
contribuer de tout son pouvoir a La
pacification de ces troubles et Le Roy
luy en donna plusieurs fois ordre
avoir envoyé exprès ambassadeurs extraordinaires
Le Sieur de Boisne pour leuques combien
La Majesté avoit et troublée a
leur en Le Deni quil avoit de son
La fin par son entremise comme vous
pouvez voir par Les Lettres de

1618.

Livre 3

De la ditte Moxette au Sieur Barnevel
en ces termes

Monsieur Barnevel 3 Jany
Souffrir plus longtemps augmentés les
Divisions qui sont par de la fureur
mentement de les faire avec grand
travail de mes officiers remoustrances
verser Sire. Le Statu general de
provenir unie, en pourquoy Jenevoy
mon Ambassadeur extraordinaire par de la
caprice Le Sieur de Boinsse, Conseiller
en mon Conseil d'Etat pour ces effets qui
leur sera entendu mes bonnes intentions
Le peril quel ya de laisser glisser le
mal plus adan et le remouvement
d'oumeagables a leur bien et Repas
qui empeschent a venir a quez ils doivent
Remedies par leur Dureté comme je
me fure que de tout cote vous y
employez volontiers le credit et
autorité que vous avez par de la par la
d'empeschance que vous avez du mal
que la Dureté de se trouble pour apporter
votre Republique la prospérité de
laquelle est en singularité

1618.
1^{er} Livre

Bienvenue à vous, ainsi que Jay. e. h. e. e.
Le sieur de Bismarck. Le sieur de
entendre aux dits sieurs Le tate et vous
affaires toujours de la continuation de
ma bonne volonté. Vous prouverai la
effet en toutes les occasions qui se
présenteront pour votre contentement primum
Dieu m. de Bismarck.

Il y a un grand intérêt
à la pacification de ce trouble et
qui ne pourroit être que l'antagonisme
des Espagnols qui croient aux couttes
et avoient souvent grande espérance
de réduire à leur domaine le
état général d'un état
de nouvel forme et déjà puissant en
leur état et qui ne pourroit être
qu'un désavantage de la couronne de
France.

Mais le tate agit le fait l'ont fait
plusieurs ont autre primum de nos
détachements et le d'œuvre
Maurice appelle l'œuvre de l'œuvre par sa
force diligente apparaît la démolition d'œuvre

1^{er} 1618.
Livre

Chame les arrivant en Leurs Solzats
 attendant Desdites Darches, mienne que
 et Zutphen principale ville du Duché de
 Gueldres et Dordrecht ville des Etats
 Drecht en plusieurs et plusieurs autres
 Leurs Dretats Hollande et de Friesland
 a Heloune quil en a La Haye
 Daut le Chateau de laquelle ville
 se tenoit l'ordinaire le conseil d'Etat
 Des Etats generaux Jean Dolden en
 Darnet fu arrete par un Capitaine
 de Gardes Du Prince a la sortie du
 Conseil Le 14 aoust 1618. emprisonné au
 Chateau de La Haye et furent aussy en
 emprisonnés Hoogerbeets et Grotius de plus
 apparens Magistrate et Ledembert
 Secretario Dretats Drecht qui estoit
 Dm Contea en Saxon et au couché
 auprès de son fils qui luy avoit esté donné
 par Compagnie

Devenue sous Les Etats Generaux furent
 Publies quilz avoient fais arreter et
 Personnes forme prisonniers auteurs de
 Levoties arrivee a Drecht en Drecht

1^{er} 1618. D
Lisse

entreprise laquelle n'est pas seulement apportée
du Domage à la province d' Utrecht mais aussi
à beaucoup d'autres villes

Commissaires furent donnés aux prisonniers
pour leur faire en parfaite liberté
singulierement à Barneveld qui le 18 de
May 1618 par arrest des Commissaires
en l'atete cruehée en la tour du
château de la Haye notwithstanding les
prieres d'un d'aucuns ambassadeurs
ord. du Roy de L'Espagne de la Majesté
d'Esp. de Don Juan d'Almeida envers ledit
Barneveld pour luy faire luy dire en
consideration de son age de 52. ans
et de sa grande service laquelle priere
ledit ambassadeur eut par luy
audu conseil apres que l'audiance quil
demanda des Leids le lendemain matin
quil en fut adverti luy en esté dévisee sur
ce luy

Jooghebeets et Goltius furent condamnés
à prison perpétuelle au Château de
L'Oversteins pour luy

Le 1^{er} de Maerbergien d' Utrecht ayant
furent l'adie une femme comte de l'Haye

1618.

more

your sheets Low prison

L'ombrière d'oreille se réserve en une
 pierre qui porte au fût de la hache
 la pierre infernale en un coffre de bois peint
 et attaché à une solène avec une chaîne
 de fer

De fr
Il faudroit un Volume a Sain pour
Cire particulièrement La finier imposée a
David et La suite de l'ouvrage de son
Général Lequel se trouve en peu de Sain
réduit en esquisse pour donner par
seulement par quelques réductions non seulement La
salle d'écriture au bas et au haut mais aussi
être l'œuvre de l'écriture Le Sain et La
personne d'écriture et même au point extrême
Dangere et péril Son travail ultérieur
et l'écriture et l'écriture se trouvent
qui se du Sain un nouvel état d'écriture
état un autre gouvernement d'écriture et
Gouvernement ordinaire et forme de
Longtemps, nouvelle confédération contre
l'union une perturbation Générale de
l'état du Sain l'un au Sain
qu'en l'un Le Sain l'un au Sain
la République chargée d'une infirmité

1618.

1^{er} Livre

Paloursier et Disputations generales sur l'union
 de l'Europe entre les confederes de la Ligue
 L'union est faite et la protestation reduite a
 une fautive negociation ou a souffrir
 une totale desolation et ruine

De Verite Le fait de la Religion
 on se chatoine et se harmonie entre
 Les hommes qui n'ont rien qui ait tant
 de Douceur de la Envoies et Envoies
 Les Etats Bien polies et Le Gouvernement
 Bien Ordonné ont principalement Veillé
 a ce que nul changement se fit en la
 Religion et quoy qu'il sembleroit a plusieurs
 que la doctrine des annuaires en de Barneville
 sur la predestination fut plus raisonnable
 plus accordee a l'écriture et par consequent
 plus recevable que celle des calvinistes
 neantmoins pour Le Bien et Le bon
 d'un Etat nouvellement Establi il se
 falloir tenir a la reformation de ce
 Calvin sans laquelle se voit fait de ce
 Establisement selonc comme Barneville
 seroit trop mieux et avoir autrefois
 a force et a semblance publique et generale

1618.

1^{er} Livre

On a fini de satisfaction de la surcointe
 Du Releuee en que luyant rendu capable de
 La Royauté des armoiries en de l'armement
 Je luy ferois voir que celle des foutes remontrances
 On a été des saluistes dans laquelle
 Les armoiries remontrances ont couru
 a l'edice d'Isaac en la requeste par en
 l'escriture au Prince d'Orange qu'il n'est
 Couronne pour en l'apologie de Dieu
 de que les saluistes ou foutes remontrances
 enseigner a l'edice que Dieu a plu
 quelques hommes sans consideration de
 une foy et obéissance en Christ et qu'il
 en a rejette l'apologie sans consideration
 de l'edice infidélité, que l'edice en l'edice
 de l'edice pour peu despois, que Dieu convertit
 Les hommes par une vertu inextinguible
 qu'un vray fidel combat en adulation
 de l'edice ne laisse en l'edice l'edice
 en l'edice en l'edice un enfant de Dieu
 de qui fera l'edice negligence, de l'edice
 autres despois promettant a l'edice de l'edice
 lequel Il ne peut perdre par l'edice de l'edice
 et a l'edice de l'edice de l'edice

1618.

Livre

Lequel il ne peut éviter, que tous son bien
 soit mal arrivé. Neufairement, que Dieu a
 ordonné le mal, qu'il a fait de son homme
 a fin qu'il justifie, qu'il ne soit sa d'au
 a fin qu'il se perisse, qu'il a été de son
 homme, que Dieu a desroulé quelques
 en fait non d'au, qu'il fait pour un
 seretique de son, que la reputation
 de son nequise devant la Remission de
 Lebes, et hors de son de arminien de
 que a tous ne pouvons dire ou entendre
 sans horreur, et mais au contraire et ou de
 honneur en Lecture Sainte en termes
 d'apies, que Dieu veut que tous le die
 homme et soient sauvés que tous ceux qui
 rejettent la Parole de Dieu sont indignes
 de la vie eternelle, que Christ est pour
 la propiciation de tous les hommes de
 que Dieu et tous convertis par sa parole
 et d'apies maide que plusieurs résistent
 a sa parole et a son Christ, que
 plusieurs sont deffiance de la foy
 de l'ame de arminien que Saint Augustin
 a été de cette Opinion comme ont été

1618.

1^{er}

Livre

Dorée ou Stienne Les audiences es qui En
 Lein de justice Des Noirs fut conservée
 avec Les greffes et titres pour avoies potomptement
 Nomme De fond en double Le Sarguer de
 Luviers qui en entre Les grande Salle en
 Grande Chambre, La pour de rayder et de
 chambres des requetes du Salain furent aum
 conservées avec La Gallerie Des Merins
 Langua La sainte chapelles pour avoir
 habilement Nomme Les Montés qui avous
 De Leditte Salle au Ditté Cours
 elais pour Les Nomme Il fallu attendre
 que Le Double De La Salle fut entièrement
 tombé par ou en des g'entres et Les
 Demolitions qui se firent pour sauver La
 chambre Dorée et Les greffes furent par
 Dehors

Grande Ruine se fit en L'air
 Courgerie pleine de prisonniers qui Les
 vouloient sauver sur Location qui Les
 presentou, elais Le Lieutenant criminel
 De Noie pourte Lesdits asseures et sommes

126

1618.
1^{er} Decr.

Deux Parlements Les Henam et
faicam fondaire en plusieurs autres
Cruons.
La Louvois Etes aus surprised
et Haroach foy de plusieurs fu amito
un Reglement par lequel elle Ordonne
que Les Huinier et procureurs viendroient
affirmer et Bailloient Etat de l
Garde et Sapient quils avoient Laifia
en leur Dames Brulee et fu amigie
Sous recompense une somme et totale
aux Merciers qui avoient leur Boutique
adofree contre Les Dilliers Brulee
et avoient Ete contrainte de porter
Sous leurs marchandises fautes de
celles Dames fu violens Sous la sauve
Le fouble et les autres amies
ont ete Reparee et fautes plus belles quelles
vieloient Lein fouble toute Maintenant
De Dices Detaille Le Dore refait
De Marbre et Hais cette Belle Table de
Marbre ou en plus en la quelle se

1618.

1^{er} Livre

faisoient les festins et Entrées Des Roys
et autres grandes actions.

Les uns d'iceux La cause d'un feu
sur La Negligence d'une servante qui
avoit laissé en une Boutique Droche et
consultation une chaudiere entre l'adite
Boutique et La chapele qui avoit esté
franchement détrempée et a laquelle le feu
s'est promptement communiqué au double
Les autres disoient que c'estoit un coup du
ciel qui vouloit montrer le déplaisir qu'il
avoit du mauvais ordre qui estoit en La
Justice enrichissement et mauvaise foi
Des hommes, autres disoient que c'estoit le
feu des funérailles de La raquette en droit
annuel Des officiers qui venoit d'être supprimé
en l'Assemblée De Rouen par la suppression
Duquel on disoit qu'il y avoit plusieurs
familles ruinées, autres rigoroient ce
Malheur sur Le mauvais Gouvernement
De ceux qui estoient en Autorité et généralement
sur La mauvaise conduite qu'il y avoit en
leurs ordres et en toutes affaires et en

128

1618.
Livre I

fait ouïr Pouvois ces vers fatigués
 De Larmes il fassoit Creindre
 Le feu du Palais foudrume!
 Si nos Deffauts sur allume
 Jugia ayu Jumeu doit Plaindre?
 Dequelque fote' que Je vive
 mes yeux de tristesse et de larmes,
 Je voit Les Voisins Creiller
 ou Brui d'autre chetien malice,
 Deja se nocherent Couites,
 mal propres au gouvernement,
 aux farter fouteur La bennue
 Les Douzole Creuse aux marmites
 Le clerge' Loge' dans La hune
 ne pevoit d'oursaque ny deus
 la farte et elaxia instrument
 ignorem Le fiel et de l'extreme
 Voique De La bennue
 quil ne soit aux fins denier,
 Il ne donne rien qu'au denier
 sans faire cas De La bennue
 Aume pas faveu et surprise
 Voique Lesma Agite,
 Cel qui ne La moute

Contre les ministres
de l'Etat

Contre le clerge'

Contre les favoris
indignes

1618.
Livre

Contre les nobles
qui ne sont propres
qu'à nuire

Contre la guerre
civile

pour le droit
annuel

Contre les grands
qui ne servent
le Roy

La chambre De Douce maitrise
Sous courtois Raye boudé
en l'air de l'air de l'air de l'air
Des nobles de fous abaisés
Salis aux murmures de l'air
Vostre ardeur foudroye de bataille
Draper de fous de l'air
Des nobles ne foudroye la foudre
Du sang de l'air de l'air de l'air
Quitter vos civils tempêtes
ailleurs vos armes employez
en l'air de l'air de l'air de l'air
Des Gaulois redoutés de l'air
Pourquoy Des nobles apostolés
avec vous l'air de l'air de l'air
au fond de l'air de l'air de l'air
que l'air de l'air de l'air de l'air
Auparavant leur origine
L'air de l'air de l'air de l'air
en l'air de l'air de l'air de l'air
en l'air de l'air de l'air de l'air
Des officiers de la Couronne
non l'air de l'air de l'air de l'air

1618.

1^{re} Livre

Supplément qui porte
Couttes de charges

1^{re} Louis

qui sans retirer des
surmises de financer
leur reglement
de la

L'homme en depris d'usuriers
Et disoit qu'il ne se donne
Duties etat la chienne esclavie
Guen pour l'usoleur fardan
Du flegé, du noble et bas leau
pour faire vogues telle mare
fiter, ceuils, Dames et doctes
ne loir atteinte jusqu'icy
Le fils de Blanche en a boucy
chante' comme aux plus proches de
Dera, orobis ne jettes par site,
Lurques, Vaisseaux et Galions:
Le Boutin de leur million
Dangereux de l'usoleur desir

Polleta ex animis dum funera dicit amica
communis exaruit curia pene logo

Duram et fea, Jby en avois un autre
allume' en Duram qui ne fut pas d
fist Cien et lequel y porta Les armes
de l'ay, de quelle l'en enfui en d'uy et
L'ame anti fremeur d'un par forme et
et on seulement dans de Duram mais quoy

1618.
1^{re} Livre D

Cependant Lesdits Bourgeois plusieurs
arrest fontre La dite contraincte en se
faisant des Droits de Grande assemblée
Lans Decens de Beau que de tout ceux
De La dite Religion Des Provinces de
France Et de Beau de Beau de Beau de
Lans Et de Beau de Beau de Beau de
Beau de Beau de Beau de Beau de

Au Mois de fevrier 1618. Le Sieur
de Lesum fut Congedie avec deffense aux
Dits de Beau de Beau de Beau de Beau de
ne Laisser de se faire et indire
et assigner une et Notable et Generale
assemblée a l'effet Jaloux Durefors du
Parlement de Bordeaux auquel sa
majeste ordonna de faire le proced
a tout ceux qui se trouveroient au dit lieu
et aux Promoteurs et auteurs de La dite
assemblée deffense aux habitants de
Durefors Jaloux Les recevoir a quoy ils
obeyrent Et firent les Durefors contraindre
et tenir leur assemblée a l'effet de leur
organ et particulièrement de l'usage de la tenue
de La dite assemblée a l'ordonnance de l'ordonnance

1618.

1^{er} Livre

et autres lieux de France Du Memoire de
Bordeaux

sur quoy la majeste' indigne'e de celle
de jalousie fit une Declaration qui fut
Registree au Parlement de Paris le 25. de
May et en la chambre de justice le 10
Juillet par laquelle et ou Cujours a tous les
Procureurs generaux de ladicte majeste' et
leurs substituts de poursuivre et faire
proceder pardevant tous Juges Contre les
auteurs de ladicte assemblée de Bordeaux
et Contre ceux qui s'y seroient trouvez et
en louttre autrès Illustres et non prenuise
Sans la majeste' et se comme a de se
infracteurs des Loix et Perturbateurs du
Nostre public voulant les proceds et
faire a ceux qui se seroient apprehendez
et les absents Contumaces avec amutation
et saisie de tous leurs biens

Comme cela neust pas que
Ladicte assemblée ne se tint en la
quelle furent Minuties des Lettres
aux Deputes de l'Eglise pretendue
de France qui estoient lors en

1618.
1^{er} Livre

en sou de la main de la seigneurie de
vite en Espagne qui se trouvoient par permission
du Roy lesquelles lettres de l'assemblée
portent aux dits députés et leurs
accompagnés d'une autre lettre qu'ils
adresseront au Roy et prient la dite
assemblée la leur présenter et les supplier
de répondre favorablement les demandes
et requêtes que le sieur de la Roche
avait présentées à la majesté de leur maître
La réponse aux députés généraux
des Eglises fut que quant à la lettre
le Roy ne la voudrait point venant d'une
assemblée illégitime pourvu qu'on leur
contesterait toujours en la qualité qu'ils
avaient de députés généraux mais non comme
ayant charge de la dite assemblée
Porteur

Le sieur de la Roche étant à la
assemblée de la majesté de Dieu un
arrest au Parlement de Paris le
29 juin la chambre d'assemblée de
Paris assistant et ordonnant le sieur de la Roche

1618.
1^{re} Livre

Gouverneur et Lieutenant General Delaparte
 De la Majeste' audit Sayd par lequel il fut
 Vu quil ny avoit rien de contraire a la
 Devotion De Ledit De Mainledee ny
 De L'ancien Du conseil porteur Le remplacement
 Des biens Ecclesiastiques et que la Majeste'
 seroit tres humblement suppliee De leiffer
 Le hors en Letat qu'il est Dorenavant pour
 Le Bien de son Service affermissement De
 son estat et Apres De ses Sujets enjoignant
 Les expressement a tout Habitant Du pays
 De quelque Qualite' et condition quil
 fust De se retirer en Lurs maisons, vivre
 en Bonne paix, union et souveraineté De
 leur avec L'autorité sous le Devoir
 et observation Des Edits De la Majeste'
 Registres en Ledit sous sans Le reprocher
 ny offenser pour Le Suren de la religion ny
 autrement a peine aux Contrevenant D'estre
 Duns comme infameurs Des Edits et
 Perturbateurs Du Roy et Publics
 Ce arrest De L'au D'ouma Suren
 au sieur Aeynard se pourroit a La Sureté
 de son personnel se retirer de Ledit Ville

1618.

1^{re} Livre

De Sau a Daes Ion Jhe fit entendre
 a sa Majeste ce qui estoit passé en Bearn
 Apres par cesante feux de Bearn
 Publiere plusieurs Brodigez qu'il disoient
 estre arrivez audit pays apres Jelle, comme
 De tremblements de terre d'un sang du Su
 Plusieurs choux et en divers endroits et au
 choux fontaines en deux apologie, Jue Jey
 si venoit pour des Brodigez de semblables
 De prima que fure que La Ligue Publia
 Lors de la rebellion contre La Roy
 Jurey & et en entrant qu'il estoit
 double du fiel des froids en fau de croix
 de Lorraine Jue les Casques d'un et
 de Nambrac et deus de la compagnie
 qui estoient Auger autours de la dite
 Ligue Jue raporte auger en En plusieurs
 interpretations differentes furent donnees aux
 Brodigez de Bearn

Marquependant Le Roy leur envoya
 Des Lettres de Jussion par les Desquelles
 Conseiller en La chancellerie de Navarre
 Lesquelles sa Majeste vouloit servir de finale
 Jussion en Declaration de sa Volonte

1618.

1^{er} Discours

De faire registrer audit Parlement de Paris
 Les D^{es} Edits en arres du Conseil d'Etat sur
 Les mandemens et Remonstrances des Vieux
 Celestiques, sur lesquelles Lettres de Junion
 L'union et opinion d'iceux Le D^{eu} Prince
 De La force Gouvernement, Il ne fut rien arrete
 De Definitif, mais interloque ce sur Ser Vice
 L'union remonstrances a faire au d^{eu} Prince
 L'intention, et la Volonte du Roy entierement
 Que de nous verrons entente de qui en adviendra

Mais en attendant Doyons avec
 Glorieux et honneurs particuliers foudroyer Le Roy
 en Assemblée de grande Empire de la Ottomane
 et foudroyer Il y tien son autorite en respect

Jay raporte en la deinde precedente
 Les Plaintes que la Majeste avoit faictes
 a Osman Belliere de la Tyrannie de
 Mustapha son oncle et Viceroy de son
 Empire de Neguise foudroyer de paderin
 Mustapha contre Ambassadeur de sa
 Majeste en Irain dudi Ambassadeur que la
 Majeste avoit pour cette cause retiree en
 Rapelle a Loy, comme aussi vous a de

1618

1^{re} Livre

Le premier que Le Roy regarda, Mais
 Sabouane sa majesté lui envoya d'autres
 Plaintes Des Doleurs exhortions et Origaundages
 qu'on eut pirates Des Sujets de sa haute et
 faisoient sur les personnes et biens Des
 Sujets de sa majesté en Barbarie, Alep,
 et autres Lieux Jusqua rendre Collabé et
 et vendre Les Sujets de laditte majesté
 qui suparoit un Ornement et Badal
 pour trois Maisons Des Dits Corsaires de
 a quoy Osman vouloit Remedier Il
 en Ecrivit Des Lettres fort favorables
 au Roy par Mustapha Chaux comme
 fu aussy escheveue Sacha Caiman
 et pour vous faire voir Le Dero qu'on Le
 Grand Seigneur De souvenir L'alliance de
 France, voyez Les Lettres quil Ecrivit a
 sa Majesté Lors de la Detraction de sa
 son asomption a Lempire, par Lesquelles
 A seigneur Futur fait a L'ambassadeur
 par son Oncle Mustapha. Invite Le Roy
 a Envoyer Vers L'apote L'ambassadeur
 et une Grande Brinde d'aille en

1618.
1^{er} Livre

Bonne Soir De Son Oue. Mynateur

Qui S'ua glorieux et puissant
Prince De La Royauie De Jesus
arbitre Des differents qui surviennent
entre Les peuples Chretiens et Detour
Les plus anciens et Les plus nobles,
L'empereur De France auquel on
souhaitone La fin Des jours et
heureux et s'achève son accomplissement

Sachez que Je vous envoie Les Capitulations
et Traitez de Paix qui sont entre vous
majesté, vous arisan quil ny arien de
stable en semonde, ny Roy, ny Prince, quoy que
Longue Longtemps, cequil plait a Dieu ne
Sera Manquer, si toutes Les Volontés advenient
sans doute vous proient au ciel. L'homme de
Quoyquil face et en quelque Dignité quil soit,
il ne demurera en cette fragile vie, Les
sages Le sçavent et aux Doctes il en sont
appareus

Parceque Nous avons Du Cy Demander
Nous Desirons vous faire sçavoir que
celuy qui Croit en l'auté a Remonté La

1618. 6 D
1^{re} Livre

Dehors en En, allé en Plus beau lieu
 au Paradis, Mon pere Sultan alymer ehan
 Le Dieu qui n'a point d'esemblable
 Luy fane & Misericorde, en feroide menteur
 Personne ny demeurera en au Paradis
 pour L'approcher de Dieu en la il ny
 a Point de Hors, en fin il En passe
 Depuis le commencement de l'ottoman
 Jusqu'a present, L'empire de mer de terre
 et leur Daye de terre en filo de bain
 En main l'heritage nous devant ains
 Notre Oule Mustapha ehan pour etre
 Plus agé que nous, a luy premier qu'a
 moy Letrone des ottomans fut prefere
 et fut Empereur paisible prometteur quelques
 jours, rendant la Justice Equalement a tous
 a Petite et a grande, Combien d'amees il a
 est renfermé en lieux secrets en L'islam
 Dieu continuellement de soy même s'en plain
 mise et deprivée de la dignité de
 L'empire et la mercurie, appartenant donc
 L'empire a luy de Notre Sainte Lignée et
 l'empire de Dieu s'en me desou venir, Le

1^{er} 1618. *Dieu*

Dieu Com pminant Sav sa Bonte infinie
 et par la largene et misericorde me la
 Remise entre les mains, mes d'ice, mes d'ame
 mes lieutenant, Les Houffty et les autres de
 Grands personnages et ceux qui me sont en
 quelque consideration, enfin tous mes sujets
 et d'ice ensemble et d'un commun accord
 Mon reconnu pour Empereur en l'année
 d'ice de l'ille et d'ice d'ice
 en l'année de l'ille de l'ille de l'ille
 de l'ille de l'ille de l'ille de l'ille

Donc au grand Chancelier de l'ille de l'ille
 semblable a celui de l'ille de l'ille de l'ille
 capable empereur pour l'ille de l'ille de l'ille
 non l'ille de l'ille de l'ille de l'ille de l'ille
 etant venu ensemble dans les Mosques
 au chancelier de l'ille de l'ille de l'ille
 de mon nom a été publiée et par
 l'ille de l'ille de l'ille de l'ille de l'ille
 ou l'ille de l'ille de l'ille de l'ille de l'ille
 l'ille de l'ille de l'ille de l'ille de l'ille
 ou il y a de l'ille de l'ille de l'ille de l'ille

1618
1^{er} Livre

Comme Le Soleil.

Voiesmau L'justice ny L'impiete
 N'auront L'un ny L'autre, mais seront faictes
 Justice Egalement, & Maintiendront nous
 L'un en foye et parueque Notre nature
 En Don et que L'ancienne amitie en
 entre nous parfaite, vous eequi son pain
 Je se L'auray voulu faire savoir en
 vous mandant Nos Lettres d'Alliance
 Imperiale par L'ieu chascun, qui a rien
 aucun fructus, ayant en Le Mamement de
 Mes freres vous il me rendra Credit
 Don foyte, Etant arrive en votre porte
 et conseil d'Etat fortant et la susdite Lettre
 il invite etre avec hommes pour
 Jurant et promettant de L'oudeau
 Observer de point en point L'ancienne
 Capitulation faite avec mes predecesseurs
 vos ayeuls et Bisayeuls a Tenor de
 L'oudeau vous assure que La foy Promise
 sera Maintenu comme elle a este par L'esperance
 par nos predecesseurs et d'apres que j'en
 entre en Mon Royaume J'ay fait savoir

1618.
1^{re} Livre

Ma volonté atout mes Viceroy et autres
et autres officiers de Justice comme aussi atout
et généralement atout tous mes Obeissances
sous peine faire Les mêmes commandement
à vos gouverneurs de produire et autres
officiers de Justice comme aussi atout vos
sujets et comme vos ayens ou plus La
foy de votre sainte famille ainsi il vous
plaira continuer à me Roy et desirer que
de deux Cotes elle soit bonne et forte
sachés donc que de mon Cote elle sera observée
Pourvu que de votre Cote elle se fasse
chose Contre La foy promise

Et si auparavant que de cet autre
Imperial, celui qui fait vos affaires de votre
ambassadeur a de quelque mécontentement
Et qu'il n'ai en honneur et Lantité
accoutumée en tout temps si sera tant
plus honore, Carpié, et comme ledit
deux ambassadeurs ou Cte, par
Commande qu'il soit grandement favorisé
et votre Regard aux services de qu'il
et de toutes manières qu'il ne soit
ainsi sié ainsi je vous le certifie

1618

Livre

Contre les honnestes Carole de
 Lettres et ambassadeurs de Grande seigneurie
 n'ayant point donné au Roy laur de
 satisfactions que les Effets qu'ils en desiroient
 Louysant les sujets maltraités en Barbarie
 Par les royautes sujets de la Haute et
 sa majesté ne pouvant plus souffrir cette
 injure vouloir montrer au monde la Haute et
 sa intention et serment de se représenter
 mais au paravant Alle Crème plus honnête
 Il procédera par la voie plus convenable
 entre allies et donner une finale recharge
 d'honnêteté par les Lettres auxquelles Elle
 Joindra une Recommandation envers
 Le Roy de la Haute et

Sous lequel Crème Le Roy
 audit Osman

Tres hautes, Tres Excellentes, Tres Puissantes
 Tres Magnanimes et invincibles princes
 Grande Empereurs des Musulmans, Sultans
 Osman, Notre Vierge en parfait amour
 en qui tous honneurs et vertus abonde Dieu
 veuille augmenter Votre Grandeur et

1618.

1^{re} Livre

Hautepe avec fin ces heures, nous avons
 reçu la Lettre de votre Hautepe par le
 Main de Mustapha Chaoué de la sorte
 lequel nous a informé bien des choses qu'avant
 sa prise de la ville par le cheikh de
 Barbarie avait voulu nous en faire
 commandement de votre Hautepe pour faire
 cesser les pilleries et déprédations que font
 les Deyes et leurs gens tous les jours sur nos
 sujets contre la loy publique et ce qui en
 sort par vos sagittations et pour les
 contraindre à rendre restitution des biens de
 nos sujets, qu'ils retiennent injustement
 comme à mettre en liberté leurs personnes
 les uns esclaves au dit Dey et autres que nous
 avons fait cy devant leur débiter qui
 étoient détenus à l'aye de notre obéissance
 car les uns les fausses et volés de
 l'ennemi que nous avons préparé
 contre la dite corsaire de Barbarie
 ne pouvant souffrir plus longtemps de
 insolence et pilleries à l'endroit de nos
 dits sujets au quel ils ont fait et
 déprédé de l'aye de l'empire de

146

1618.
1^{er} Livre

Sultan amiral votre Orateur Les
 Valeurs de dix millions d'or en fait et
 Esclaves au bon nombre d'yeux, Les dindans
 du fete de fer au negre de mode et
 Capitulations et des commandemens qu'il
 ont deus. Ensen Sultan Orateur votre
 sire sur les plaintes qui luy en ont ete
 donnees par votre Ambassadeur et
 a busant par ce moyen de votre patience
 a quoy Comme nous aurons a plaindre que
 votre hautene veuille remedier par son
 autorite Les obligeant etroitement au
 Observations de vos dites Capitulations
 Comme a faire rendre et Restituer ce qu'il
 ont mal pris sur vos dits sujets et Mettre
 en Liberté leurs personnes, nous prons bien
 aiser aussy en surs de Les traitter Comme
 vous Sujets de votre hautese et qu'il en
 suivent En cette qualite recevoit aussy bon
 et favorable Accueil qu'il en fait par
 Le drape en vos Royaumes d'ayster et
 de seigneuries, et Main il faut quelle
 y apporte au plus tot L'ordre necessaire
 afin de prevenir Les accidens qui en pourroient

1618.

1^{er} Livre

arriver, et sans Nul Dommage Supporter
leur malversation et injustice envers nos
sujets au préjudice de la Liberté du Commerce

Quant au Mandat Contre nous fait
par le Sultan en la personne de notre ambassadeur
du temps de Sultan Mustapha votre oncle
nous voulons croire que votre Hauteur aura
euégard de le faire Apaiser et éteindre
Les auteurs de ce desordre suivant la prière
que nous Luy en avons fait faire par
personnes envoyées exprès vers elle, après
quoy nous Luy enverrons au plutôt notre
Ambassadeur avec charge de renouveler &
vous salutation de nos Lemoignees
à votre Hauteur Le Dieu que nous avons
de la conservation de son auctorité pour
elle nous soufisme Les assurances par Lettres
avec lesquelles nous correspondons toujours Sincèrement
de votre côté ainsi que nous avons
fait entendre au dit Mustapha Chavane
à Lion Dieu par Luy

Après toutes ces allées et venues
en ses Lettres à plusieurs autres de Paris
et d'autre L'Roy ayant enfin reçu

148

1618
1^{er} Livre

satisfaction, Ben totu et juree es demur
Raportee en la lettre par Majeste
envoya son Ambassadeur ordinaire Le
Comte de Sez vers La Porte du
Grand Seigneur ou se laisse faire et a
charge

Ordonnance de l'intercession du Roy
Le dore d'aul cinq Eves Cardinal Henry
de Gondy Archeveque de Paris qui se fit
appelle Cardinal de Metz seigneur
victablement digne de telle promotion
pour sa pieté et prudence en que se
pue dire pour avoir en l'honneur de
Le honte quil eut daiguer Dieu
en doffense Lemore quil eut
auriste de ses bon jugement qui luy
Donna apres long temps et jusque la
et lors La premiere place dans le
Conseil d'etat d'auquel Il ne se
comporta nullement en courtisan ny
favori, Cio Il memora daigment
sa Maison de Douce de grand
Bien auquel tout Le d'interced
Courtois quoiqu'il en eut plus de

1618.

1^{re} Livre

Des Moyens qu'on avoit pour Le Roy
 deuil quil avoit du Roye

Au même temps qui fut au Mois
 de Mars sa sainteté eut pour Cardinal Le Duc de Lerme favori du
 Roy Catholique sous le chapeau de la
 quelle dignité il se mit a Lubry de
 grandes jalousies et de grandes anxiétés
 quil avoit acquises durant sa faveur, se
 contenta au Regne suivant de se réduire
 sur même en un fort petit État

Ces deux entrant en dignité
 Le Cardinal Duperron après avoir rendu
 son ame adieu passa sa vie au
 siège de Legat Il avoit fait deux
 négociations qui gâchèrent toutes les
 choses d'honneur que son pouvoir donna
 au plus digne d'elles de la Chrétienté

En suite Il accompagna Le Roy avec
 Le Pape Benoit VIII, Le Royaume
 de France au siège duquel il avoit été
 détaché par la partialité de Le Pape
 précédant pour avec Les Espagnols et La

1618

1st Live

Rebellion d'unum Français et non pas
Paulin Fleuret Digne d'un tel Exil
quel n'a fers de travailles Jusqu'à ce qu'il
conserve la Dignité d'un siége
Jean si bien fait que sa Majesté a donné
la Permission

Ce en L'autel de son Cardinal
 si dextremement menage l'entremise du
 Roy son Maistre pour appaiser le differend
 entre Le Pape Paul E. et La Signeurie
 de Venise quil a fait tomber des mains
 de sa saintete les deux Glaives dont elle
 se touvoit armee contre cette republique, et
 faisain appaiser toutes La chretiente renuee
 et deja divisee en deux grands partis
 les esuzes

Envoyé a Paris cette Conférence
memorable de Fontainebleau en laquelle
comme j'ay dit en la premiere Decade
de par le Roy Henry Le Grand Le Duc
D'Orleans Leynoris Fontenay Le Duc de
Savoye Le Duc de la Roche
ou avec d'autres actions d'honneur qui

813 1618.

1^{re} Livre

qui ont honoré la mémoire de ce grand
 Prelat.

Contre tout ce qu'il y a toujours eu
 d'homme en homme, ou de note d'un
 Manquement en lui, après l'amour dudit
 Seigneur Roy Henry Le Grand, d'avoir par
 complaisance, voulu rendre Problematique
 plusieurs articles des Libertés de cette
 Couronne, laquelle, du vivant de sa
 Majesté, j'avois tenue constante, sans
 aucun sans restriction, ny equivocation
 pour la France, à l'avantage de la quelle
 j'avois toujours défendu l'affirmation
 contre toutes les autres Puissances
 cela en après amplement traité en ma
 dernière Déclaration.

M. Moins j'en suis le Roi.
 Le Roy Saul vint en France
 un Bref et mandement de que ce
 Parlement La Commemoration du
 Bienheureux Roy Saint Louis qui
 jusqu'à lors n'avoit été que de dévotion
 fut tenue par tout Le Royaume pour fête

8101 1618

1^{er} 1^{re}

De commandement avec abstinance de toutes
 oeuvres seviles et carnuelles en la perpetuite
 (J'ay esté favorisé par le Pape
 Boniface huit de la Reque de Philippe
 Le Bel Petit fils dudit Louis, qui que
 Le dit Pape fut ennemy dudit Philippe
 et de France, ce que je remarque pour
 montrer que la vertu force les hommes
 a se faire rendre la honneur qui leur
 appartient.

Il estoit fondateur de la sainte
 chapelle de Paris, sous cette voûte toutes
 les fleurs de la ville pour ou devoient passer
 l'apropos ayant esté l'indien et l'apropos
 de l'ouchei de fleurs de la nation du
 et avec la dite sainte chapelle alla
 en l'oraison solennelle l'ortant l'ecclésiastique
 que le Roy avoit apporté de ses
 voyages et l'ouchei de la terre sainte
 l'hyem le Roi feroit de l'oye partant
 avec la charge Generale de tous les
 canons de la ville et de l'ecclésiastique
 et tous les hommes seigneur les vœux

1618

1^{er} Mars

et rejoindant a celle de Barile

De Douaire du sy Deuue Commune de
 Royseton plain de l'Exoteries que Les
 Sujets du grand seigneur font venir en
 Barbarie sur les Sujets de la Majeste, Les
 actions deus de La Douaire Salep en
 Outmeries de l'ence d'Alger sur les personnes
 et biens de ses dits Sujets et Communes
 Le Roy en aodia ete' amplement satisfait
 Jusques la qu'on nomme de djs en adion
 ete' ete' de La dille Douaire Salep
 Pour Le Roy envoie l'Armeement
 de la haute se et avec Vinix qui provient
 deus La main de l'Armeement de l'Armeement
 de Malversation Commencee par l'Armeement
 devant de l'Armeement en La dille et
 Douaire ne faisant pas mieux qu'auparavant
 Ce quatre navires d'Alger Commande
 par Estof General d'Alger et Galfer son
 vice amiral au e Moir d'Alger, murem d'Alger
 de l'Al de Portugal murem d'Alger de l'Al de
 six vingt Communes ou Environ Pour etoit
 murem Jusques Lauphil retournant de
 l'Alger et de l'Alger l'Alger charge de marchandises

2103 1618.

Lettre

De valeur lequel on a vu se succéder
 En algie avec deux Marchands de
 La Rochelle sujets du Roy nommé
 Daniel Maquain et Jean Bernard a qui
 appartenient les Dites Marchandises
 et Port de Sid et Navire appelle Le
 Jean

Le Roy remontre au Sieur
 Repentance De tout Cela enven de La
 Saie en Arden Du Baron Salamaigne
 que la Majesté avoit envoyé en algie
 quil en fit plainte pour l'autenue l'au
 une d'ins qu'une d'assas, et l'ouff
 de l'annuaire de l'annuaire au d'n
 Leu par l'effet que l'adite Majesté
 en Arden particulièrement achemin d'au
 a parer d'au d'adresse de la Haute
 au grand Sieur quil se fit en algie
 une par notable a l'assemblée qui l'ouff
 en quil l'ouff en l'ouff et l'ouff de
 Arden l'ouff de

Cette assemblée fut de toute La
 Milice d'algie d'ouff l'ouff d'au d'au

1618.
1^{er} Livre

La Loy en mesme, tous les Jours,
tous les Gouverneurs, Capitaines & Colonels
de la Milice & Lieutenants, Enseignes
Colonels, Capitaines, Caporaux & généralement
Grands & Petits assemblés en l'assemblée
Entre Illustrs Seigneurs le Pape par
Le Resultat de laquelle Lecture faite
des Capitulations Entre leurs empereurs
et les Roys de France tous deux fois
Grands & Petits fut arrêté que tous
Jamais seroient tenus entre Les mains
d'aucun Baron avec dessein à l'avenir
de se Moquer aucun Français avec lequel
sur la foy de Dieu & du prophete
qu'ils feroient sa promesse qu'ils
pourroient aller & venir en toute Sûreté
de leurs Despoines & biens sans
que jamais il lui Contrevienne à la foy
et serment de d'icelles Capitulations
Et demandant Les Daisseaux Salges
remontraient Les Daisseaux Français mettroient
L'etendard & tireroient un Corps de canon

8101 1618.

1^{er}

Libre 2

De La Droüe comme aussy auverneront
 Leurs Fringues et enveront Leurs batteaux
 vers eux en toute amitié les uns envers
 Les autres comme aussy Les forçaires
 D'algues mettront La Bannière blanche
 en leur remorquant signe d'amitié, mais
 qu'ils n'ayent a se aborder avec bannière
 D'ennemis

De Promesses furent envoyés
 au Roy Sanguinard De Deputés de
 La Noblesse porteurs Des Lettres contenant
 Les arrestes de venue et Les Dites Lettres
 suscrites Au Plus glorieux Des Roys
 Chrestiens Plus paux Les plus grands
 Des La Roy de Jesus La fin duquel
 soit heureuse après Luy avoir rendu tous honneurs
 et Reuerence

De Bapa en Perse a la majesté
 De Saülle l'envoy finon quil s'excuse quil
 n'a pas envoyés au Roy Les Presmes quil
 en Devisé pour estre Le navire party si
 soudainement quil n'a pas eu Le Loins d'en
 faire provision promettant qu'en Drenier

1618.

1.^{re} Livre

Voyage il enverra a Sa Majesté Ses
Beaux chesaux de toutes sortes comme il en
Sera aux mandes

Un furent ces choses satisfaites a
Honneur de Sa France au contentement du Roy
et satisfaction de Ses Sujets

Parlons maintenant d'un autre contentement
que le Royaume reçoit de l'espérance que
Luy donne l'arrivée de M. Le Cardinal
De Savoie en son de Lalliance. Cette coutume
avec la dite maison par le mariage de
Madame Christine de France avec du Roy
avec Le tres Excellent Prince de Piemont
Don Victor Amédée

On estoit de novembre de l'année
dernière 1618. Le Roy etant a Compiègne
en avia que Le Prince de Savoie et
Cardinal de Savoie devoit venir a
Sa Majesté pour La remercier au nom du
Duc son Pere de tant de Bonnes et
a justes que son alliance avoit reçues
de Sa Majesté pour La conservation de
Ses Etats et qu'il avoit donné quelque
Don achèvement et conclusion accorde

1^{er} 1618.

Mariage) Deja quelque fois Proposé
 et sur diverses Considerations Différé, sur que
 sa majeste Commande quil soit donne
 un si bon ordre a l'arrivée et Logement
 de son Excellence que rien ne manque
 a tout ce qui peut estre pratiqué pour
 une Bienvenue et Reception
 agreable voulant quil fut Aven de Bay
 et Sonné depuis la frontiere de
 Gauchin, par les gouverneurs magistrats
 et communautés des Villes aux Depen
 de ladite Majeste jusqu'à Paris
 ou Il fut logé en l'Hotel de Seguir
 et par ses offices du Roy qui
 luy ayant donné audience il en sortit
 content avec assurance du Mariage
 duquel nous devons Le traitter au
 Commencement de l'année prochaine
 mais cependant achevons celle en 1618.
 En l'année mois de Novembre
 Paru en la quartier de Deca une
 Comette ayant l'atete Noire et
 fourée de poivre et feu et une

1^{re} 1618. Livre

qu'on aboutissant au Cerbe qui peu
auparavant estoit du sur Constantinople
en forme de fustee ayant le tranchant
sur la ville prodige qui son a l'annee
Gresagie le Serasme qui devoit arriver
a Osman au Metablissement de son
ouls a Mustapha en l'annee de l'
ottoman, Le di Osman ayant apres
son voyage peu fructueux de Pologne
voulu transfere le Siege de l'empire
de Constantinople au Grand Caire cette
commence a l'annee de l'annee environ 60 jours
terme quasi ordinaire avec exhalaison
de foible et forompne et malice

La France a vu ensuite
plusieurs mouvements de quelle l'en
honneur d'ameantissement du Grand
Etat forme et deja fort enracine dans
son Etat son sen ensuis La
Reunion de son Les Sujets a une
seule obeissance en laquelle elle porte
la frunte d'une Saie Generale polonise
par la figure de Cerbe presentee

1618.
1^{re} Livre

en laquiere de la sommelle main je
 crains que comme cette sommelle d'
 est de peu de durée ainsi en son de
 la tranquillité qu'il sembleroit se voir
 la femme de la de la de la de la
 qu'on ne fut par l'œuvre de l'œuvre
 la petite ville de Liège située entre
 deux montagnes séparées du torrent
 de la mer qui l'arrose fut sur l'œuvre
 du coup de la de la de la de la
 en se voyant enterrée sous les
 de la de la de la de la de la
 en se voyant en se voyant un nouveau
 la de la de la de la de la

1619

Le bestier ordinaire de la France
 sur verse des amertumes parus
 la boue de la de la de la de la
 qu'on se voyoit en son de la de la
 Christine de la de la de la de la
 de la de la de la de la de la
 de la de la de la de la de la

Quidit que le de la de la de la
 de la de la de la de la de la

1618
1^{re} Livre

Mayam jura troué En son esquil y avoit
autre fois Laissé Parmy les courtisane
de n adire une Censure Et absolue faveur
De Laquiere ou se Desavouoit a vie d'ail
Et de telle sorte quil en Couut un Delaisio
qui Le porta a faire un long bieu loigné
De se auortiser jollement

Et avoit Jusques La si Deutement
Conduir ses actions et si bien manie' sa
fortune quil n'elou rien Paru Dans ses
Deportemens qui Suppor Donnoe blame
ou reproche mais il faut quil saine paroitre
Les quins eue quence ne peu souffrir
L'empire, ny quins ame Eleve' Jusques
Deruis point de faveur et qui nia
plus rien advenir que la souvenance
mine endure quon La trespasse
Loui foter pour La faire Descendre
Arrière que Les autres montent, Dinouant
un jour De ceu avec un ancien Docteur mais
et principalement Intore que cette
affaire pouvoit apporter a ses enfans
Parvenue La souvenance de quels

1618.

1^{re}

Livre 2

Il avoit paré d'aux un Darty mineur
 Il m'écrit que Le dieu Dieu Desperno
 Bien informé qu'on Le vouloit Suivre
 Il lui fette d'aux le Desespoir

Son industrie neantmoins ~~lui~~ fin
 Portes son Desespoir en un Darty et
 auquel Il ne croit pas etre a Maltraité
 qu'il ne soit généralement fait violence
 et La Nature et a Les Dites choses
 Difficiles a vaincre et pour ce il ne
 fait Difficulté de Joindre se représentant
 et Enchaîne de reste de sa fortune en
 Jaller

La Quivrellance de La
 Meire mere qu'il avoit si bien cultivée
 et conservée attire bientôt les oreilles
 de sa majesté au dessein qu'il avoit
 projeté de l'adellier de bateau de
 Ordonne de la faveur Naissant de Les
 Conon Cartise Il y avoit plus de
 Peur aux Lettres Le Seul arret qui
 L'ouvoit Donner cette faveur et
 L'enricher de larges D'atoutage

1618
1^{er} Livre

Or comme L'entreprise estoit grande et
difficile, aufy falloit il y employer beaucoup
de travail de force, de service et de
dextérité et que les personnes qu'on avoit et
y employes fussent bien comme Louÿs de
L'Isle, n'ayant eu aucune part a cette
Pratique, Je ne voyois a force qui estoient
ceux qui en faisoient Les allées et venues
Bien ce qui se disoit a l'égard de L'Isle
abbé Rousselay Italien qui avoit esté après
confiance auprès de Sa Majesté Lors qu'elle
Estoit en France puisant en autorité
faisoit souvent des voyages de Blois ou
estoit La dite Majesté a Metz ou
C'estoit Ledit seigneur Duc d'Espernon et
en habit dequise, et même qu'on sçavoit
avoir eu conférence avec elle et Luy avoir
donné quelques Laquais etant habillé
en frustier et sur Pretexte de Luy présenter
de beaux fruits, ou d'un Savant ou
d'un sçavant pourroit estre L'adversaire
que Louis Cloigne L'Espernon qu'on pourroit
avoir quel que quel que intelligence

1618.

L'écrit

et amitié entre Lamaison Du Duc et
 Depernos et Le Du Nouvelay quil estoit
 sein une querelle a Les foire St
 Germain entre Le marquis De Nouillac
 neveu Du Duc Depernos et Le Du et
 Nouvelay auquel Le dñ De Nouillac
 avoit donné un Soufflet De Blanche
 foire, Du soufflet et De La querelle Je vous
 en expose bien mais De La prétendue
 feinte non.

Le Roy sentoit après Le Duc
 De toutes ce menées mais il ne estoit
 averty que par Oatour Noray
 Car Les intregneurs tenoient sur Je
 fou Couvert et si bien que L'affaire venoit
 au contentement De La Reine mere
 comme tout verroit mais après quelle
 fut Delivree elle setrouva plus captivée
 que Jamais en sa Desperance Car La
 faveur interposée en cette Liberté trouva
 moyen auque plusieurs ont estimé
 De Gagner
 Et Suy faire fautes et secrettement en

1618
1^{er} Mai

Compagnie aux Conseils et Deputés
De La dite Dame Les Barons de laqueuse
Herventou pour lequel office que Les autres
appelleront Vahisou ou Vique Daboré
ou Luy fit Couches six Vingt mille livres
en Le regner De La en avant
Honneur de Dignité et de Benefice
Jusqua Leatune Deyre ou il En
Maintenue

La Majeste Dore apres informée
De cette Stratique pour Donner ordre
monde au Duc Depuis quil ne Bouge
De Metz La ou Luy s'adresse En meupaire
Sous son service et ayant eu un autre
avisque nonobstant ce Commandement
Le Duc Laissoit de sejourner en Laiter
son Voyage a Angoulême Luy
Depesche un Courier avec Commandement
escrire au Duc de Bourg attende Les troubles
qui Estont Lors grands en Allemagne
Et Commencient a s'approcher Du Daye
Mexim

Don Depou a L'approchension

1^{er} 1619

Rece

De troubler l'Allemagne quil ny a rien
a craindre que les ditzz sont assés
occupés a se garder les uns de l'autre
sans entreprendre a l'un autre et ne font
pas que la majesté Luy veuille venir
un peu de repos en son Maison pour
soulager sa vieillesse et alléger un peu ses
fatigues de se servir et braver par ses
supplians sa majesté avec humblement de
trouver bon quil sy achève sa presence
y tant plus nécessaire pour saluer les
Motions qui sy font par la diversité
des Religions et par l'ambition des
Princes, qu'il met en toutes choses
son tranquille et bien affermie au
service et obéissance qui Luy en rendue

Il y a donc des litz accompagnés
de deux cents chevaux qui en Camer bien
attelés et mités autres traverses avec cette
compagnie sans résistance les Lorraine
et la Bourgogne sans la Nivelle
de Loire entre de la Loire et Rouanne
et puis l'aller au Tour de de l'elby

1619.
1^{re} Lettre

Don Jb Cret au Roy sous seigneur et de
reception de Metz

Leundy 21. fevrier luy Le muni
La Reine mere descendit par une Chelle
d'une fenestre du chateau de Orlans avec deux
seigneurs femmes de chambre et le comte
de Arme son Grand Cuyer, elle marcha
a deux jinguan bord de la riviere
ou un bateau l'attendoit et fut recueillie
a l'autre bord par l'archevêque de
Toulouze apres un Cardinal de Labalette
fils du duc de Permos avec sixante
chevaux et un carrosse sous la main
et a deux lieues d'un loin fut reue
du duc de Permos accompagné de cent
chevaux conduitte a Loches ou elle
arriva au Roy et au duc de Nemours
son nouveau Gouverneur de Loches elle
descendit a Angoulême

Le Roy cependant estoit a la
chance a St Germain avec toute sa
Cour et les ducs de Nemours, ou
sa majeste Le Samedi vingt trois du

1^{er} 1689

Dire

Si e stori sur la finy heures du soir
 Reue la e nouvelles de cette faulte en
 Si lors en Darol au lieu De luyne
 Pour n'avei Sa de bono Espion.

Le Landemain toute la
 Pour venir a Paris.

De luy nativ la Majeste
 Ein Conseil au Louvre a l'issue du
 quel le Parlement fut Mandé
 Lequel sur la fin du jour de la dite
 a Majeste

Le d'vray Ladema en l'apau que
 De tout le Regne Jargu'alors e les
 fowors en l'impance Minister de
 Le tout avoient fait du Parlement comme
 pour la petite Enfant qu'on jla
 voyent quelque acte pour jla ou
 pour leur enver qu'ils soient au par de
 leur nouvelles en Gouvernantes neantmoins
 La Nature comme la invitans a
 Demander secours au Plus fort de l'ye
 quelque homme pour la compagnie ils
 ne e Monquien pour de l'ouir au refuge

1619. *Le Roy*

Deux jours qu'ils ne s'approchoient et
auparavant leur mouvement et cela
est un bon pour l'expérience d'un
Ministre qui en toute occasion on il ont
eu le veu du Roy ou enquisé le
Parlement, néanmoins ça été toujours
vers eux qu'ils ont eu recours pour
avoir à faire de conseil et pour remédier
lorsque la moindre faiblesse leur
faisoit.

Le Douzième de Mars le Roy
eut un conseil au matin en La
Gallerie joignant la chambre et par
laquelle on va à La Grande Gallerie
Des Thuilleries et à La Melée du
même jour Le S^r De Angers non encore
créé Duc et Pair de France alla au
château du Bois de Vincennes etant
assisté du Duc de Montbazou son Secrétaire
pour conférer de toutes les affaires avec
Monsieur le Prince de Condé qu'on
y avoit encore detenu depuis le
mois de M^r Le Marechal d'Ancre

1619.
Paris

Jusqu'à ce jour Lad, Le dñ De Luyne
 fut tenu pour un Beauvillier en Bas de
 Cependant ce rapport a La Conférence
 qui se fit en haut a La Chambre entre
 Mondr. Seguier & Les De Luyne &c

Ou dñ sear. de qui se traita
 entre eux, mais il fut aisé a Juger que
 Le dñ De Luyne ne cherchoit rien
 Doulx pour son Sarc. contre La
 Meine mere Laquelle estoit en Pleine
 Liberté & Laquelle si Le mouvement
 alloit plus avant, ne s'engageroit
 Pas d'être soutenue de Plume & grande
 Malcontente en qui Jusquelors avoit
 été si Surpris qu'il avoit soutenu
 Par Le Royanneur & Le Duc
 Desperons chef & Conducteur de la
 Pratique de La ditte Dame ne
 s'embargoit jamais sans Visu, &c. fait
 L'assemblée Generale Des Protestans
 a Lodun. Depuis vers La ditte Dame
 sitot qu'elle fut arrivée a Luyne
 La fleur Colombier &c. De Luyne pour

1619

Julien sa majeste De la par de la dite
 assemblee
 Sur les favors, ne vouloit point de
 compagnie avec le dit etat pour ce il
 tenoit la Reine et le dit seigneur prince
 en prison et au la seule personne qui
 pouvoit donner quelque oriel a la
 fortune et d'autant que pour la tenir en
 l'un au large il avoit ajoute au
 entrepaiser du Marechal d'auvergne la
 Retention de la Personne de la dite
 Dame le Marechal de Bouillon se disoit
 qu'il avoit en Maison de Dieu quand il
 entendit l'amour dudit marechal et la
 conduite dudit Surin apres quelle, que
 la taverne avoit seulement change de Bouillon
 Mais Surin ne chose ou jay en
 changee de faire il fallut changer de
 Surin et chercher Surin d'une Surin
 Contre l'autre et ne sera pourtant qu'a
 l'extremite et le plus tard que l'on pourra
 avec vous verrez que le dit seigneur
 Prince ne sera mis en liberte que

1619.
1^{re} Lince

J'ay en six mois d'attente Les quels
on l'amadoiera et luy fera tout peu après
perdre le jour de sa amertume parced et
commencer par l'harpe et l'espée qu'on
luy avoit oté Lors quil fut arrêté de quel
on luy renvoye le 1^{er} d'Avril au
Ovoir de l'incubation après quil eut été délivré
d'une grande Maladie qu'on avoit luy
avoir causé et Le Sieur de Luyner l'incubera
si bien en sa bonne grace et le faisant
loger au large et luy donnera le
Plaisir de la chaise en l'enclos dudit
Ovoir qu'on l'envoie en l'Incubation
prebier Les obligations quil luy a
Ovoir luy avoit tout pour l'incubation
cy après

Cependant Couriers étoient dépêchés de
toute part vers Les gouverneurs de la
Provincie et principalement de la frontière
avec Lettres patentes en de faibles en de
Déclarations pour tenir chacun en son
Devoir avec Défense de lever plus de
Guerre finon d'utres Ceprés Commandement
et sur Les Commissions du Roy signées d'un

1610

1^{er} Livre

Secretaire d'Etat & Jellies Ingrand Secau
 Plusieurs Lettres furent Ecrites de la
 Reine au Roy son fils et du Roy a Elle
 Mais quant aux Lettres de la Reine du Due
 Despermes Sous faire Trouver cette action bonne
 a sa majeste' Il ne luy fut point de response
 Et quant a la Reine Le Roy montra
 en avoir aucune indignation Contre elle en
 receue sa majeste' Luy envoya plusieurs
 Personnes et signeurs de consideration
 Sous entendre ses intentions Le Sieur de
 De Bethune y fut premierement envoyé, puis
 Le Pere Juffren Jesuite auquel elle se servit
 Puis apres pour soufrenir puis Le Cardinal
 De La Roche foucault et finalement Le
 Pere Berule chef de la Compagnie des
 Peres de l'Oratoire Lequel vous verrez
 Ay apres cardinal toutes lesquelles de
 Despermes envoyées etoient fort agreables
 a sa majeste' aussy Luy remontrant
 et saintes perorations eurent tel effect quil
 sen envoya un autre mais ce ne fut pas
 sans quelques mouvements auxquels Le Roy

1610

Lure

mit. Dientot fin par sa promission et
 Diligence et puis content a son reue
 sa mere femme nous d'ordre et apres que
 nous aurons acheue de dire ce que sa
 majeste faisoit a Lure et ailleurs pendant
 cet aller et venir vers la Seine parue

Douze du memoire de mar
 Le Roy alla pour en son La de Justice
 au Parlement, Le prelat etoit pour
 faire publier et Registre de ce edict
 pour la reuente du domaine et autre pour
 l'augmentation de l'Etat de France, mais
 en Offer cette venue du Roy audit
 Parlement avoit un sujet plus relevé
 que la Publication de ce edict qui ne
 seroit pas la presence de sa majeste
 au par vouloir elle en seroit confirmee en
 contentant la Le Parlement que toutes les
 villes en la fidelite qui lui avoient
 été Gardées par loiaux de ce qui se passoit
 lors a fin que durant Le voyage que
 la majeste alloit faire pour remedier a
 tout, et pour se tenir dans l'esperance
 et le devoir de la presence

1^{re} 1610.
Liste

Royalle sera de Grand Contentement a l'effect
Des sujets au Roy sa majeste' sera en telle fiance
en une posture fort grande et s'ensuivra une
gracite neantmoins accompagnée d'une bonne
foi agreable.

De Lagauche etoien Debout et de nouveau
Le Comte de Breves Capitaine de la
Garde des en quartier et Le Comte de
Lamarck Capitaine de la cent d'armes de la
Garde Ordinaire puis Les Cardinaux de
La Roche faucault et De Retz apres en force
noblesse, Confirmeront Debout a droite et de
gauche Du Roy, M^{rs} Le Comte de Soissons
Cesars mousieur d'Alencon, fere naturel
De sa majeste', La Duca d'uzes, De Retz en de
Montbazon Seigneur de France, Delgarde
Grand Cuyet en de Luyers Grand fauconnier
et lair comme Conseillers d'honneur en
La ditte Cour de Parlement, Les eves
Le Regue Prudent Sabus avoit ete
introduit par eves de tels Conseillers d'honneur
Le grand etat de France doit etre aux
Ses Du Roy avec son Vater en telle
fiance Le grand et faubella en La fene

1616.

176.

Du grand maître et en la seigneurie de tout
 Sire celui des quatre premiers Gentilhommes
 de la chambre qui en en quarties de
 Recepte et fait la charge d'autant
 que Monsieur le Prince de Joinville
 Grand maître de France étoit après en qualité
 et en la charge de Sire de France et que le
 Duc de Mayenne Grand Chambellan premier
 Lorrain étoit absent de France de Fontenay
 Premier Gentilhomme de la chambre
 étoit en quarties faisoit la charge
 de Grand Chambellan et avoit après
 comme il en avoit été le Duc de
 Saxe qui étoit les Sires de Crinon
 seigneur, et Monsieur le Chancelier Garde
 des sceaux Conseil d'état et puis la
 Compagnie du Parlement en son rang
 et Sires ordinaires aux barons en
 sans les Barons.

Le Roy rapporte le Sire de Lamoignon
 de l'Empereur Mathias le dix sept.
 d'Avril de l'année ses obsèques commenceront en l'église
 de Paris par les Vigiles par tant le Grand Chambellan
 les Comptes la Cour de l'Ordre et le

Corps de la Ville de Paris

Le lendemain Jeudi 18. Le service
fut fait avec grande pompe monseigneur
le Comte de Soubise et M. de
Longueville en Comte de St. Sol pour ouïr
et pour en deuil et honneur en tête Robert
Longueville qu'on traita avec

On y avoit au lieu une Chapelle
de toute en quantité de cierges allumés et toutes
les ouvertures des portes main d'ouïr au
Comte de Soubise de l'Eglise pour avec
obseques du Roy auquel seul elle est dédiée
On y servoit

Revenons aux affaires de la
Reine mère en du Due de Permon de
Comte de Soubise lempereur de la ville
abaye et pour d'arrêter en l'impie pour
Le Due de Permon pour son bon son
de mauvais d'ice car il se publia lors
des discours il n'importe puisqu'on
le déposoit par force et en intention
de ne se luy rendre pour la Reine
mère si plainte au Roy tantant que
ce fut lors que son Comte avec elle
d'autre par le Comte qui a agencé

1619.
1. Livre

Du De La Valette, Ducaine fils Du Duc
D'Ormon, accompagnant Duchevalier de
La Valette son frere naturel, en
Commandeur fourmaquere Gouverneur et
Capitaine de La Citadelle de Metz ayant
fait entrer en Laditte ville Deux Regiments
de Lorrains et Valons Desarmes Les
citoyens de la ville Les 18 enq d'avis et mis
en La Place Publique un fort corps
de Garde

Le Dautre Lait Celuy que Le Duc
D'Ormon avoit mis en La ville de Boulogne
La Reine entre Lorrains du Roy en
Lorraine Dugue demeure La haute aux
bien que La Dafe Boulogne pour en
Lentement de habitants pour en
La ville Duxer

En se temps il Duxer force libelle
Lui intitule Le tourneur de Luidie et
Courtisane ou Laiter noublie Laiter
mettre son nom par lequel En en faveur du
Duxer de Luyra afin (edison ou)

1^{er} 1619
Lettre 2

J'ay écrit quelque p[re]sents De Luy, L'autre
en la faveur du Roy et dudi De Luy
Après la Reine De la Reine mere
intitulé Le Luy et d'au[tre]s et fait
Sublion mais en fait un autre qui
estou sanglant Contre Ledi De Luy
et L'autre intitulé Le fontaine
Comme auparavant en maison public
et Me[ss]ieurs Contre M^{rs} Lehouelle et
Jillery pour Luy De Luy et pour
Luy et après quel en font un autre
qui sera Plus De Brin qu'aucun intitulé
La fontaine et pour que Jay naturellement
Luy pour ne servir De Brin Luy et
Luy et Luy et De Luy et De La
Jalousie que Luy et Luy a Luy
vertu de Luy et a La fortune De
Luy et Luy et Luy et Luy
Luy a la Luy qui n'appartient
qua Luy et Luy en Luy et Luy
Luy Luy Luy De Luy
et Luy et Luy Luy et Luy
et Luy

1618.

1^{er} Livre

Or quoique Le Duc de Brionne se trouvoit par
 Seruice des Gouverneurs de Lorraine
 et de Boulenois par sa fidelité
 par ses Principales Villes de Jéru. seille en
 Leluy de Metz, La Sarre de haugrague
 Conduite par Le Duc de Nevers Celuy en
 Angoumois et Caumont par leuc agui
 sa grandeur de suspect en peu en
 son service de feluy de Luchet
 neantmoins Il ne laisse de s'en en
 venir prout avec 5. ou 6000 hommes
 Le Duc de Brionne 1200 et 3000
 qu'il a troué en France par Les
 étrangers que Le Duc auquel Il s'en
 a associé a Du Cret ailleurs

Donc cela n'apporte des
 Proportions avec La Lufance du
 Roy mais pourtant Les petits
 Bourgeois de Matouant
 qui Ecritent et apres de Grands
 Bruits portent sa Majesté a contenter
 Les uns et les autres Les
 Loins de se Connoître

1618.

1^{er} Livre

Pour cette cause Le Roy donne La
 Laine a ceux La pour donner a ceux
 fuyes de chez Le reproche et par Leurs
 Dits sieurs Cardinal et de la roye faucon
 et de Bethune Les articles suivants furent
 accordés entre Leurs et Joyeuse

Premierement que La Reine aura une
 Libre administration De Sa maison a la
 direction De laquelle elle choisira toutes
 Personnes qu'il Luy Plaira quelle pourra
 aller et venir en tel Lieu Du Royaume qui
 Luy sera Agreable mesme en tous Jours
 Du Roy, quelle jouira de la vie durant
 de tout ce quelle a esté assignée pour son
 Subsistance et Gratification a Elle et
 octroyée tant par Le feu Roy que par
 Sa majesté et sera payée De ce qui pour Luy
 en Esté Dû De Preste quelle Disposera
 De charges, offices et Benefices Dependans
 tant Du Domaine Son Elle Jouit appertient
 que de fens qui Luy seront données pour
 parfait aménagement De ses conventions et de

1. 1619. *Lige*

Ces Comptes et Informations en ce que les Dames de la Cour
se font à l'occasion des Expéditions
quelles en a, que le Roy voudra
ambablement comme les autres Sujets de
serviteurs tous ceux qui ont servi en
aparte la dite Dame a occasion de
la Requête de Blois notamment Le
Sieur d'Ermonville et ses enfans, que par son
Leurs Jours de toutes les charges,
Signes, offices, Benefices et Les retablis
en toutes Les villes Places et Chateaux
sans aucune Exception de quelle ils se trouveront
Exposés depuis La dite Requête
de Blois et seront en outre payés de
leurs Etats Personnels et appointements
Quotons ceux qui ont été Jugés et
Coiqûés par Jugement ou autrement
De La Cour ou du Royaume seront
Rappelés et Les Prisonniers et Ceux
qui sont Prisonniers seront remis en
Plaine Liberté, quotous regis fin
pari a Louvain et ensuite de la

1610
1^{re} Livre

Ditte recontre De Blois, soit Levee de
 Guardamerie imposition De Deniers et autre
 chose quelconque sera mis en Doubly par
 la moitié sans aucune Recherche que d'au deuse
 mois La Reine sera rendue Contentee et
 satisfaite pour la charge d'emprunt
 qu'il a été Contrainte de faire depuis
 la Recontre en que d'au six semaines
 la Declaration du Roy qui Luy a été
 accordée sera vérifiée en tout Le dit
 Parlement selonc la forme et Tenue
 sans Restriction ou Modification quelconque
 Ces articles Reués Le Roy
 Partit des^{se} Germain Du Lay pour
 s'en aller en Couronne au Commencement de
 May, estoit pour etre plus proche d'Angoulême
 afin d'estre avec La Reine sa mere
 de quelques articles secrets comme il ne se
 fait gueres de secrets qu'il en ait
 de telle nature et Du Gouvernement de
 Normandie duquel Leditte Dame avoit
 Join depuis La mort de M^{re} Le Conte

184

1619
1^{er} Livre

De sijnoua Dames proupeur Dindie
Gouvernement
De l'importoit Grandement au Roy
De l'importoit a ce Gouvernement proupeur
Couché femme Dindie a La ville de
Capitale du Royaume tout les
affaires que son Grandement Dindie
sa Majesté pour après advertie et qui
sagissioit proupeur en cette proupeur
Laquelle femme elle avoit au Royaume
proupeur et La Dure considation
du Royaume aussy proupeur elle en
les occasions sapper un grand Dindie
pour La Ruine d'eluy et il ny etoit
proupeur de Dindie et si La Dindie
du Roy ne proupeur proupeur cette
Dindie Dindie proupeur proupeur
De l'ain Laquelle femme elle aet
un Dindie Dindie proupeur
a La bonne fortune du Roy
et proupeur du sang Royal aussy en
en proupeur proupeur proupeur

1619.

Discours

ne dequerra point de fette querente ee
 Quoyque la ville de Noien soit deja pleine
 de l'artillerie par les Illustres de
 quelques officiers, qui ont ou transporté
 qu'une foute en infamie d'opretuelle avec
 la Plume de leur main d'ou

Donc commence a l'ardent le
 Roy pour la Reine sa mere de
 Reuette entre les mains le gouvernement
 de fette province et de l'entente en échange
 du Gouvernement de l'ille et chateau
 d'Angers en des lieux en quelqu'autre
 d'ou d'agroy eue l'aorde fort amiablement

C'estoit point que le Roy eut
 de fiance de la Reine et la mere, mais
 etoit parce que les Mandaires fraterne
 de plusieurs de fette province et d'autres
 qui ont eue hoien que Coutris leu
 de Reine infidèle d'un bon digne
 d'ame, meritoient un homme ee
 Agissant et d'ou lequel la majeste

186

1619
1^{re} Livre

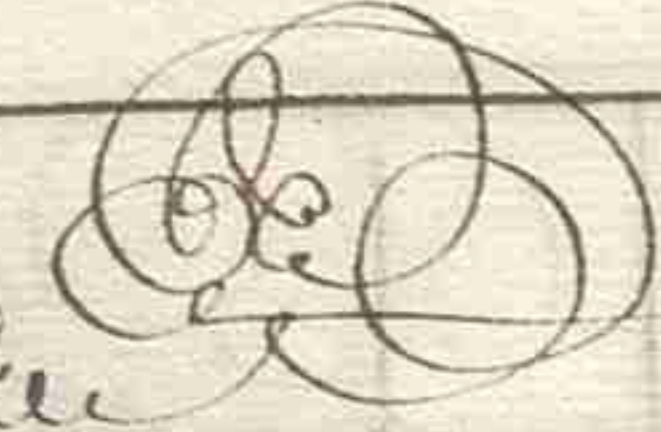
Le Roy a permis de reposer
 toutes les personnes qui ont
 servi le Roy en la guerre de
 la Rochelle, et de leur faire
 donner par le Roy, ou par
 ses Commandeurs, des pensions
 ou autres graces, pour leur
 récompense de leurs services
 et de leur fidélité. Et pour
 ce faire, le Roy a ordonné
 que lesdites personnes se
 feroient inscrire sur un
 registre, par lequel il leur
 seroit fait mention de leurs
 services, et de la somme de
 la pension ou autre grace
 qui leur seroit accordée. Et
 pour ce faire, le Roy a
 ordonné que lesdites
 personnes se feroient inscrire
 sur un registre, par lequel
 il leur seroit fait mention
 de leurs services, et de la
 somme de la pension ou autre
 grace qui leur seroit
 accordée. Et pour ce faire,
 le Roy a ordonné que les
 dites personnes se feroient
 inscrire sur un registre, par
 lequel il leur seroit fait
 mention de leurs services, et
 de la somme de la pension ou
 autre grace qui leur seroit
 accordée.

1619.
1^{re} Livre

Bretagne, n'ayant si promptement
obey quil devoit donna sujet a sa
Majeste dy envoyer La Reine au del
Cantonnée de la garnison et puis
Me Le Duc de Vendosme Gouverneur
de La Province qui asiegea Et prit
La ville & Lechateau, Les Soldats
duquel pour sembler fidel
au Roy Louis & maine dudit
seigneur Duc, querusme Lieutenant de
Legonne Lequel il fit pendre pour
avoir voulu tenir bon et Contraindre
Les Soldats a faire Demourer, et
attendam Le dⁿ Legonne qui tou
atté queris du service.

Or qu'il sembleroit par Le dⁿ
sujet que La Reine au dⁿ
sujet de Contentement Et Le Roy
Plainement satisfait d'elle, neantmoins
elle ne venoit point en son et se
majeste ne vouloir partir de tousjours
Languee de quil Le dⁿ.

1619

1^{re} Livre

Cela fut l'acte de la fin du Prince
 de Conti qui alla trouver à
 Angoulême étant à Paris du Prince
 de Condé son frère ce voyage étoit de
 deux semaines jusqu'il venoit de passer
 par la fille de la Majesté qui n'avoit
 eu autre connaissance de ce mariage
 que par la députation de Monsieur
 de Sadenay auprès de la Reine
 et de ses frères de Monsieur de Guyenne
 de quel Sadenay avoit été envoyé
 par elle de tenir à Blois pour lui
 faire agréer les articles du traité
 du mariage

De plus le Roy envoi vers
 elle le Duc de Bourbon beaucoup
 d'ordonnance de Guyenne avec lettres de
 la Majesté pour la Reine et
 de lui en Couo à Paris qu'elle devoit
 être d'acquiesce de ce que la Majesté
 avoit de l'adopter surquoy l'édit
 d'union ayant donné assurance

1619.
Livre

Desseigneurie, qui d'autot prind du Roy
sa majeste envoya surquay augoulême
Le sieur de Brander qui fut puis
a piec d'ue pour avoir prours l'heritiere
De Luxembourg et son tante
frere d'udon de Luxemburg, Il mena
avec luy plusieurs d'egers du Roy
pour porter la ditte Dame qui
fut suivie d'une grande Compagnie
De seigneurs et de nobles, tout
contes fois un bon nombre joint
Congé d'elle a deux chemins pour
Retourner a leurs Maisons,
ce qui fut soupconner que tout sembler
n'estoit pas encore a fin, ou qu'il estoit
reste quelque mauvais Ledit d'au
des Crises de plusieurs

En chemin faisant elle trouva a
chastelleraud Le sieur de Bellegarde
Grand Cuyser qui fut puis apres d'ue
en fait lequel sa majeste avon

1619

1^{re} Livre

envoyé Jureman Bin Lien au devant d'eux
en fort belle Compagnie

Qui arrivés à Sainte Maure eurent
pour saluer de plusieurs prelates envoyés
au devant de Sa Majesté;

Et finalement Le Roy suivit de
Princes et principaux, Ducs et Duchesses
et finalement de toute sa cour allée

à Brevoir à Joinville à Senec
de tous et de la bonne Laune

à peine quelle ombrafiade, quelle
Lorure, quelle paroissons, quelle Clameur

De Joye poussée des reports de deux
Natures Bien nées, Ravissement qui
Promettoient une parfaite union et
parmy l'approbation de ceux qui
en de tout leur Les Effets

Leur Majesté ayant fait en
quelque peu de temps à Louis La
Reine se disposa pour aller en la
Ville d'Angers où Les citoyens firent
promettre une Magnifique entrée

1619
1^{re} Livre

attendant les préparatifs de laquelle
elle fit quelque leppin a l'honneur en le
Roy revint de Dece. Sans entrer a Paris
a faire quelq. avoir de la Contagion
et de l'indie en la ville de Compiègne
Du Gouvernement de l'Isle de France
sur les souffres de la Picardie auquel
lieu on traita principalement de
la dévotion de Monsieur le
Prince qui toutes fois ne se fit que
le 10. octobre ensuivant.

Voila ce semble une affaire
divisée en deux, mais en deux une autre
de plus longue haleine qui fera
plus de bruit et sera un plus
Grand Coup, quoiqu'elle cy ne soit
pas finie comme vous verrez.

Ceux de la Religion prétendue réformée
ayant obtenu du Roy un Brevet de
Le 23 Janvier portant permission de tenir
une assemblée générale en la ville
de Londres et ce durant un certain

192

1619
1. Livre En

Ce jour a esté preside apres laquelle
 Exce^{lle}nt^{se} Ma^{je}sté auroit nomme de
 La se^mblée en se retirés en Leurs
 Maisons, pour ce faire La ditte
 assemblée Le 26. de^{re} de^{re} et en voyerent
 De La part d'elle saluer La
 Reine mere a Chinon par de Colombe
 (elle) nomme de Dece
 La ditte assemblée leur avoit
 ordonne principalement a fin
 de nommer six Deputés quil a
 presenteroient au Roy pour sa
 assistance en Choisir deux pour
 servir en son conseil agent de
 leurs affaires et aussy pour
 presenter La Sainte quil a
 avoit a faire sur la pretendue
 succession Des Estats fait en leur
 faveur et ce a fin que La ditte assemblée
 ne fut plus si souvent importunée
 comme Elle estoit de leur permettre

1619
1^{er} Livre

De rassemblée de Angles il ne
 neussoni que de meroutement
 A De fait en celle ex faisant
 peu d'Etat du sujet pour lequel il
 leur etou permis de rassembler glai
 s'étendent au large a traittes d'affaires
 d'Etat et de point que le Roy ne e
 pouvoit digerer pour sa Orde qui
 faisoient a son autoite jusqu'a regler
 les prelatiens Calothiques qui avoient
 a precher en leurs villes et a desfer
 de Cartiles separees et avant eueurs
 d'un Gros Cahier quils se proposoient
 adresse a Sa majeste

Donc le Cahier General encor
 Sa majeste y Donnoit elle terminant
 a Mais quam aux Cartiles separees
 seton chose moine que de sujet se
 Donnoient Les Gardiens de ledit
 Lesfutes a leur prime, comme voulant
 traittes avec Luy de pareil a pareil
 au lieu de pupiles et tout en Gros
 par une (ce humble) remontrance

1. big
1. Libe

Quant à l'augmentation de la gabelle
 nous avons toutes les raisons au Roy
 pour l'empêcher de la gabelle de
 sept articles qui renouvellent de laquelle
 nous voulons avoir toutement, et
 protestant ne se départir, ny prendre
 autres affaires, jusqu'à ce que lesdits
 articles leur eussent été remis, et
 de savoir que ledit deslambellé
 des biens ecclésiastiques de Beau-
 fair Cusnie d'un arrest contradictoire
 donné au conseil d'Etat, comme l'ay
 vu en la dernière séance seroit
 révoqué que les places de secreté
 a eux octroyés pour certain temps de
 leur seroient continuées et étendus
 prorogés qu'un Gouvernement de
 l'œuvre seroit établi un seroient
 de leur religion au lieu de celui qui
 étoit lequel étoit fait Catholique
 que le Parlement de Paris recevoir de
 Confesseurs de la dite religion suivant

1619
1^{re} Livre

Seoir De Loudun, Plus un Substitut en
Chambre Desparquets Des Parlements De Paris
Et Grenoble, qu'ils avoient Satisfaction sur
L'affaire De Cartas et pour l'interdiction du
Temple De Bourges.

Chartes Presentes au Roy, et a
Repos sur quel ne leur appartenait pas
De traiter ainsi avec la Majesté au
Depuis Donné a une Seule fois
Contre leurs demandes requies Les fin
Diligentes a faire un Cahier General
qui fut arrêté par eux au commencement
De Decembre avec resolution De ne se separer
L'assemblée jusqu'à une Generale response
sur toutes leurs demandes et exécution
D'icelles Lequel Cahier J'envoyerois au
Roy, par De Fourrier De Bouteronne et
Alain qui se presenterois au Majesté
Ce 20 Decembre, surquoy De Fourrier ayant
Ouy par la Majesté sur leur
Demande a fourme De Donné promptement
Satisfaction aux dits Cahiers et mandes de

196

1692
1^{er} Livre

Ceux qui seroient en Cour de Leurs
part et Execution un mois après de
ce que la dite majesté auroit arrêté
sur leurs Leurs faisans prendre
Commandemens de nommes & envoyer à leurs
Députés à cette fin et separer l'Assemblée
Cela ne les contenta pas d'au
persister à la résolution qu'ils avoient
mise de subsister jusqu'à ce que leurs
Demandes fussent exécutées plane fiers
État de se separer de sorte que la
majesté Leurs Envoyer le même Jour
d'État à Gentilhomme Ordinaire de
sa chambre et d'honneur Secrétaire
qui Leurs portèrent un Commandement
après de se separer après être
Procedé Contreux Comme Criminels
de Leze majesté &c. Leurs demand
au surplus parole et assurance de
satisfaire à leurs Cabins et main
de leurs Députés résidant en Cour
Lors qu'ils se separeront Envoyé en

per 1619
Livre

et plusieurs autres agnos ila ne firent
autre réponse, sinon qu'ils entendirent
aucune sentence pour supplier le Roy
J'avois pour agreable la resolution qu'ils
avouin prise de faire subsister la dite
assemblee jusqu'a ce qu'ils eussent une
entiere satisfaction et execution de
leurs demandes et pour ce j'envoyerois
en sous la haye que vous aviez vu en
la dernière de vos Regoues vers enco
pour Mr. Le Prince, Verac, Experien et
Querein, en quels entendants par la bouche
du dit La Haye le Roy envoie et
soit subsister toujours la dite assemblee
sur proteste de tous les deputations
et qu'il se soit passé plus d'un mois
par de sans detenu a elle presie
a fournir du 26. j. b. envoie et sur
les lettres protestes qui furent publiees
au Parlement le 23. fevrier 1670. sur
laquelle annie j'eus d'avis d'antier
a fin de vous donner un dispois continue
de ces affaires par la quelle declaration

1619
1^{re} Me

Le Roy ayant exposé Com eequi estoit
 Seigne' sur seigne' et donné leuignage
 De ses bones intentions, Declare
 La ditte assemblée Illégitime
 ordonnant quil soit procé'dé Contre
 Ceu qui sy Couureront Comme Criminel
 De Lez majesté et perturbateurs Du
 Repon public apres trois semaines expirées
 Du jour de La publication

Paroiss De Bonne seigneurie de
 Lesdignieres Marquisat De France faisant
 Profession de La ditte Religion prétendue
 Reformée. C'est Lors en souz et sur
 Ceu et Acen au Parlement Due et grans
 De France par Creation De La terre et
 seigneurie De Lesdignieres en Duché et
 Pairie, Le sieur De Chatillon De La même
 Religion y etoit aussy Lequel sentrepreneur
 De cette affaire sous Le bon plaisir du
 Roy qui donna charge a Mess^{rs} Le
 Prince De Condé et au sieur De Luynes
 D'en traiter avec eue.

Le 23 may en L'aprem' que cette promotion

1619

1^{re} Lettre

En Du sieur De Lesdiguieres en Le
favorablement que Le Dⁿ sieur de
Bechatillon - Receveur en Louv - devoient suffir
a La Dite assemblée pour temoignage amice
d'une Egle Bienveillante de La Majeste
a Lendroi de tous les Sujets de L'une
ou L'autre Royance

Les quatre Seigneurs susdits ayant
Examinez les Cahiers de La Dite assemblée
et Trouvé qu'ils se pouvoient terminer en
trois points principaux arrestez sur la
Parole de mon Dⁿ seigneur De Joinville
Duri sieur De Luyres pour Le Roy
que d'ailleurs moi il seroit donnee satisfaction
aux Dits de La Religion sur leurs
Demandes de deux Conseillers au Parlement
De Paris de mettre en La ville De Lestoune
un Gouverneur de Leur religion au lieu de
fontenailles qui s'estoit fait Catholique
et D'avoir un Ordon de La continuation
des Places de L'estoune

Quant a La main levée des biens
Ecclesiastiques de Deam qu'un mois apres
La Dite sice mois sa Majeste seroit

1619.
1^{er} Livre

Cette grace aux Deputés Des Eglises
Prebendiales reformées De Orléans De la
ville de Paris en leurs remontrances.

A l'charge et Condition que l'
Assemblée procèderoit presentement et
sans delay a la nomination Des six
personnes a fin d'en estre choisi deux
par la majorité pour estre Deputés
Généraux Des Eglises prebendiales reformées
De France. Et dans un Cou en
quarante jours seroient choisi par la
Majesté ladicte Majesté se separeroit

De la ville De la dignité
fu tenu aussitost et traicté a ladicte
Assemblée qui laissa par Lettres du
26. Mars 1620. que Gilliers qui avoit
esté envoyé par le Duc de Lorraine vers eux
Luy apportas pour response et pour
Exécution De leur trait envoier
six Deputés au Roy qui en
choisi deux a servoir le Duc
De la ville et de la ville avocat a
visiter pour estre Deputés généraux

1^{re} 1619. Livre D

Rendues en Loue

Et D'autant que La Dite asemblée
 avoit de faire Savoir par Cest Les
 permissions Du Roy De nouveau se
 Assembler sans autre permission en ce
 quil ne Leuo fut donné sur Le Le
 Dite trois points principaux apres Les
 Dits six mois Esprer, Le Leuo
 De Luyer Leuo Du quel nen aucun
 Shien par Cest de Lais Leuo promet
 De moyener De tout son pouvoir Les
 Dites permissions envers La majeste, avec
 que Les hox promises ne fussent
 Executées, apres que Le Leuo Supplir
 e Luyer en en Commandement
 Du Roy pour la Courbe Du Sue de
 e Monbafon D'afurer L'assemblée que
 ce qui Leuo avoit esté promis seroit
 Excuté. Ce que Leuo Supplir Leuo
 ayant fait entendre avec ari de
 quel poids Devon ette entre en de
 L'apologie Du Roy Ha se separerent

22

1619

et retourneront en leurs maisons
 Lorsque les six mois seront passés
 nous verrons que tout cela produira
 Cependant au bout de cette année 1619
 nous venons à la délivrance de
 Monseigneur le Prince auquel au
 commencement on montra des intentions
 de le vouloir faire agir sur sa vie et
 dans les affaires la suite de laquelle
 nous fera voir de quelle façon on
 s'y employera

Le Roy ayant résolu de
 mettre la dernière main à la
 délivrance dudit Prince
 sortit de Compiègne et se rendit
 à Chantilly. Don il écrivit à son
 Excellence une courte Lettre de
 laquelle ledit sieur de Sully a
 fait faire l'ordonnance en ces termes
 Mon cousin Je vous diray par
 combien je vous aime je vous salue
 de tout mon cœur. Je suis
 votre cousin

1610 1619

1er. Livre

De Luyne qui sera de la suite de mon
 Livre sous le titre plus amplement, venir
 Le plus promptement que vous pourrez, car
 Je vous attends avec impatience et cependant
 Je prie Dieu qu'il vous tienne en sa
 sainte Garde, Louis, De Chaulilly ce 19
 8bre 1619

Je me suis fait faire de Luyne
 Prendis au château du Bois de
 Vincennes accompagné de Monsieur de
 Ladeur son frère, de Monsieur de Beaufrere,
 de Monsieur de Modene son oncle avec
 quelques autres seigneurs

De Luyne arrivé la Volonté du
 Roy entendue car qui gardera le
 sieu Luyne se retirera en la ville
 De Luyne et autres après lesquels en
 De Luyne est Expressé le commandement
 que par le Roy Luy avoir fait en
 retourneant s'en aller a Paris son
 Laudemain. Il retourne au dit
 château pour accompagner son Excellence

1619
1^{re} Livre

a Lampe en la Sainte Chapelle
Du Dit Lieu apres laquelle Le
Jeune Leu fut apporté, puis sur le
neuf heures Du Matin les monterent
tous en carrosses celayés jusqu'a
Chantilly ou ils arriverent vers le
3 heures de l'après-midi, en chemin Le
Dit Seigneur prince avoit avec luy
a la portiere Droite Le Duc de Nemours
De luyes, Mr Dame La princesse
au fond de la carrosse et La Seigne
De Mayenne et autres a la portiere
Gauche et a l'autre fond, Deux
Cens chevaux accompagnoient Le
Carrosse qui estoient au nombre
De Six.

A l'entrée Du Chateau de
Chantilly Le Duc de Mayenne et
Grand chambellan De France et
Louis Lorrain, alors grand ecelle
Commandement Du Roy recevoit son
Excellent, Les salua et Conduire

1619. 1^{re} Livre

L'ancien seigneur Du Roy ou l'auguste
 attendoit a laquele le dit seigneur prince
 faisant une profonde reverence le General
 du Cerre elle se releva aussitot et luy dit
 Mon seigneur pour luy dire les bien venir
 Puis s'estant retiree a l'art et parle
 ensemble environ un quart d'heure et
 Roy luy dit Mon seigneur aller pour
 la fraubio, et Mon seigneur frere Du Roy
 et Lesieur Duc de Guise de Mayenne
 et de Montbazon et plusieurs chevaliers
 de l'ordre furent presens a cette Reception
 Le dit seigneur prince ayant change
 d'habillurem receut l'onneur de l'Roy
 qui luy donna avec luy les dits princes
 et seigneurs au Saxe d'au chautilly en
 l'estant monnaie environ deux heures
 Durant la majeste retournee en la
 chambre la table Couverte pour dupper
 apres que le dit seigneur eut presente
 la l'ordie au Roy Il prit l'ongé de
 la majeste et alla l'ordonner Madame

Laprimier la femme en la meime
chambre en laquelle elle avoit consumé
son mariage.

De hauts Le Roy fit un
voyage a Fontainebleau Son Henvoya par
Lettres patentes au Parlement Sur
L'instance et Delivrance Dudit Seigneur
Prime, Lesquelles jay voulu inserer
icy entieres a fin que chacun vye que
j'ay cy devant rapporté La verité en la
narration que j'ay faite de L'arrest de
L'apostrophe Le Doyeur Duguel meurt
Cemement voulurent falsifier en L'arrest
de L'arrest Lors quil vint la Delivrance
pour mercedre D'icelle de son Excellence
et a L'arrest D'icelle L'apostrophe quil n'avoit
Compris monté et de paroles et par
effes ayant mis et substitué de
fausses feuilles et Exemplaires quil
L'ay ficeu Ceci au paravant que
L'ay une mercede La ditte D'icelle
De L'arrest Mais tous Les autres Exemplaires
L'arrest au nombre De plus De mille et

1619
v. l. m.

qui avoient été tirés de tous Croues
D'autre Disions que celui falsifié de
Dequels Le dit siegneur étoit très content
Dont plusieurs Grands Noms sont
Par lesquels je suis fin Connoître
La fausseté, son Excellence L'esprit de
La guerre, avoir de ja été préoccupé
En entièrement de rompre en plus
que j'aurai affectonné avec vous
Du bien comme j'ay osé aulement en
mon apologie,

Voicy ces Lettres Patentes

Donné le 24 Jour de Mars qui
Ce present Lettres verront, salut
Les Desordres passés ont à fin fait
Connoître Jusqua quel terme estoit venu
L'audace de ceux Lesquels pour
Honneur de leur qu'ils avoient de
Et pour approcher de Devenir De grande
Charge et poids en le Royaume
ou tellement abusé de Notre nom
Et autorité que si Dieu ne nous en
Donne la force et le courage

1619
1^{re} Partie

De la chartre et Souverain au d^{eu}
Malheureux et calamiteux qui menaçoient
ce Stat glorieux en fin portés l'oultre
hors d'un Grand et déplorable
Confusion, entrant en mouve qu'il de
ont prouvés a été L'ancien et Detention
de notre chere her et chere amie Cousin
Le Prince de Souverain premier Prince de notre
sang et premier pair de France et
de Liberte duquel Comme elle étoit
Grandement Considerable de soy auparavant
que de parier nous avons singulierement
voulu nous informer de toutes les
occasions sur lesquelles on avoit prétendu
la Detention en quoy nous aurions trouvé
qu'il n'y avoit autres chies si non de la
artifices et mauvais dessein de ceux qui
voulent joindre a la Reine de notre
Etat celle de notre dit Cousin et d'ailleurs
des Princes et Grands de France et de
Royaume pour reconnoître d'ailleurs
que les actions et Deprolement de notre
dit Cousin ont toujours été Comme il

1617.
1^{er} Livre

En Devoir pour affermir notre
Grandeur et autorité, en pourquoy a fin
que notre intention et Son Innocence Soient
Commune. Siu et par nous avons voulu luy
en rendre un témoignage public par
ces présentes, a ses seurs de Paris de
notre conseil en Paris Les Princes et
notre sang autres princes et principaux
officiers de notre couronne et de
notre propre mouvement, plaine
Suffiance et autorité Royale, nous
avons dit et déclaré, ditour et déclaré
par ces présentes signées de notre main
que nous tenons notre dit seigneur Les
Princes de fondé, pour Innocent de charge
qu'on luy avoit voulu imposer et don
ner aucun vouloir charger son honneur
et sa réputation et sur les quelles on
auroit pu prétendre de les faire
arrestes, et se faisant avoir fait, et
révoqué et annullé, ce fons, ce doquons
et annullons, toutes Lettres, Déclarations, et
Édits, arrest, sentence et Jugement

1^{er} 16^{Aug}L^{re} D^{re}D^{re}

Si aucun Seigneur ou autre noble ou qui lui primum faire
 préjudice depuis le jour de la démission
 jusqu'à maintenant comme nous en
 avons déclaré et déclaré, toutes et
 informations, dépositions, enquêtes faites
 sur ce sujet et autres faits en dépendance
 sous et sous Officiers, lesquels et
 déclarations, lettres et certificats
 avons et jugements, nous voulons que
 les registres et officiers soient
 de nos jours de Parlement ou autres
 lieux ou ils se trouveront et le tout
 supprimé et la mémoire d'elles
 et hors et tenue et assemblée et desirons
 les traites favorablement selon le rang
 de la noblesse et que l'affection qui
 a été et sera nous y pourrions,
 voulons et nous fait selon notre
 comme exerce par nosse et
 Gouvernement et jouissance de droits
 prérogatives et préeminences qui sont
 appartenant à la qualité d'un qui

1619
1^{er} Vrier

faisoit au Darrestant sa Detention, et
arrest, si donnons en Mandement à
notre amir et senechal senechal Laque
tenant notre Court de Parlement Que
Donné à Fontainebleau le neuf novembre
1619 et Devoit Regue Le 10.

Publié et Registré au Parlement
De Paris Le 29 novembre 1619.

Et nous en ven en consideration
sur ces Lettres, Cense qui n'aimeient
Par Les faveurs qui devoient Les
Le fave Du Roy, Disoient, Le Bourgeois
Puisque La Detention De Laperpouse
Dudit siegneur Pierre estoit injuste
a elle continuee Deux ans et plus
après L'habitement De puis que Les Dites
Lettres avoient Deu avoir esté Les auteurs
De la se Disoient gla Jugea que les
seule cause De L'arrestation Dudit
Siegneur estoit pour L'opposition a Les
Meine mere qui L'avoit fait arrester
voyant quelle estoit Elle même Delivree
et qu'elle avoit esté d'affaires a

1619
v. Livre

a se fortifier contre la ressemblance
 d'icelle, laquelle en se délivrant de
 captivité en aquant aquant l'ice
 Le dit sieigneur d'icelle qui s'en est
 laissé sans qu'il en est captif
 ajoutant que ces lignes mis au nom
 de son ditte Lettre en est terminée
 a la liberte d'icelle femme elle
 Etou grandement considerable de son
 auparavant que d'y ariver et tout ce
 et le servois que d'emplir pour courir
 la longue de l'entier de la personne
 d'icelle sieigneur d'icelle après l'amour
 du marquis d'icelle en de sa femme qui
 avoient été promoteurs de l'arriver
 d'icelle

Vous avez en cy de même
 comme la même mere d'icelle
 Meunier et d'icelle du Roy
 Le Gouvernement de Normandie
 d'icelle comme la majesté
 pour l'ice et le Gouvernement
 Général et particulier de la

1619.
1^{re} Livre

Guardie en De Lorde De France.

Autrefois La Normandie et
D'ancienneté a été De plus Sensible
et importante province pour La
conservation De La monarchie française
a cause De sa situation contre Les
Maison d'Angleterre et De Bretagne

En ainsur d'aujourd'hui que Les affaires
ont changé De face en Les Etats
D'aujourd'hui, La Guardie en celle qui
a meilleur Depuis De Grand appui
que toute autre province Du Royaume
aupres Depuis que Les Maison de
Bourgoigne et d'Autriche ont possédé Les
Lays bas en La Guardie Devenue Le
Boulevard et soutien De La ville De Paris
Capitale Du Royaume et Le Siége Des
Rois. Leurs majestés ont été toujours
si bien conseillées qu'elles ont Commis
Le Gouvernement De cette province
soit a un Prince Du sang ou autres
Princes ou grands Seigneurs Cotuliers
intéressés a La conservation Du

1619
1^{re} Liste

Armand Sans Le Devoir duquel
Leur grandeur estoit Etendue et Leur
fortune Ruinée, et nous voyons que
Sous cette Conséquence Le premier est
Cout Les requiers au lieu d'entretien
En celui de Gardie.

Voicy Comme Le Roy pourvoir
a L'un et a l'autre Gouvernement
et même a celui de Lisle de France
qui a Paris pour l'entretien et qui
tient a L'un et a l'autre province.

Depuis Le Regne De Francois
Premier et plusieurs Les Seigneurs de
sang De La maison De Bourbon
et De Longueville que La France honore
et herite Comme Du sang Royal
après eux ont esté toujours Gouverneurs
De Gardie et si y a eu en cela
quelques interruptions et de par de
factious Civiles De Ben de Lure et
Après lesquelles Le dit Gouverneur
Leur a esté Remise.

Or en cette présente année est

1619

1^{er} Livre

Monsieur le Duc de Longueville et
 Monsieur de Mousgriens Le comte et
 sijnous suieda a seu Monsieur son
 Sere au dit Gouvernement General et
 au Particulier De La ville et chateau
 De ham

Mais de Roy qui avoit donne
 la principale affectio et sa confiance
 en suite au dit Sieur De Luyne et aux
 sius voulu mettre en leur Dispositio
 Entiere ces deux provinces De Luyne
 et De Lisle De France donnant au dit
 De Luyne Le Gouvernement General
 De Luyne et Le Particulier Des villes
 et Citadelle D'Amiens, Et au Duc
 De Montbazou Beaupere D'Eluy et
 De Luyne qui Etoit Gouverneur au
 Particulier D'Eluy ville et Citadelle
 D'Amiens et Lieutenant General au
 Gouvernement De Luyne Les
 Gouvernements General De Lisle De
 France et Le Particulier Des villes De
 Soissons Et Royon Don Le dit

1649.
1^{re} Livre

De Luyres avoit esté fait Gouverneur
Après la ditte assemblée de Rouen
Et au lieu de la Senay frere Melus
De Luyres qui venoit de passer
Chevalier De Ligny et vidame
Damien la majeure femme La
Lieutenant Generale De Lianville

Et quant au Gouvernement general
De Normandie qui avoit alors besoin
Dun bon Pilote Comme vous
Saviez, Monsieur De Longueville
en fut pourvu et du Gouvernement
particulier De Dieppe en Change du
Sieur De Lianville

Tous ces Changes ont esté faits
Le Roy residant a Paris au mois
De Novembre et Le Sieur De Luyres
fit Leveur De Dues et Pais de
France au Parlement Le 16 Du
Même mois a huis Clos avec
Les autres Dames Les Dames
n'avoient encore esté entendus.

1619

1^{er} Livre

Il avoit achete la Contee de Maille
et obtenu Du Roy Lettres de Hongneur
Du dit nom de Maille en celuy de
Luyres qui fut donnee a la dite
Contee que Le Roy Engea Lord en
Duché et Lairie en faveur dudit
Sein que nous appellerons de premier Due
de Luyres.

Monsieur Le Prince faichement
Bellire voulu assister Le dit de Luyres
En cette action comme ficeu Les grande
qui estoient Lord en ficeu et devienne de
aux bonne grace Du Roy et a des
Publication des Lettres et opinions sur
celles, Le dit seigneur prince n'oublia
rien de ce qui se peut dire pour la
Recommandation d'un homme de
merite et pour temoynage de ce
obligation qu'on lui a de la vie, son
honneur et liberte, surquoy il y eut
plusieurs discours et trouva de
quelques uns de ce que Le dit seigneur

1619
 P. Rive

J'en avois si hautement loué un
 homme qui avoit eu l'espace de deux ans
 en deux de la prison

Qui étoit un homme plus d'un
 changement de son humeur favorable
 on en est possible que le dit seigneur
 qui jusqu'à ne se montre nullement
 affectué à la faction des Jésuites
 parce que leur doctrine ne tend qu'à
 l'extirpation des loys et renversement
 des puissances temporelles et
 principalement de la liberté de cette
 monarchie de la quelle il en a
 le premier principe, se mettoit maintenant
 en effort d'exiler les Jésuites au
 plus haut degré d'honneur qu'ils
 pouvoient obtenir dans l'église

Pour expliquer tout cela
 j'avois que sur la fin de cette année
 Monsieur Le Duc de Proye fils
 du duc d'Orléans Conseiller d'état

1619
1^{er} Livre

Chief Du conseil et intendant de la
Maison dudit Seigneur Prince supplia
son Excellence de faire honneur
à l'Université d'un acte de theologie qui
devoit faire en Sorbonne.

Le Pere armande jesuite qui lors
seroient sortis a la faveur du
Duc De Luyne affecta d'acquiescer
au dit Seigneur Prince audit College de
Sorbonne, ou seroit de jesuite a toujours
ete inconnu jusqu'à lors que la faculté
de theologie a eue pour en condamner
plusieurs maximes promues par le
la plus part des Docteurs de l'Université
de Paris. Le dit armande que ce
l'autorité dudit Seigneur Prince et
favoriser son entrée et entreprise audit
College en ayant pris place parmy ceux
de la faculté dudit Seigneur Prince dans
la salle ou se faisoit l'acte saint et
en habit de Docteur en une personne
renouvelable a la dispute après un an.

1619. 560
Livre

en un Baue ou Il y avoit de ces
Bacheliers il entrepris hardiement de
Proposer une objection contre La theze
Du Respondant

La dite faulte qui na pout
avoutuée Devoir des Bacheliers et
habiller de la sorte ny de Docteurs
mises parmy des Bacheliers ains
Regardant les Disputes de Contes
Cronica fette entreprise du Juree fut
immediate et au ptot se fit un
Grand murmure et de sifflement
qui arrestent La Parole du dit
arroube et La humeur appaisee
mon dit siegneur le prince montra
de siro que ledit arroube fut rem
a La Dispute et comme Il voulut
Recommencer a argumenter Le Grand
Recommença Les Bacheliers et
Leveur La assistance sifflerent
en sorte que ledit arroube fut
Contrain de se retourner Comme
Il estoit venu

1^{er} 1619

C'est une étrange chose
 De vouloir par un particulier rendre le
 D'ordre fonder de temps en temps
 Durant le temps de mille ans que les
 facultés a Paris au dit Collège de
 Sorbonne, l'artillerie qui n'estoit en
 Le paratere ny l'habit nequis et qui
 Vouloit entrer en une maison de
 en l'université et le Doyen du
 Prince du sang en Paris dref un
 Compagnon l'artillerie qui vouloit entrer en
 cette Compagnie sans Estimer de toutes
 La sçavoir par la fenestre et non
 Point par la porte Les autres ayant
 ete admis premierement aux autres
 facultés de l'université Par l'habit
 de Bachelier et de l'université de Paris
 de la Theologie au dit Collège
 et finalement un Particulier qui n'estoit
 ny en la place de Docteur ny admis
 en la Société des Disputans et faisant
 Leçons qu'ils appelloient Bacha
 Laureos formatore

1619
L'année

Mais j'ay eu puis après un autre
Comme de l'enque de luy le sieur de la
Prémie du sang Royal d'ayme de faire
Pourvoir a l'achargé de grand venue
sur la situation du due de ce
Montbazon de ce que du due de
Luyere au meme temps que l'edict
de l'union qui pour du de la dignité
de comte de France, quoiqu'il n'en
eust point ou en la naissance ny la
suffisance que cette charge de vice pour
estre la premiere de la couronne

De l'enquere pour l'ordonner
chose pour vous dire que l'edict de l'union
Prémie l'ordonner de l'edict de la dignité
mais pour vous faire voir que comme
un dieu fort de la cage
Il estoit encore tout effrayé, non
pour encore bien libre et comme
Contrain a se laisser aller a des choses
bien éloignées de son bon sens
De son courage au fr J'ay qui en ce
temps la un de sa plus s'elève

1617
1^{re} Luce

et ancien serviteur Luy parlant d'un
autre feu serviteur qui n'avoit pas
deu de son Excellence le traitement quil
en avoit esperé, fa tel... et Mon amy
a Luy reparti sur ditte Excellence vous
ne sçavez pas les malades de mon esprit
a quoy L'autre Respondit Monsieur
Cesour prie ne m'en dites pas davantage

Quand a La Dame intelligente
entre Monsieur seigneur Le Prince
et Le Duc de Angues en laquelle on
a voulu faire entrer Le Duc de Guise
et sa maison C'est elle a été
Presumée par Les Dames d'Allice
pour mariage mis en avant et tous
on saisi lors Louis Le Duc a
sçavoir de La Demoiselle de Bourbon
fille dudit seigneur Prince de Condé
avec Le Duc de Joyeuse fils aîné
du Duc de Guise et dudit de
Joyeuse d'ancienne fille d'eluy Duc de
Guise avec La fille dudit de Angues
ce pour parler avec Les querelles de

1619.
100 Given

Sallemonda qui se firent sur aucun
sujets en de mecontentement de plusieurs
Leurs devoirs n'avoit pas été faite chevalier
de l'ordre a cette occasion que vous
allez voir Le autres pour n'avoit pas
été ordonné selon la dignité de
leur Maison, Le autres pour ne
Leurs voulu accepter pour leurs mis-
e disoient qu'ils étoient indignes
de se faire chevaliers et Le autres pour
l'intérêt d'autres Dames qu'ils disoient
n'avoit pas eu en cette cérémonie des
Rangs qu'ils méritoient pas De la
Reine se voyant digne étoient des-
allués des Parties qui se formoient
dans les Officiers qu'on donnoit a
La Reine mère Don vous verrez
La ouverture estait que vous ayez
du Le nouveau chevalier de l'ordre
Saint Jean créé au Premier
Jour de Janvier 1620.

Le Roy etant au St Germain en
Laye Le Cinquieme Jour de Decembre

1619. Livre (L)

Le tiers Le chapitre General de
L'ordre des anciens chevaliers ayant
ete' et tenu a ce effet ou la mayte
nomme sans qu'il y eut honneur du
dit ordre.

En suite de cette nomination La
Ceremonie Commenca aux depes de la
ville du premier jour de Juin en l'Eglise
des augustins de Paris et acheva
Le deuxieme jour au service pour les
ames des chevaliers decedez de
laquelle Ceremonie se ne d'empres
Sont le service par lequel y en a apres
d'impres et puis sous en d'empres
Deux autres une autre creation et
La fin de cette Decade.

Je feray seulement puis de la
nomme des seigneurs de cette presente
creation ou en l'ordre qu'ils ont ete
Colloques a fin que de cet ordre sous
Suisse de voir si quelques uns ont eu
Luy de l'empres de voir pas en

1619
1^{er} Decr

Le Sang et Place qui leur appartenoit
 apres que vous aurés remarqué que en
 l'an la quinziesme creation qui s'en faict
 depuis l'institution du dit ordre
 Savoir Le Roy Henry III.

Le Premier fut
 Monseigneur frere unique du Roy
 & Monseigneur Le Comte de Soissons
 Prince du Sang Grand Maître de France
 & Gouverneur de Dauphiné

Messieurs
 Le Duc De Guise
 Le Duc De Mayenne
 Le Duc De Berry
 Le Duc De Vendôme
 Le Duc d'Angoulême
 Le Duc d'Elbeuf
 Le Duc de Montmorency
 Le Duc d'Uzes, Le Duc de Stetz
 Le Duc de Luyne
 Les Comtes de Rochefort
 De Bellegreville

1619.
De Lore.

Du Bellay Le marquis De la Dume

De Freux De Blainville

De La Cuvée De Brante

De Bethune Le marquis de Nangis

D'Andelot De La Haye Queray

De M^{re} Geran De Vanclers

De Vardes De Vafé

De Montspan De Nambures

De Leomberg De Fontenay

De Dampierre Le m^{al} De Viter

De Bourdeiller Le marquis de Courtenvaux

De Lamoignon Du Hallier

De M^{re} Luc Le marquis de Mosny

De Tremblay Le marquis de la Rivière

De Senegay Le baron De Rochefort

De Voigny Le baron De Termes

De Hambouillet Le marquis de Marigny

De Bréville Le f. De la Roche Guyon

De Signoles Le marquis de Fortin

De Gramont Le f. De la Roche Foucault

De Lozime Le f. De Valence

Le marquis de la Roche

Le marquis de Beaumont

1610 1619.
1^{re} Livre D

Je vous laisse a penser si l'ordre donne
de cet ordre donne sur de
mecontentement a plusieurs en de
plus grande pour un adieu en
Le Roy qui leu etoit d'abon
honors et qualites qu'ils adieu

Voicy une autre institution en
creation mais ridicule en son digne
De la presence du Roy a qui les
Mauvais ministres persuadeur d'aller
au Parlement en son Li de Justice
au mois de fevrier pour y faire seriffier
en Registre et seriffier les dits d'ans
De fois refuser de creation de procureurs
en l'ordre d'office en forme l'ans en parlement
qu'ils sieges en d'ans, Baillages, et
seigneurie, Prestres et sieges Royaux

De laquele d'quel On y a
adon une infinité d'autres petits offices
L'œuvre d'oblation de laquelle stant
protesté en indignité de la grandeur
de cet Etat Je suis vileray j'en pour
honneur de la France et service

1610. *Le Roy*
1^{re} Livre

La Reputacion de France qui y porteroient
Le Roy pour un Dieu de financer Devotee
au paravant La verification sans quil
en devienne de la charge de autre chose
qu'un epuement de la financer de son
Roi ne apres de ses pauvres sujets

Une souvenance avoit eu en l'année
1686 un Sireil en contrainte de
payer financer par la procuration du
Sireilment Mais le Roy Henry III. se
Garda bien d'y aller sous le refus dudit
Sireilment de leuvoir un tel Sireil Car il
savoit que la Ligue indubitablement
le feroit forcer a de redits indigees
a fin de se rendre Obeissant principalement
au Peuple de Paris

Le Conseil estoit lors Gouverné
d'une étrange façon et vouloit en faire
payer a ces pauvres procureurs certaines
finances en vertu de contrainte dudit Conseil

Ces procureurs asemblerent leur
Communauté et arreterent de ne plus entrer

1619
1^{re} Livre

au Parlement a quoy ils estoient en
 l'estime favorable du Premier president
 et de quelques uns des autres principaux
 chefs du dit Parlement elevee que
 la justice distributive estoit par les procureurs
 pour les maistres des causes et non
 pour les avocats en d'une telle espation
 environ six semaines et jusques ce que
 toutes les parties entre les quelles il y avoit
 de Grands seigneurs criarent et firent
 un tel bruit qu'on fut contrainct
 les renvoyer faire leurs charges et
 sans payer finance. Ils en furent quitte
 pour estre un peu d'assise au
 Louvre.

2.^e Livre
Sommaire

L'ordonnance qui vient d'estre faite avec
 La Reine mere s'annule, d'une grande
 Lettre se forme, Le trouble attire la
 Desforme et L'excès du Roy en sa
 excommunication de laquelle en des pays de
 L'Europe, d'une en d'autre sa Majesté
 s'assure par une Extrême diligence, s'approche
 d'aucun deffait se remue au Louvre
 après avoir fait publier la Declaration
 Contre Cui, Le chateau du Louvre et
 Battu, Ne du dire après soy Le chateau
 C'est de quel cette grande Lettre est
 Donnée En Contredit en allegues par
 L'entree du Roy et de La Reine sa
 Mere a Paris, Consideration sur
 L'entreprise des Lignes sur leurs forces et
 sur la facilité qui se presentent a
 Cui tout cela mentionner de dire a
 une Reine folie de la quelle sa
 Majesté fait bien prendre son avantage
 se servira en des Lignes et de leurs forces
 pour entièrement de dire en son absence

232

1620.

Sommaire

Prinze de Bearn ou Elle va en personne
en chemin faisant bonne pour l'histoire selon
autorité au Parlement et au public Le
Gouverneur Des Chateaux de France et
de l'union qui En devint a Bordeaux
et au contraire la ditte Majesté entrant
dans Le Bearn trouve une fidélité et
Mémorable accompagnement d'une esquisse
probité au Gouverneur Des Navarres
La plus importante place du pays pour
arriver a San Luce de la Navarre
du Roy son Pere y établis Les
Ecclesiastiques, d'union La Chapelle navarre
de l'importance de Bearn a La
Couronne de France, supprime Les Services
et fait plusieurs changements et reglement
de Police en execution dequoy survient
une grande contestation au Conseil
d'Etat entre Le Indio Des Etats de
Navarre et Le Gouverneur General du
Roy terminée par arrest du dit Conseil

1620
Sommaire

Ce fait sa Majesté vintte sa frontière
Après avoir donné la Déclaration Contre
Assemblée des Protestans à La Rochelle
Donc les font venir leurs réponses aux
Lettres Patentes Du Roy avec leurs plaintes
auxquelles on fait réponse, prenant une
Conspiration et un complot de se débouter
et se faire un mouvement à Privas
et Mon Du Sire Paul Ding et Gregoire 15.
en son lieu, et Mon amy Du Roy et
Espagne Philippe 3. Mettablement
Du droit annuel, L'Ordre Le Nouveau
Roy d'Espagne donne à son royaume
un Libelle intitulé Le Pontadin, trouble
à tous ou Le Roy et hâte d'aller d'aller
sujets d'Assemblée de La Rochelle
qui avoit divisé le Royaume en six
Circles dans lesquels se voient leurs villes
de leur état de mariage, Le trouble
de leur Eglise et universités et de
sécurité d'eux de leur grand
qui ne furent de gouvernement et d'ordre

1620. D
Livre

abhorre principalement
celuy de son frere dissonant
entre les freres ayants
indignation de voir nuyre l'estat de la chose
a quel reserrement ou gre a quel estatement
la Justice contre ceux qui divisent des
Cœurs deperies en deux Heres d'un les
Cœurs de leurs enfans, Cœurs que la
nature a tellement conjointe qu'elle ne leur
a donné qu'un uers qui se porte a plusieurs
Estes pour y entretenir l'union de volontés
a plusieurs Langues pour s'entre communiquer
les secrets a plusieurs de Cœurs et estimer
pour s'entendre et se referer a une seule
Protection

Les Monstres que la France
a produit depuis quelque d'années ont
Rouge cette Nation et ce n'est pas ete
le Regne present qui a senty les premières
atteintes de ces Vipers, celui de Charles
IX et celui de Henry III ont vu les
effiances entre les mères et les fils

236

1620.
2^e Livre

par Des faux Bruits que Les Jaloux
De leur bonne Intelligence vouloient avouer
à fin de parvenir aisement aux Effets de
Ses fins que leur ambition projettoit.

Deja cette Contagion avoit rempé
Jusqu'en regne present lorsque la grandeur
et Cordiale affection de leurs majestés
y pourvus mais les Copistes de leurs
qui ne trouvoient point que dans le trouble
ou l'ordre qu'ils dans les flammes de la
Sedition, nous espérons qu'ils n'ayent pas
maître de l'ouïe de fiances en l'esprit
De la Reine mere d'indiger les affections
Des Grands pour les Fortes à l'égard
l'artialité dangereuse et renverser
L'Etat pour se divertir Les Ruines
d'iceux.

Pour avec du Lou d'après
l'ordre qui se fit ensuite de la retraite
De la Reine mere au chateau de
Blois par lequel on Setoit promis d'avoir
Leur Louis toujours. Le Roy n'est pas

1622.
2^e Livre

plutost Daxelous de fette Expeditions
quil se fait de Stratigues qui changeur
Soulennus Les auteurs de luy d ete tragedie
Demourant en son Cntier, un grand Party
de forme et pour alimenter la volonte de
Lobeissance et du despit que la grande
Doyne a luy et Hayste ou la Divise
avertement mai dea Riottes pour la fette
qui en luy qui en l'autre Party

Ou Commence par la demer plus
puis aux premieres du sang sus l'imitation
de l'homme a qui presentera l'acordie
au Prince du Roy et Monsieur le Prince
de fonde l'ontin que ce homme luy
En luy en qualite de Premier Prince
du sang et premier pair de France et
Privativement a l'oultre apres
Monsieur le Prince du Roy, et Monsieur
le comte de Soissons au contraire du que
cel homme luy appartient comme le
Plus beau fleuve des dependances de la

25. 11. 1620.
2^e Livre

Charge et Dignité de grand eschambre
de France qui luy attribue une Jurisdiction
en toute la Maison du Roy et
singulierement sur les officiers de la table
dont celui cy est le premier

Le Roy prévoit que ce n'est autre
chose qu'une partie jointe précédant d'autres
qu'une eschaude intelligence entre ces deux
premiers Coustiers germains, sa majesté
montre en estre indignée et fait appeler
Monsieur son frere pour prendre sa
Certificat de l'union

Le Roy avoit lors bien jugé
Le Marquis de Lese Le auteurs de
La tragédie de l'homme parois en le
même jour. Le Duc de Guise va
l'office avec tous les siens et ses amis
et Monsieur Le Prince Le Duc
de Mayenne qui Crante et Mouvement
avoir etroitement embrasé Le Party du
Duc de Guise Le Duc se rend a l'Hotel de

2. *Disce*

Soissons offre son Gue' a Monseigneur de
Coute) pour avec lui eue qui Croire
et bal avec ledit Seigneur Prince avec ledit
Duc de Guise, avec le Duc de Lorraine
seuery et eue qui avoient jure du eue
et herontement dans la creation de l'hereditie
de l'Ordre Duc. Qui tous lesquels vous
verrez a la fin de l'etire de la sou
et l'engagement des la Reine mere

De la cette Reine mere Gagne
la plus importante province et le feu
gallum dans la Principale ville

Voila Les cartes Bien broillees
La mere separee de fils, La Prince du
sang opposer le marquis de Lorraine
qui depuis eue aux eue donne un bon
Lied en la sou d'ire

Tous ces nuages pouvant etre dimper
par les approches et l'union de leurs majestes
Le Roy par de Fontainebleau Jus l'esperance
qu'on sur donne que la Reine la onere

1620.
2^e Livre

sera une Partie Duchemin et Leviendres
 Trouver a Orleans on se estajiste luy mande
 par le Duc de Montbazon qu'elle va l'attendre
 Mais y estant arrivee elle eut nouvelles que
 La Reine y viendrois pour pour de
 Mais pour que l'attendre de la Maison
 qu'elle envoi. Enfin luy diront

De sorte que Le Roy retourna a
 Fontainebleau ou Il eut avis que Le Duc
 De Mayenne et son Parti de nuit de la
 Ville de Paris pour aller a son Gouvernement
 de Guyenne sans prendre congé autrement
 que par une Lettre quil Ecrivit au Roy en
 Duchemin faisant laquellle j'ay mieux transcrit
 Je y qu'il demandoit a quelque chose

Il se fit jamais d'ailleur avec tant
 de deplaisir et de Regret que de se party de
 Paris sans avoir en l'honneur de recevoir les
 Commanchements de Notre estajiste, mais ayant
 apres long temps de luy dire de la voir que
 son Madame de quelque de pieu qui se

1620.

1^{er}

Livre

Maison Contre moy jls m'ont été depuis
 confirmés par tant de gens avec des assurances
 si fortes que j'ay été Contre eux pour me tirer
 hors du Serail dont j'étois menacé de
 est éloigné ainsi soudainement, j'en demande
 Pardon à votre Majesté avec toutes sortes
 de submissions que je me fais un grand
 humble service et sujet de la supplier
 qu'elle ne me rende point si malheureux
 qu'elle puisse de l'honneur de sa
 Donner grâces pour ces Offres car pour le
 reste de mes actions je les fais et les mets
 que j'ay ordonné de Maison d'implorer toute
 Justice Contre ceux qui Les auroient voulu
 Calomnier que de se faire de recours
 à votre sagesse Espère que Dieu me
 fera la grâce que celles de L'avenir seront
 encore semblables ou se le peut attendre
 et je m'en vais à mon Gouvernement avec
 cette ferme résolution d'exécuter toute
 Majesté sous les Devoirs de fidélité qu'en
 en doit attendre et pour me suspendre

1620.

2. Livre

Hommes qui Jetein plus cheu que Ma
 vie Deu fice Deuote Majeste' Le tres
 humble Gerobersam et ses fidel Supr
 et serviteurs H De Loraine, a Remigny
 Le 30 Mars 1620.

Le Roy envoya vers Luy le
 Sieur De Belibat et H^l. De Regueta de
 son Hotel et Lorraine Gentilhomme ord.
 De sa chambre pour estre Elains De la
 Cour De son parlement plus que par la
 Dite Lettre

Cette Abbeite Du Duc Demourant
 Donna Le Signal et fut Comme un Coeur
 pour reveller et advertir Les autres Du
 Part Deu faire autant aussy Monsieur
 De Longueville se retira Cost arret en
 son Gouvernement De Normandie
 et H. De Vendome a Orlans puis a
 Vendome et finalement a Angers
 vers La Reine Mere ou leur
 rendezvous aussy La Duesse Duchesse

1620

2. Livre

De Monsieur, Monsieur de la Courte de Poitou
 et Madame sa mere et après une Lettre
 Devenue Comme Les autres Monsieur Lechevalier
 De Vendôme Grand Prince de France finalement
 Plusieurs Seigneurs a La Rochelle d'iceux adieu
 et La foue

Le Roy cependant voyant ce peu
 d'ouvriers entièrement de Vendôme La
 Cour Roy de Navarre Il en de La race
 d'Heure La maison d'icelle Roy du Bois
 Bolivier et Laic elle Roy et l'ouvrier elle
 d'ouvrier ou allié de Laic ou deffoy de
 Guerre, se Majesty dispose les affaires a
 tous Les deux Cote d'un Cote La
 Roy de Doune et La Roy de de l'autre
 La Meie et la mere satisfaitte sur les
 et de contentement qu'on d'iceux quelle adieu, et
 Employant vers elle outre Le Roy et
 de Blainville plusieurs personnes de France
 pour savoir Les autres qui La separoient
 ainsi de La Roy et Laic toutes et deputation
 produisant peu de fruit et de l'autre moyen

1620.

2^e Livre

Manquans sa Majesté a qui La Diligence
 et Manque non plus que La Prudence en
 Le Courage, se desout au second en Juge
 que Le Principal Embrazement Dou est
 C'est Dans Les eaux de Normandie

Plusieurs exemples Du Pasé nous ont
 fait Connoître que Lesdits Esquiers eussent
 La Conservation Du Royaume S'est Trouvée
 Dans La Normandie Le Regne précédent
 En a Grouvé de bons Effets, aussy Les
 Lignes qui se presentent se y remettent
 que Luyant Subjuguée s'est faite
 Dattire Les peuples Des autres Gouvernements
 a fies Comme eux apres La reformation
 Des Desordres precedents qui a tellement
 Dattu Les Regnes precedents sans aucun bon
 Effet quil En maintenant en Asie

Deux principales et plus puissantes
 villes, Roien Et Caen tiennent Les
 Places Des Gouvernements en Dece
 Puissantes personnes interposés pour Les
 Habiter Et fleury Le Duc de Longueville

1620.

3 Livre

a Roien Le hualier De d'endormie a
 saen, Mais quelque Brist qui Courre en
 quelque opinion que Lou ait ou de soi rien
 a Deuven Deequed Lou approche a M.^r
 De Longueville autrement qu'un Grand Prieur
 qui a attiré a saen La arme et jusqu'a
 L'apexonne Du Roy.

Quoiqu'il y ait Beaucoup De hore
 apparentes Deaguettes on Live quelque fois
 De Deux preudes Contre fois ou ne peu avec
 Equite' fonde sur Jelles Des preuves entieres
 avoir en Leus, L'estre retiree De L'air de
 La pou sans prendre Couge, estre beaufere
 L'air L'air Du sang qui En La seconde
 Personne Du Party, estre soupconne d'avoir
 Du Resentiment et quel gite Auger Du
 Gouvernement De Guardia M.^r et mains
 L'air et nouveau venu Bref L'estre retiree
 De La capitale De son gouvernement qui
 En La ville De Roien pour se rendre en
 Du L'air plusieurs en une ville de
 Guerre et Maritime a Dieppe sentant
 L'approche Du Roy, et son Desing de

1620.

2.

L'Orateur

Conjectures de quelques & Mauvais Desfruits
 Contre lesquels Monsieur De Longueville
 opposa l'apprehension qu'on Luy donnoit
 d'estre par bien en son, l'am
 a l'aye de l'alliance qu'il avoit qu'il faisoit
 de la crainte qu'on avoit de son Negre
 De Laporte Dudit Gouvernement
 De Gardie que Les De Luyres Luy
 avoit envoye, et laide rebellion ouverte ou
 ne Luy pouvoit accuser aufr au daravau
 que de Partis de Noieu & estoit alle faire
 ses excuses de son depart avec protestation
 de Demurer toujours ferme dans le Devoir
 et l'ouïssance entiere de sa fidelite envers le
 Roy.

Il vint lors son fait a Paris et
 quoiqu'il en soit & demura apaisé Luy
 une dangereuse faction dans Noieu
 qui peut-être pouvoit plutôt proceder de
 la Division inveterée de la Principauté
 et agitate que du desir qu'eut Luy de
 ces deux parties divisées de se resoudre
 Contre Le Roy Comme au Regne precedent

1620
L'Esprit

vous avons vu à Paris que la querelle
entre le Premier & second President du Parlement
avoir esté le second President d'un le
party des Mutins & Rebelles parcequ'il
voyoit le premier Colatenu attaché
au service du Roy, quoiqu'il parassent
ou en un second President favorable
Plutôt ceux de la Religion pretendue
de former que la Ligue qui se tiroient
Catholiques aux quels il se joignit Loü
Pour supplanter le Premier & usurper la
Place comme il fit dans le Party de
la Ligue

Chacun sçait que des qu'on faisoit
seigneurs de Briz fut gratifié par le Roy
deffunt de l'adignité de Premier president
au Parlement de Rouen pour ses merites
et fidelité paternelle qui delivroit en luy
fils d'un Premier president du Parlement de
Bretagne qui parmy les grands troubles
Cités par la Ligue en cette Province
il avoit couragement servir & deffendre

1620.
2^e Livre



Le Roy de France Charles dixième son fils
 a esté par son parlement installé en la dite charge
 de premier Président de la Cour de Parlement
 de Rouen second Président de la Cour de Parlement
 de Toulouse & actions pour par lequel luy
 avoit été préféré en la dite charge
 ou pour par lequel & étoit par de la
 & étoit en jusqu'à la fin de la
 fin de la Cour de Parlement de Rouen au
 Parlement en la ville qu'il y fut en
 l'année de la faction contre le premier
 qui étoit en fin jusqu'à la fin
 & le dit de Rouen seigneur de
 de Rouen & de Rouen on dit qu'il fut
 une si forte ligue en la ville par
 le Roy du Gouvernement du vieil
 Palais son amy & allié qui avoit
 renforcé la place de 150 soldats
 extraordinaires & du Lieutenant Civil
 fils du dit de Rouen que le dit premier
 Président alloit être perdu & il ne fut
 d'une grande ligue & l'ouvrage a

1620.
2. Livre

a fouruer sa vie avec la fidelité qui
est due au Roy en se laisstant ne
se fut hater de se rendre en la ville de
laquelle ledit Comte de la Roche le dit Gouverneur
de Viel Palais et ledit Lieutenant Civil
avec leurs partisans firent congé a
l'approche de la Majesté

Le d'Arrestation Monsieur de
Lyon y arriva qui Commença au
Colonel D'Ornano de se saisir du Viel
Palais et fut mandé au Roy que toute
la ville estoit paisible en son Obeissance
Surquoy la Majesté s'en approcha
et y arriva le 10 Juillet apres avoir
ouy et fait expedier a Pontoise le
Conseil de Demourville le Capitaine
Luville et le Procureur Syndic et
Deputé de la ville de saen

Arrivée que fut la Majesté en la
dite ville elle fut aussitot saluée
du Parlement Chambre des Comptes
Comme de laides et les officiers de ville

1620.
2^e Nov.

et Le Landemain lui son Lit de Justice
ou il fut salué avec l'utelaire De la
Province avec infinies applaudissements et
acclamations d'allégresse. Reconnoissances
Les gens Du Roy et Le Parlement que
La seule presence De Sa Majesté avoit
demiée La Province d'une entière et
inévitable subversion La conjuration De
meurir par la Delle qu'il ny ait établie
une assemblée tranquille.

On fette Seance après que M^{rs}
Regarde Des Seances Du Roy ont représenté
La Douce offrande Du Roy a l'ordon De
La Province la mere Depuis la retraite
De Blois et Les efforts que Depuis pour
la s'habiter avoit fait pour La
Rendre contente et L'approcher de
Loy comme aux Mousieur de
Longueville Devenir en son rendre
Aussi Seignie s'etoit passé a Rouen
et Le Justifie Lettres Patentes furent
publiées audit Parlement portans r

1620.

2. Livre

Suspension audit seigneur Duc de Longueville
 de l'exercice de son Gouvernement de
 Normandie et aux dits lieux de Rouen
 et Lieutenant Civil de l'exercice de leurs
 Jures et charges jusqu'à ce qu'ils en
 rendus Comptes de leurs Deportemens à
 Sa Majesté

Bretunier Procureur General apres
 un grand remerciement au Roy requit que
 Lesdites Lettres Patentes fussent registrées
 audit Parlement

Et Le Premier président remercia Le
 Roy disant qu'il avoit daigné Communiquer
 lesdites affaires audit Parlement qui n'avoit
 point de partage avec Sa Majesté qu'une
 pure et inviolable obéissance de laquelle
 Sa Majesté pouvoit s'assurer Puisque
 la premiere avoit asseuré a toute La ville
 Les citoyens de leur Conservation et rendre
 Le service et la fidélité qu'ils leur devoient

Le Duc d'elbeuf fut Commissionné
 pour commander en Normandie avec 7000.

26

02011620.

2 Luce

Homme De Pied 1000. chevaux.

Cela fait les capitaines de la
ville furent élargis, et nouveaues
Plus et nommés en leurs Places d'iceux
Des Dites Compagnies souveraines qui
furent serment de fidelité et d'honneur
à sa Majesté

Or quoique La ville De Rouen soit
Metropolitaine et Capitale De Normandie
si est ce que La ville De Caen ne luy en
Doit rien pour ce qui touche à
l'importance de la conservation d'elle
provincie soit pour ce qui regarde la fidelité
envers son prince et parant plus ardemment
puissance que l'aditte ville De Caen et
autant que toute autre Contribuée à la
Conservation De tout le Royaume car
Combien que durant si de années de
troubles de La Ligue La Dite ville de
Rouen eut dequere de la fidelité par
un ascendant qu'une Populace infatuée
avoir Gagné sur les gens de Dieu

1620.
9. Livre.

Si bien que La Rochelle voit tout le Royaume
enfin n'a pas laissé d'être conservée par
La bonne resolution des citoyens de s'en
soutenir de la ville de Dieppe qui en la journée
d'Arques rendit les premières preuves de la
fidélité des Normands.

La Majesté Commoissant Combien
est importante la conservation de l'obéissance
de cette ville qui doit frapper un grand
coup contre cette Nouvelle Lèze et de
Bouliers par de Roieu après un séjour
de 3 jours en cette et prend son chemin
à saen toute obéissance mais troublée par
Lehateau, duquel Le grand Duc de Lorraine
jouit pour sa Reine et y avoua mis
Le S. Duc de son secrétaire

Le Roy étant sur Le chemin de
Paris a Roieu avou déjà fait avancer vers
cette six Compagnies de ses Gardes commandées
par Les S. De Droie, De La Salle,
De Castelleneau, De Meus, De Marsau et
De Moira Le S. Duc de Droie conduisant

1620.

2. Livre D

Lesdites Compagnies et Lesdits arcevesques
 de Paris en De freux etans parties l'un apres
 l'autre la Majeste Commandee audit
 Sieur De freux Dy meue encore la Compagnie
 Desdites Gardes perso la Seigne de
 Mestre De Camp et celle Detatades, valeue
 et faitit Galoude avec une Compagnie et
 deux Sieurs ayant Le Sieur De freux La
 charge De Marechal De Camp et les
 Dites trouper qui s'embarquerent sur
 La Seine a Noien pour aller a La
 Poivelle et de La par terre a
 Fontaineveue

Or par le Com premier Le Roy
 y avoir envoie Le Marquis De Maury
 De La Maison De La mar et Le Sieur
 et Maule

Or a fin de Lettre pour confier
 au Nave de cette Expedition qd faut
 reprendre l'affaire de La source

Le Roy Commandee par son conseil
 sur Les avis qui Luy venoient et

1620.

2.

Livre D

Tout Côté d'une Rebellions prochaine
 de plusieurs Grandes Provinces & le bon sens
 de la Majesté joint avec celui de Monseigneur
 d'Orléans qui par l'expérience avoit prouvé quel
 étoit que d'antiquité au paravant que les
 Ligueurs eussent pris pied et se fussent reconnus
 fait résoudre la dite Majesté au Voyage
 de Normandie où les factions étoient alors
 et où déjà le nouveau Roy étoit en opprobre
 et se prenoit Jugement la dite Majesté que
 de premières attentes dans une si con-
 importante province dépendoit le silence
 de celles qui étoient qu'on ne se bauchée
 le défoulement des soulèvements et de
 l'affermissement de celles qui étoient demeurées
 dans le devoir

A La sortie de ce conseil on tint que
 le Roy que du lottier Grand maître de ce
 Normandie que l'on disoit être enrôlé en
 l'armée si tout ce qui fut au la Majesté
 pour la dissuader de ce voyage, et lui en
 répondit qu'enversément que c'étoit la grande
 faction dans la Campagne et dans les villes

1620.

2 Livre

De Normandie et d'un Paris même
 & luy vouloir persuader et
 ne perdre de vue, ny la crainte d'un refus
 de porter a Roien, ny de ramener de
 Normandie en tête, elles d'aug^{er} a fote, elles
 de Champagne ou de Metz a des venans de
 Paris et feller de Guyenne & d'Angoumois
 qui se habouent de se tenir en parais de
 Navarre de Roie, soit sous l'edict
 de Henri Couvert d'Ennemis, ne s'empeschent
 d'aller de parer sur le vent d'autout cela
 qu'il seroit que Mayan fait de plaisir
 et par forme de bien prendrait en son sein
 la protection

Donc ce conseil pris Commission
 furent adresse au Maréchal De Henrich
 pour s'opposer au Duc De Mayenne
 au foute de Roche foucault Gouverneur
 de Loitiers foute de Duc De Rohen
 continuant pour le Rouquet de l'Arque
 de l'oume, de foudrie & pour amener les
 troupes de Champagne a les conduire au
 Pays chartrain, Le Duc de Nevers pour les

1620.

2

Libre

En La Dite Province de Champagne de
croupes pour s'opposer aux Liegeois qu'on les
pour la reine mere et Le Duc de Guise fut
envoyé en Lorraine ou il estoit Gouverneur
apres quil eut observé toutes les actions et
depuis de son frere Cardinal de Guise
qui estoit allé vers La ville et Lorraine
de Metz ou il avoit envoyé son homme
de cardinal au Pape pour aller se joindre
aux Liegeois que l'on avoit levés pour
La Reine mere.

En ordonnance Et Le Roy ayant nommé
a La ville de Saën par Les envoys en Jelle
des Seigneurs et Jours que Juy dit, Il n'est pas
mauvais de vous représenter L'ordre et L'avis
que Les citoyens d'icelle ville y etablirent
en attendant sa majesté Laquelle ils avoient
asurée de leur fidélité par Les dits
Demandes Jusselles, Le Capitaine Surville
et L'homme Syndic.

Le premier Juy Le Sieur Prudent entra
au chateau faisant provision de ce qui luy estoit
nécessaire Il fut visité et prié par La ville de

1620.

2.

Livre

De Demeurer avec eux en bonne correspondance
 Pour le service du Roy lequel leur seroit
 ajoutant que M^r Le Grand Prieur qui sur
 avoit donné cette Place en garde n'avoit
 intention quelconque de Devenir Le Roy
 De La foy duquel il estoit retiré sur
 L'approvisionnement d'un nouveau Lait qui
 Les ennemis Luy despoient et feroient que
 Le Chef de la ville Demeurassent et maintes
 habitants

Sur le sieur De Belle fond qui avoit
 été Gouverneur de La dite ville et chateau
 auparavant que Le Gouvernement en fut donné
 audit sieur grand sieur entré en La ville
 Disant être envoyé de La part du Roy et
 d'avoir Oraison de Sa Majesté de les Deffendre
 Contre Le chateau disant de plus que si
 on Luy veut donner deux cent hommes
 Il bloquera Le dit chateau par dehors
 a fin que nul ne s'en puisse entrer
 Les habitants avisés venant en
 service du Roy et affranchis de l'union d'un
 côté en D'oppression De L'autre sous une
 assemblée de ville, en laquelle il étoit

1620.

2 Livre

Ordonnerent un conseil de ville de tout Le
 Corps d'icelle composé Des Sieurs De Laforest
 Prevost et Lieutenant general, l'Escayuel et
 De Benieres et Le famonnieu, Crespois et
 fraire, Blondel Lieutenant Particulier, et
 a Halherbe procureur Du Roy, Hallot et
 avocat Du Roy, Repichon, Le famonnieu, et
 Lescaire, Le faun, Lauchamaye, Maire
 et echevins De La ville, Desaint Christophel,
 Le Bourgeois et Maunville Conseillers Du
 Presidial, Roche fou et Ledere aussy conseillers
 et Capitaines De La ville, De La sous viconte
 De La Varenne Lieutenant Du viconte, Lebourgeois
 Greffier, Langrune Clerc d'icelle avec La Varenne
 et Cabir Boulain De La religion gereleudine
 Reformee.

Ce fait Il fut arrete que chacun et
 Sontour Garderoit Le relief De La ville pour
 Eviter aux Jalousies et que Les Sieurs et
 De Blerville et pruden seroient joies d'avoir
 ce Etablissement agreable Comme Il eurent
 Si Blerville Neantmoins apres mal enmy
 parueque l'enemy La Comme Gouverneur
 attendant Le Roy il Estimait que cela faisoit

1620.

2. Livre

Port a l'autorité de l'archevêque.
 Mais le Sieur de Bellefonda dans
 la ville étoit suspect a Prudent qui disoit
 que le Sieur Bellefonda étoit un homme mortel
 du grand Prince son Maître et bien quil
 avoit monté le faucon sur la ville et fait
 peur aux habitants que s'ils ne faisoient
 retirer le Sieur Bellefonda hors de la ville
 il useroit de la force quil avoit en main
 surquoy telle humeur en la ville pour éviter
 la sédition, le conseil fut Contraint de
 lever deux corps de garde un dans la
 ville avec des gens de l'autre sur le pont
 Saint Pierre, Plussieurs trouvaient mauvais
 et faire sortir ainsi le Sieur de Bellefonda
 de la ville de la part du Roy
 Mais Prudent continuant et menaçant d'en
 faire de Bellefonda disant de l'autre quil
 préféreroit plutôt que de se sortir, et il n'avoit
 de quoy en excuser Legitimement et dans
 la Majesté vint Bailly de faire venir
 l'archevêque de lui persuader de se sortir de
 lui dire de la part des habitants quil
 ne se sortoit ou seroit Contraint de se mettre

1620.

2. Livre

un foye de grande deuant l'aporté sur quoy il
 s'ordonne de fortie par le dit d'ictos et
 Lehuin de d'ictos de qui y estoient de la part
 du Roy de Lanouaques hors la ville a fin
 quil ne fut a la mercy d'un L'engle
 et Mutine

Cela fait le Calme retint en la
 ville en laquelle l'ancien jour le route
 de thoriguy arriva. Il estoit Lieutenant du
 Roy en la province et allie du Duc
 de Longueville, et de Montmorin. Il y fut et
 honnorablement reçu pour la grande autorité
 que Mr. de Montmorin et son Père avoient dans
 le Pays avec une Entière Crainte, par le
 Le dit route de toutes bon L'ordre qu'ils
 avoient Establi pour leur Conservation et
 de Lepour impute et de Mepris Contre
 l'autorité de Mr. son Père en de Luy
 force Luy fut de d'accepter car il estoient
 en L'opposition, et mais il en Partit le
 lendemain

En ces Oeuvermes L'indem et de
 Citoyens de L'importation auortement, et en
 attendant le Roy pour fortie L'indem du

26

1620

2

Le Roy

Chateau et Luy attendant Le grand prison
pour forcer et subjuguier La ville sous lobusance
de L'armée de Merle.

Les deux seigneurs de guise sous une mutuelle
correspondance se vouloient entretenir la paix
pendant que l'un attendoit le avantage
sous Ledit Lemaquer; portoit Luy et
L'autre party a pouvoir a les assurer
L'un se separoit et garnissoit dans le
chateau et La ville redoublant de
garder au dedans avoir de sentinelle
au dehors pour sçavoir sil entroit de nuit
quelque troupe au chateau par la porte
des champs sur tout on faisoit bonne garde
au faubourg du sangneur Les habitants
duquel ayant retirés en La ville se quil
avertit de meilleurs le baragueren
du fote' du chateau et du fote' de
Labbaye aux Dames.

Sur ces entre faites arrivent Sur
jour Luy apres L'autre Les huit et
neuf juillet Les dits de Maulny et
Arnaud qui au conseil de ville voulurent
soudes si Les habitants estoient gens a

1620.

Livre

a souffrir pour son honneur il n'y fut
 Oubliant de dire que bon cheval il n'estoit
 Besoin d'esperer que leurs actions prouvaient
 avoir une autre donnee de preuves de leurs
 Courages et de leurs forces a se defendre
 qu'ils avoient et leurs reports a toute
 Caution que de souffrir l'insolence de guerre
 de Guerre et qu'ils alloient presentement leur
 estables que regis de son n'estoit point de
 Admonitions pour eux

L'Army a La Fort de se fonder les
 redoublerent leurs gardes pour un fort
 Corps de Garde en la Salle du conseil
 Presidial proche Le Chateau, un autre
 dans les grandes Ecoles, un autre au
 Parvise de la Primetie et Le tout est
 bien fort outre le Corps de Garde qu'ils
 avoient Lors que Les dits Seigneurs de la Haye
 et d'Amiens arriverent de plus il se
 tendirent Le Chateau et Le Village en
 tel ordre et Equipage que Les dits
 Seigneurs Confessent qu'ils n'avoient besoin
 d'autres Soldats.

L'Army s'attache de tout cela

1680.
2. Divce

Il Demande que Son fane retire Les
Dits de Mauluy et de Mauluy. L'unique
Jungue Lors il ne fetoit faire aucun et
acte d'hostilité, que La ville et Le hôteau
fetoient entretenu paisibles et que tous et
qui fetoit fait de fars en d'autre n'avoit
et que plusieurs pour se tenir haum sur
sa garde.

On Respond a cela que La
ville ayant a Obey fomme Que n'ar-
Mangue et demanguera jamais et
d'obeyance au Roy, elle ne pourroit sans
finne faire sortir de La ville Les Dits
Sieurs envoyés par La Majesté en La
qualité qu'ils ont et portans Ordonne de
La Dite Majesté des gardes de
Laquelle Monsieur de Mauluy et
Son capitaine en chef, et Mais que Le
Dit Sire Prudent pourroit fassure que
Le Sire de Dits Seigneurs en La ville
et faporteroit aucun changement avec
affaires, ny a l'ordre qu'ils avoient Etably
ny a La bonne correspondance qui avoit
jusques la été entre La ville et Le hôteau

1620.

2 Livre 2

ajoutant que pour plus audit sieur Prudent
toute confiance de la dite sieur n'avoient aucune
entrée en leurs Conseils.

Cependant quil soit a Chanvrie
que la dite sieur de Mauluy et de
Arnauld ne receussent quelque mecontentement
de ce quil leur en leurs affaires si secrettes
et que cela ne les irritat a en envoyer
faire quelques plaintes a la Majesté gl
arissime De presens Le Roy pour Lassurance
que luy portat Ledit Bailly vintor que d
Obeissance de la ville luy estoit assee et
Jusquau dernier Loin de fidelité en desolue
un zele de Louange Ornelle porta de son
Lui Mouvement Le sieur de Beaucourt
sieur de fauignay a prendre La Poste en
devant Ledit sieur victor pour advertir la
Majesté de la chambre de laquelle il avoit
l'honneur d'estre Gentilhomme servant que
Lapresse de la dite Majesté estoit tellement
et ne faire a fin cause que le grand
Sieur avec forces en approchoit tant quil
pouvoit quil y avoit danger que La ville ne

1620.

2 Livze.

qui d'innée etant femme elle étoit replee
De souffrir pour son service toutes les rigueurs
que le courage et les forces humaines
pourroient porter.

Ce devoir fut si agreable au
Roy qui venoit d'arriver a Noien, que la
Majeste' La fitra de ses vob' avec
autres de diligence qu'il a Montcoien
d'affection, ainsi ne sejourna telle que trois
jours a Noien femme nous avoua dit

(D'autre part a la nouvelle du
dixieme jour du dit mois de juillet un
gentilhomme arriva a sien de la part du
dit Sirens Grand Sirens, pour le
avertir que le dit Sirens avoit d'ine a
salage, venoit a Cuse pour le
Bellivier de l'oppression des garnisons
qu'on vouloit leur donner et demandoit
son passage par la ville pour entrer au
chateau lequel fut absolument refuse et
Sirens que le dit Sirens grand Sirens
pourroient entrer au chateau d'ailleurs que
par la ville qui attendoit la Majeste'

1620.
2. Livre

qui s'en approchoit
 Les Boux arrivèrent l'un apres l'autre
 Les Marchands de Paris et de Freux en
 quant en quant. Les Sieurs de Chaulieu et
 de la Roche de France et de la Roche l'un de l'autre
 Capitaines de La Ville qui avoient esté envoyez
 vers Le Roy, auxquels et Messieurs de
 la Roche avoient commandé au Partis de
 Roissy, qu'ils retournassent sur leurs pas
 sitôt que les dits Sieurs de Chaulieu et
 de la Roche seroient arrivés pour
 advertir sa majesté de l'estat auquel elle
 seroit. Et tout a leur arrivée

Et d'autant que La Ville apprehendoit
 Les Garnisons, Les dits Sieurs de Chaulieu
 et de la Roche promirent par seulement de la
 part Du Roy que Les troupes seroient
 Logées aux faubourgs et non en La Ville
 et baix aussy qu'en Consideration de leur
 Devotion et fidelité, ils n'auroient esté envoyez
 par sa Majesté si ce n'est pour La assister en
 leur Conservation contre le Chateau et
 Prendre l'ordre de leur requie contenta

1620.

2. Livre

Cellesmes Le conseil et toute la ville,
 quilz en remirent Dubou la garde en
 Disposition entre L'armées de la dite Seigneurie.
 Cela fait Le dit sieur & Marchal
 De Paris qui avoit la conduite en
 Commandement de L'armée voyant que les
 troupes du Roy avoient passé le Dae
 envoya Le sieur de Rine avec un troupeau
 pour sommer Le sieur L'heureux de rendre la
 place a quoy il fut la réponse ordinaire
 que Le hâteau Luy avoit esté Commis
 pour Monsieur Le grand L'heureux, quil Le
 Luy garderoit attendant son Commandement et
 comme on Luy en dit que Le sieur de Rine
 avoit ordre de faire pareille sommation
 audit sieur grand L'heureux Luy demandant
 ou il pourroit bien estre respondre avec
 arrogamment qu'on l'alloit chercher.

Cette parole prise pour deffy les
 chefs s'apprêtèrent au siège après avoir
 nommé Le sieur de Laplace du
 L'heureux comme ditte de Saint L'heureux
 Ce commencement par des tranchées

1620.
2 Livre

au dehors aux quelles les chifres
travaillèrent. La nuit même, on fit un
pont de bateaux pour avoir la
communication facile avec les troupes et
loges de la ville on porta des corps de
garder au devant du château en la
campagne et principalement sur la
Contrescarpe de la porte de la hamppe qui
est le lieu seul hors la ville, pour
ou le secours duquel il étoit cru
pouvoit arriver. Le sieur de Aelmou fut
mis à la garde de cette Contrescarpe
avec soixante hommes et joins en suite
du sieur de Malin lieutenant de la
Compagnie du Heste de laup avec 100
hommes posés en un jardin prochain à
celui par de la porte du château

Leur du Château commencent
l'œuvre de s'efforcer de la ville et
tant qu'il leur étoit aisé de faire du
dommage sur ceux qui entroient en sortoient
de la porte au Berger les dix sieurs
de Harling et de Leguy qui étoient logés au
faubourg du Vaugueux furent blessés

1620.

2 Livre

La Dite Porte, Le troisieme jour au
 matin, L'année suivante Les Sieurs de
 Droüe pere et fils firent Les memes places
 qu'avant fait Les Dits Sieurs De Belmon
 et De Halim, Je Les nomme tous afin
 qu'ils aient De L'honneur en La posterité
 Le pere Logé avec pareilles troupes audi
 Jardin pour soutenir son fils, Logé
 avec sur la contrescarpe avec pareille
 troupes pres du Cape Cul De La Dite
 Porte De Champse.
 Et sur L'opinion qu'on avoit quel
 arriveroit du secours cette année La
 quelques Seigneurs volontaires voulurent
 estre De L'apartie avec Les Dits Droüe et
 Entre autres Le Marquis De Villeroi, et
 Desmarets, Belfou, Elise, Equebourn De
 Belmon qui fut Blessé aux Jambes
 Atteint d'un Du quartier De Droüe fils
 Or Le Chef Mayeur Commandement
 Battant Le chateau au paravant
 L'arrivée Du Roy, et avoient donné
 ordre qu'une preparatif et a remporter
 qu'on feroit entrer comme De fait il

1620.

2. Lure

ny eu entre, non pas même Les Dames &
 fideliers que Le Sieur Lure avoit demandés
 s'il avoit été si attentif à tous ceux étoit
 si neussaire à la garde du corps qui
 avoit oublié à pourvoir aux ames &
 consciences n'ayant aucun prêtre dans le
 château

Le lendemain Le Sieur De Brailly
 Recut le commandement du Roy d'attaquer
 Le château après que Sa Majesté eut
 été averty de l'état d'Jully & de la ville

Deux endroits de la Cranche avoient
 été de signer par Les Sieurs De Brailly
 & De la Haye à la garde desquels
 Ils avoient ordonnés Les Srs. Belletier
 & de la Haye, celui cy pour celle du
 faubourg du Daugneux, & celui la pour
 celle du faubourg Saint Julien, l'ouverture
 desquelles Cranches fut aussitôt faite
 par Les Dits Sieurs pour aller droit
 à la Hayette, & lors Le Sieur &
 Arnault Recut une Mousquetade à
 l'épaule du côté de la Cranche & de
 la Haye

1620 (78)
2 Livre

Le quinzième jour Le Roy arriva en
La ville et fut logé chez Le Sieur de
La chappelle Olaze trésorier de France
Lieu qui ne pouvoit estre endommagé du
château, mais avant que d'entrer en la
ville sa majesté voulut visiter La tranchée
De dehors etant accompagné de M^{rs}
Le Sirey, Le Duc De Angues et Lechevre
Lus dits qui avoient si bien fait toutes
fortes d'approches, quil ne restoit plus que
Le sautoir.

Une heure apres L'arrivée Du Roy
Sa Majesté envoya Le Sieur Deocluseaux
avec un troupe de hommes prudents de sur
rendre Le château auxoy seigneur d'ignores
que Le Roy fut arrivé il montra de
vouloir se défendre en Deocluseaux et
sortant du château dit aux Soldats qui
y estoient en garde quil y avoit dix mille
Eux pour celui qui apporteroit La tête
De Prudent au Roy.

Cependant on travailloit toujours
aux tranchées et Le Dix Septième

1620.
2. Livre

ou fu des Barbares. Devant la porte du
chateau du fote de la ville fu quy led
apiergea tirerent quelques coups de canon
donc il y en eut quatre ou cinq soldats
dont que trois que bleves des voila toute
la porte quil y eut en ce siege avec les
bleves du sieur de Belmont et amant
Mestre de camp des carabins lesquels
sa Majeste envoya visiter avec haue
un desir de 500 cens et un breche
de 2000 de pension

Sur le soir les soldats de la
garison du chateau ayant proteste
ne voulois soutenir le siege contre le Roy
en personne, se fu une hamade et au
Paris Lieutenant de Brabant demanda
a parler a Mr. de Freux lequel y
alla par le commandement du Roy
et leu ayant escurie ledit sieur
de Freux que le Roy y estoit gladonner
parole d'honneur la porte a sa Majeste
sans nulle capitulation, Paris lors Lademur
et presente au Roy par le d'atour

1620.
2 Livre

Le sieur de la Roche Beaucourt de son
 côté obtint par son conseil pour son
 assemblée.
 Le sieur de la Roche Beaucourt avec les soldats
 obtint abolition de ses rebellions et a l'instant
 entrèrent au château de son compaignon
 de garder françaises et une de Suisse et
 Louis regis étoit dans le château fortant
 sans ordre qui deca qui dela le 18 des
 Lignes, l'attaque fut en peu d'heures et
 entièrement réduite en obéissance de la
 Majesté qui Laissa visiter des laques
 d'écrits et d'écrits en état fort accompagné
 de son fils du Lande, de chevalier et
 d'Angerville et son, du Baron de Guernon
 et quelques gentilshommes qui s'y étoient
 enfermés avec eux alla chercher le grand
 Arme lequel il avoit envoyé chercher
 à force qui Laissoit femme de se rendre
 Il me souvient que le lendemain de
 la réduction de Paris en obéissance du
 Roy deffunt qui en donna beaucoup de
 l'argent, il ne fut pas trouvé un Ligne en

1620.

2. Livre

La ville ny est environné, et cette réduction Duchateau
de saeu fait Evanoüis toutes les murées levées
et ouvertes ou ventent plus en la province et
autres nous que celui Du Roy a arrivés du quel
nous la fause ouche son Devenir mûre

Orila. La tautage qu'on s'en est
Diligent et pouraguer emporté sur le
Cunin, au prix de ces Isoler nous habita
qui se laisseu flatter sur la mesité que
Le Royaume a de la conservation des lieux
Personnes et cependant Leunmy se reconnoit
se fortifie, se yrome et s'en est en état de
non seulement de Deffense mais aussi de puisante
aggrunion, Jey ny la fatigue, ny le grand
nombre des rigues, ny le Deunmy doulce et
se piteu dans les mutinerie des Leuples, ny
Le danger des flux et reflux de la mer
nous retarder d'une minute. Devenant l'ouïe
quil ne s'allas acquies a noien Lettre
dange tutaire et a saeu celui de
conservation de la Normandie et de tout
Le Royaume ensuite fonce Levenement sera
Deoir

03 4620.

2. Livre.

Mais avec ce bon courage & un Roy en
 ses braves & seigneurs qui Loui suivent
 J'ay eu un tel courage d'affection avec
 l'extinction de la vie de sa vie que l'honneur leur
 En Dubi d'adoir faire la conclusion en a battu
 La dernière Lettre de cet hyste soulevé en cette
 grande province après que les fidèles de
 Roien en triomphent de la première

Deux Bon Devoir e l'enfuira que cette
grande faction ne battra plus que d'une aide
encore raisonnée sur les divagations de laire d
après que toutes les autres villes de
Normandie auront apportés Les elefa
A que les Seigneurs Marquis de Beuvron,
d'Armatignon, de La Luzerne, de
Montgommery et autres Nobles du pays
seront venus baïser La botte du
Roy et recevoir Les commandemens de
Sa Majesté

Le Gouvernement de la ville
et chateau fut donné au Marquis et
à ses héritiers avec aux habitants quelques octrois
et Privilèges avec des annoblissemens à cent

1618.

Livre

qui avoient utilité au service.

Estoit que Lechateau fut rendu à la
Majesté en envoya donner avis à six députés
pour la personne de la Reine et la mère
lequel lieu en la ville d'Angers, Le comte
de Rochefort fils unique Du Duc de Montbazon
y fut arrêté quoique Le Duc son Père fut
l'un des députés, avec Le Archevesque de
Tours, Le Duc de Bellegarde Grand Cuyver
de Le Roy, Le Duc de Liancourt, cela donna sujet au Duc de
Montbazon de se retirer au Vergor, puis
vint Le Roy en de la a Paris ou il
demoura tout le temps de ces mouvements
à faire qu'il estoit Gouverneur de La ville
provoine de l'Isle de France pour la ville
de Paris en la capitale et de tout le
Royaume.

En Represailles on arrêta à Paris
Le fils du Duc de Nemours et Le Duc
Enfant de St Le Duc de Vendôme n'aid peu
après tous ces arrestes furent déliés.

Restoit un doute au Roy Lechateau
d'ailleurs par ce que Le Duc de Beaufort

1666. 600
28. 1. 1. 0

à l'égard de la ville de Commanche pour la
 Reine mere. Pour cette cause le Marquis fit
 avancer de ce côté là le maréchal de laquey
 avec ses compagnons de gardes, mais le
 sieur de laquey étant arrivé à Aleux, ne
 trouva dans le château qu'un exempt de
 gardes de la Reine mere, qui lui rendit
 la place en laquey y mit garnison.
 Pour voyer comme le digne avoient et
 pour le service pour la diligence du Roy
 qui ne leur avoit pardonné l'ordonnance
 établie au pays et de plus grandes sciences
 de tout l'art et militaire.

Et cette diligence amena aussi toutes
 les troupes qu'il y avoit dans le pays
 d'ailleurs le sieur de laquey étant parti
 d'aller d'ailleurs au secours pour servir
 le Marquis de laquey en ceue de la
 dite ville contre les troupes qui estoient
 d'ailleurs d'ailleurs à la place
 et contre plusieurs de la noblesse du pays
 qui ne voyant pas leurs affaires bien
 avancées, retournèrent comme par du leur.

1620.
2 Livre

Pringles du Juy. Et toute cette Province d'unain
 demeure paisible en liberte du Roy comme
 aussy pour le Duché d'Alençon qui sont a la
 droite de la sortie de la province d'où droit a
 l'Angre suivant la resolution qu'en avoir prise
 la Majesté qui tui des Cotes d'unain
 gauche pour l'ame a l'ennemy et de la
 Netoyes tout le pays d'apreche qui estoit
 bon gré malgré a la disposition d'elles
 Lignes a l'ame de la ville de Drun et de
 Alençon et de la ville de Comedé par
 Monsieur le comte de Sionne et
 de la ville de Drenne de l'ennemy par M^r
 de Vendorme

Le Roy avoit ehoisy cette d'art a fin
 de recevoir les troues que Le Sieur de
 Bascompiere amenoit de Champagne qui
 avoit l'ordre pour au le l'ivage de
 la riviere d'Eure entre Chartres et Nogent
 Le Hottou

La Majesté sortit de la Le 21 Juillet
 arriva le 25 a Lysieux ou elle eut une

1620.
2^e Livre

Depesche du Duc de Montmorency Gouverneur de
 Languedoc et du Parlement de cette
 Province, pour donner à France une entière
 fidelité, Le 24^e de Mars à Orbec et Le
 25^e de May à Laigle, ou Les Deputés du
 Parlement de Bretagne. L'apurement de toute
 obéissance au Roi de la province, Le Sieur
 de Marquis de Trénel Luy apportant nouvelles
 de la reddition du Chateau de Bernueil
 par Le Capitaine que le Monsieur de Vendôme
 y avoit mis. Elle y recut avis que la Reine et la
 mere estoient parties d'Angers avec une grande
 suite de Princes et Seigneurs avec des troupes
 qui ne estoient gueres moins de 1500.
 chevaux, et 8000 hommes de pied et six
 canons avec leur attirail et munition
 avec lesquelles forces elle estoit allée
 vers le Chateau de La Fleche, et estoit
 arrivée jusqu'à Lure et avoit formé la
 ville de Sainte Suzanne ou Le P. de la Vierge
 Commandois estoit parvenue et on entreprenoit
 sur la ville du Mans.

1620.

2. Livre II

Cependant Dapoupiere ayant sapé la Seine
 Cottoyau de Gatinois et la Beaune
 estoit rendu jusqu'à Dreux et avoit fait
 réduire le chateau en Obéissance du Roy
 dont sa Majesté fut avertie le 23 a
 mortaigne et que le dit Sieur de Dapoupiere
 accompagnoit de 4000 hommes venoit
 joindre l'armée de sa Majesté qui le
 vingt huit vint à Delme, nouvelles
 de la reddition du chateau de la Ferté
 Bernard en son Obéissance.

Toutes ces places et chateaux estoient
 de fondation et suffisantes pour arrêter
 le Roy de l'armée Royale, si les
 Lignes eussent eu autant de mesoyens
 de Diligence que le Roy, et lors etant
 plusieurs têtes mal avordantes sous les
 ailes d'une femme sa Majesté ne leur
 avoit pardonné. Loys se fortifier et
 armer leurs places et fortifier.

Or falloir qd mettre sous les malicieux
 en leur torts puis que le Roy portoit

1620.

2. Livre

sa bonte' jusqu'a la que de de vouloir
combien qu'il m'ay fu obligé

Pour cette cause la Majeste' tant
au dieu Dieu de Montaigne fu voir une
Declaration Narrative de tout ce qui
estoit parvenu depuis la retraite de
la Dame Samere du hoteau de Blois
a Angoulême de Lanoir qui s'en estoit
envisoy, de Lentreque de leurs majestes
a Tours, et même l'homme de l'apartenance
La dite retraite sa majeste' avoit delivré
d'oppression plusieurs de prison et singulier
aujourd'hui revotée et l'homme en eduction
du dieu au dieu la dite majeste' avoit
donné a la dite Dame Samere pour
celle avoit desiré, et en la faveur
oublié la faute de luy qui l'avoient
fini et par plusieurs grandeurs
seigneurs fait visiter la dite Dame
a Angers, quelle invité a s'approcher de
la majeste' pour recevoir en la cour de
l'homme qui luy sont du bien et
la contentement quelle y pourra desirer

1620

2. Livre

Mesme Seton avancee au devant D'elle
 Jurea Orleans pour la recevoir, sur
 Lattente quelle luy avoit donnee quelle
 viendrois Estimer la dite Majeste que
 sous ses Devoirs et sous officiers envers la dite
 Dame avoient affermy la chose en une
 bonne paix et tranquillite, Neantmoins
 Les Esprits Broillons avoient pour Leurs
 ambitions caites de Nouveaux et plus
 Dangereux Mouvements sous Le nom de la
 dite Dame La faulte de laquelle ils
 avoient tellement de ditte quelle se
 voit enveloppee en Leurs factious
 Desquelles neantmoins la Majeste Latien
 A Declare Innocente, Mais comme en
 Commande au dit Seigneur Comte de
 Soissons a Madame la mere, aux
 Dux de Vendome et grand Prince, de France
 aux Dux de Longueville, de Nemours,
 de Mayenne, d'Orleans, de Metz,
 de Launoisville, de Rohan, de Rohan
 au Marechal de Bois d'aufray et au
 Comte de Landele, et Marquis de La Ballete
 et archevesque de Toulouse feres en fance

1620.

L' Livre

(C^{te})

C^{te} sans Indu. Sur D^{re} de l'armée et atout
 autres offices de la couronne, noblesse
 & généralement atout ceux qui sont
 entrés en cette Ligue. Demettre les armes
 Oran, venir à l'ouïe de la majesté pour
 recevoir ses commandemens. Dans un mois de
 Après la Publication de la présente
 ou il appartenait et on leur son adresse
 Le dit temps passé la Déclaration
 criminelle de L^{re} & Majesté et le due
 biens et dignités remis à la couronne
 & fut cette Déclaration qui est fort
 longue, mais très nécessaire en substance
 en imprimant points Régistrée au
 Parlement de Paris le 6. Jour d'Avril

Après la dite Déclaration en
 comme on la portait à Paris au Parlement
 Le Roy fut ébranlé les troupes vers
 Lemois aux environs de la quelle
 L'élite des Seigneurs et des troupes de
 La Reine mère étoient déjà rendus
 et de si près qu'ils avoient attaqué
 Le Logement de Montalan Capitaine
 Des farabuis du Roy à l'ouïe

1620
2 Livre

Distans d'une lieue des faubourgs d'Amiens
mourir ils furent fort bien soutenus et y eut
se faire de charge par les survenies de
cheval de frays et du Roy qui y avoient
qu'il en demoura des liquies qui furent emportés
des Bravards entrant les siens
De Beaugard eurent fu retirés. Leurs armées
et de leur de frays de prendre la ville du
Mons regner la ville d'Anges et de son
de se en le Roy la terra toutot
après qu'il aura fait son entrée au
Mons et de l'ordre la ville de la fleche
et le Roy son frere qui y est
premierement gardés

Après avoir que d'entre au Mons
la majorité eut a Bonnetable qui en
a Madame la Comtesse de Soissons une
Lettre du Parlement de Bordeaux par
La main du sieur d'Amiens tout en
seluy avec un Laque que la reine
mere avoit envoyé au dit Parlement
qui l'envoyoit au Roy son frere pour
l'empêcher a la majorité qu'ils vouloient
demeurer fermes en son obéissance

(99) 1620
à Louis

Le Roy de Solitude de vous a fait
 Poursuivre au lieu de respirer ne
 séjourner que trois ou quatre jours
 au Mans durant lesquels se
 Majesté lui plusieurs conduits en
 fustons pratiqués diligemment la part
 à fin de fournir les apertures des rivières
 de Loire, Saône et Saône qui se joignent
 au de par l'Angers comme jay montré en
 la première de ces et fournir par même
 moyen les places et châteaux qui bordent
 et couvrent les dits rivières en ny en
 par jusqu'à l'insécurité que la Majesté
 ne la fonderait attentivement pour se
 garder de fin qui par quelques ravages
 pourroient nuire à la communication
 de la cavalerie et infanterie mesoyenne
 véritablement digne d'un bon chef d'armée
 Cela fait sa Majesté fit faire
 Montée Générale à son armée composée
 de 12000 hommes de pied et 1500
 chevaux à une lieue de la fleche
 ou elle alla coucher par la Majesté
 ou tout fortie pour se retirer à Angers

1620

2. Decr.

La dite Majesté en Nouvelle
 Par Lettres Archesveques de Sens et de
 Beaulieu Lesquels jusqu'à lors la majesté
 avoit tenuz deputés de la Dame avec la
 Dame sa mere a cause que la dite Dame
 desiroit la Paix, mais vouloit traiter
 en General et avoit loisir d'estre en
 France secondé par qui avoient pu
 les armer pour elle, elle n'estoit pas
 aucun mais je ne puis persuader qu'une
 mere de Roy qui ne grande en quelconque
 fin, elle qu'elle puisse avec la grande
 de son fils vouloir partager le Royaume
 et la puissance d'iceluy pour en accommoder
 sans l'aspiration de laquelle nous avons
 et de la précédente sur avoit et si
 rudes adversaires fait traiter ainsi
 par des sujets en gros avec leurs princes
 rien autre chose que de leur former un
 Etat sans lesien et partager son
 Royaume en deux au Roy jaloux
 de son autorité autant que Roy qui ait
 une Reine en France, ne tienne autrement
 Compte de cette nouvelle fin, qu'il aura

1620
Livre I

Conjurer la bruyante mort pour devorer
 L'ame sa mere et la volonte' de la
 faire honorer en sa cour comme elle meritoit
 mais qu'une femme qui avoit tant
 de force broille son Etat et ruine sa
 famille. Je avois la force en la main
 pour la chasser de son Royaume de son
 Royaume que sans qu'il en eussent rien
 implorer sa misericorde seroit mort et
 me hennir au paravant que d'abord on
 l'approcherait sans me mettre en danger. Si
 elle bas et ne retournoient a leur
 Doute.

Exemple de la femme de sa mere
 Catherine de Medice a imprimé en un
 esprit cette opinion que jay que la
 femme n'estoit pas d'assez traitter
 ainsi en general quoique son seigneurie
 faire de voir la volonte' que cela est et
 au Navaleme de la grandeur de
 seules femme Elle en fait avec le
 moindre des traittans, elle avoit le di
 Exemple de la de sa mere la quelle bien
 quelle en quelque fois de sa contentement

1670

2 Livre 2

Du Roy son fils elle se fut embarquée au
 Lardy de la Ligue pour ne tomber a de
 main du Roy de Navarre. Toutes fois
 elle observoit d'un bon conseil qu'il ne se
 fit rien qui toucha l'autorité du Roy son
 fils a laquelle la nature jointe a son
 interen particulier. Elle faisoit toujours
 prendre pare au Roy son fils et après
 que la reine prendra meilleur conseil

Après que le Roy estant a la fleche
 le quinzième aoust. Le lendemain vint a
 son armée a trois lieues d'angers au
 Landemais ayant pris resolution d'attaquer
 Chaudemais le Poin de l'ee qui estoit
 d'importance helque la garde du Lardy
 contraire sy jetterois plutôt pour se
 defendre que de s'ouvrir a l'ouverture de la
 ou a dja Commence de quelle par le
 Relierois la Reine morte, si elle
 Paperon la diserie de Louis et se
 Relierois en Lortou ou si elle ne
 Rougerois d'angers, auquel conseil se
 neantmoins Concistois la nœud de
 La Deoque pour la raison que

291

1620.

2. Livre

n'estant encore Minus C. Delors envoya
 Commandes qu'on envoyât promptement eee
 L'infanterie vers le quartier de la cavalerie
 Legere, parquoy la Dite Majesté avoit
 appris par la Carte que la Dite cavalerie
 pouvoit estre failliblement Endommagée de
 l'infanterie de Lannoy pour la faulte eee
 L'ordre du Lieu ou elle doit Logée eee
 Laquelle en ce faisant seroit Crainte eee
 l'infanterie Royale prevoyant qu'il ne fut
 par inutile Car tot apres les deux Dendoume
 et de Nemours firent Effort de l'entree eee
 quartier et attaqués la Dite Cavalerie eee
 Mais ayant trouvé le Lieu bien gardé
 se furent Contraints de se retirer.

La guerre civile a seld Incommode
 quil y a de par et d'autre d'au de trouper
 pour Espions et de Maîtres d'au de conseil
 eee la prudence de la commodité d'au même
 L'usage et de l'innocence et fréquentation
 entre les peuples d'au même Nation comme
 au par de l'ancien et paraitre La reine est
 au par avir que le conseil étoit pris
 de venir a Angers et assieger Le Lou

1620.

2. Livre

autrefois nos guerres sous De La, le d'ere.
De sa majesté Le Roy deffunt avoir fait pour
attirer Le Duc De Mervieux au combat

Or pour vous faciliter l'intelligence de ce
Leaplois que vous allez voir et auravau
que de parles De L'armée Royale, Le Roy
aprit et dispoition, Il faut que vous sachiez
que La ville d'ite Le Pont de Se en dans une
isle et sur La rivière De Loire pour entrer ou
Laquelle Il ya deux ponts l'un du costé de
Dunay et l'autre du costé d'Angers tous deux
De longueurs Environ deux quars De lieue
faucille et feluy d'Angers en plus long que
l'autre, La ville En longue et n'a gueres
plus d'une lieue sans estre encinte de
murailles aussy n'en a elle d'environs pour
parce que La rivière luy sert de muraille et
De fort et ces deux ponts par lesquels
on y entre ont des tours et des
etans et est on ne peut aborder La ville
que par Batteau et a l'arquebuse
De ces deux ponts l'un de ces que
de la Loire, Il ya des maisons qui servent
de faubourgs aux deux bouts, La ville en

1620.

2. Livre

En l'ouverture d'un chateau apres fort baty sans
 fort et fort de fort et de murailles, a trois
 mil pas au-dessous du fort qui est du costé
 d'Angers La riviere de L'auktion qui est jony
 de petites rivieres et ruisseaux qui viennent de
 Sain de Beaufort, Vaugé et Longue vieu
 et embouche en La Loire du costé du port
 de forges par ou passe L'auktion il y a une
 grande prairie qui contient depuis le dit
 fort de forges jusqu'au dit fort de S.
 ayant le village de Sain aubin au milieu
 et etant environnée de forteresse dou ou
 vive de Sain de Beaufort au-dessus de laquelle est une
 tour avec des canons ou des canons de
 forges au-dessus.

Ces forteresses sembleront propres
 au Roy pour y dresser son armée a un
 quart de lieue du port de S.

La majesté pouvoit alors avoir près
 de six mille sept mille hommes de pied
 et 1000 chevaux.

Les marchands de bon sang étoient
 la suite de Sain de Beaufort, de Sain de Beaufort, et
 marquis de Sain de Beaufort, auxquels

1620.

2. Lure

laditte Majeste Commande d'elles reconnoistre
 Le Roi de se avec six compagnies de sergenter
 conduites par Le Sieur de Langres deux mestres
 de camp fils du Roi de France, Le Regime
 de Picardie conduit par Le Sieur Lamer mestre de
 camp du Roi, Regime, Le Regime de
 Champagne conduit par Le Sieur comte de
 Montcaumon mestre de camp de laus, la compagnie
 de chevance, Leser conduites par leurs
 Capitaines Le Sieur Dore, De Lopes, de
 De Fontenay et de l'bene et Com et la et
 du Roy du marquis de Monty grand mestre de
 L'artillerie de France avec deux autres
 pour entreprendre si le Roi presentoir
 de lais

Le Capitaine des Dites six Compagnies
 etoit Le Sieur de Langres, mestre de camp
 et premier Capitaine, Dore pere, et Leuz,
 Dore, Montigny, et L'homme, Dore,
 Campagnol, Fontille et Coirac.

Le chemin par lequel il falloir entrer
 en Lorraine etoit droit et plein de bois
 de sorte qu'il falloir estre bien pourvu
 pour ce Le Sieur de France fut marcher devant

1620.

2. Livre

Malisy Lieutenant de sa compagnie avec
Cinquante hommes en Droué fils Lieutenant de
son père lui-même avec cent hommes, puis
marcheront Les Dites Dix compagnies de Droué
en Deux Leurs Capitaines à la tête à la
fin de laquelle marche de camp à Latete et
Coatles.

À la Sortie de ce lieu jecté La quatre
marchons de camp fixés halte en une
petite Esplanade de terre plane qui est entre le
Bois et la prairie afin de prendre chacun
son ordre par lequel nous nous montrons les
Cuirasses paroitre hors de leurs retranchemens
et Lors les Dix compagnies furent disposées
en cinq bataillons chacun de Deux compagnies
pour Droué père Les cent cinquante enfans
perdus réservés.

L'autre rangé en pareil ordre de
cinq bataillons son régiment de Picardie
ayant en tête ces enfans perdus commandés
par Laprade ensigne de Beaurepaire.

Et Le Comte de Montrevel ayant devant
Lui cent cinquante enfans perdus commandés
pour Deux Lieutenans et soutenus par 6.

1620

2. Mars

Quintaine Capitaine en chef Disposera son regimens
De Champagne en quatre bataillons.

Les quatre bataillons furent rangés en droite
Ligne Les cinq bataillons de gardes devant les
milieu Les cinq de picardie à droite et les quatre
de Champagne à gauche.

D'autre part Le même jour on en fit
bel ordre ayant plus grand nombre de cavalerie
Mais moins d'infanterie De laquelle ils firent
avancer hors de leurs grands retranchemens
qu'ils avoient au bout du Pont cinq cent hommes
qu'ils logerent en quelques fossés et hayes à
la faveur de leur cavalerie fondue par le
duc de Vendôme en personne et dans les
retranchemens se voyant force de se battre.
Le front de l'ennemi Capitaine de la
compagnie des gens d'armes de la Reine étant
au delà du retranchement à la dite compagnie
pour soutenir et sur le pont se voyoit
grande de cavalerie et de l'artillerie.

Comme l'ordre sur les bataillons
se faisoit Le sieur de Freux étoit en la
prairie qui contenoit le même, De laquelle
retournant il fut avancé le long de la route
même ordre à la rue des Chénies et à

1620. 2. Livre

Deuxièmement De leurs canons et a l'instant envoyés
Les enfans perdus enlevés Lesquartiers Des cinq
cens fantassins qui estoient logés vers Des Hayes
et fontés hors de leurs retranchemens, Lesquels
venirent adautres Hayes proche Indu et
retranchemens pourvues de leurs cavalerie.

Cependant Les canons ne s'engagerent
De part ny d'autre, mais celui du Fort de St
faisoit moins deffet aussy Le grand maître de
L'artillerie n'estoit pas de leur Côté.

Les enfans perdus ayant ehané enfus des
Dits fantassins, jusqu'à leurs tranchées Les
Dattaillons Du Roy pourvus adaut et gens
si furent chargés Le dit Sieur De Freigny etant
a l'atete Des Dattaillons que les mousquetaires
furent contraints d'abandonner Les tranchées
Dont Les Royalistes s'emparèrent, et Comme ils
s'asirent outre ayant a combattre La cavalerie
singulierement La dite Compagnie de gens d'armes
Commandée par Le Comte Des Aiguans Les
troupes Du Roy se mirent joindre a eux et la
se fit un autre combat contre La cavalerie
D'un costé mise a l'aunderoute Le Comte de
Des Aiguans delaisé seul De la troupe demeurant

1620.

Livre II

Principes du livre Doyen

En ce temps Les enfans perdus de garde et
 furent des merveilles aussy avoient ils combattu
 a pied avec eux. Les Marquis de Verke,
 Marquis de Humieres, Les barons de Saluau,
 de Simey, de Neuville, de Harmer et bon
 nombre de Nobles.

Quand l'ays en Combattant coignurent
 Les enfans perdus du Regiment de Gardie
 Bien soutenus donnerent dans les
 Barrières du faubourg au bout du Lou
 et l'enue du Regiment de Champagne
 pourvoir Les gardes qui se retiroient
 en de pied au Lou de l'Est, et dans le
 faubourg, Quinte Capitaine en chef
 fut blessé a la jambe et Les suiva
 de Verke et de Harmer furent des
 blessures desquelles il moururent puis
 après, et la bade ensuive de Beaupierre
 fut tué en combattant avec Les enfans
 perdus du Regiment de Gardie.

Les charges furent si dures que Les
 de Harmer, Magot et Droué filer.

1620.

2. Livre D

Tous trois Lieutenant de la garde avec bonne
 Compagnie entrèrent au Pont qu'ils eslevèrent
 en fuyant qu'ils eslevèrent battant la route
 au delà des Ponts. Les autres vers Lechateau
 ou Lechateau fut entre Leamy et fuyant de
 un soldat de la garde qui y demeura prisonnier
 et furent les ennemis tellement pressés qu'ils
 abandonnerent en deux heures Lechateau et
 Lechateau et ville de Ponts ne demeurant
 que Lechateau qui est pour être prise
 Soudain et Lechateau ne peut être prise
 plus a Lechateau. Tous Lechateau et Lechateau
 Lechateau. Car étant entrés en Lechateau et
 Lechateau. Comme ils furent Lechateau ne
 Lechateau plus de rien servir aux Lechateau
 Roy en son bon marche. Puis après

Le Duc de Bourgogne Comte de Lechateau
 du Pont et aux attaques des Ponts Lechateau
 Il y eut bien 800 hommes Lechateau noyés,
 blessés que prisonniers, Bourguignons et Lechateau
 Lechateau fut pris sur Le Pont par Lechateau
 Droué père, Lechateau et la famille
 au fuy mort de Lechateau y fut pris par Lechateau

1620.

2. Livre

Soldats et quelques vingt Capitaines avec
Dix ou douze Drappeaux de sergent
De Droué fut tué et Lago ensuivy de
Montigny Olype. Lorsque les trois susdits
Lieutenants s'engagerent au Lou

Si Lechevalier se fut plutôt amusé à
rire Lors comme il fut après qu'il eut vu
Les fuyards Il y eut un bon du meurtre
Sur les poursuivans. Les plus courageux
S'y jetoient à la foule et si La rudence
Du Roy jointe au Conseil des princes et seigneurs
qui L'accompagnoient ne se fut opposée au Lou
Soutage il En eust eue grand pitié
à sa place. Comme chacun jugeoit en sa
Conscience Lors que Les fautes estoient
Mais Le Bon ordre quel Donnoit à ses
gens faisoit de plus grande force que ne
faisoient tous Les Efforts des autres.

Quand Lechevalier Duthois Comte
De Chevaux De La Reine mere et au
Lienart alle du Lou de se vers elle
pour donner avis de ce qui se faisoit et
Preparer Le sieur au Dessein de la Roy
avoir dans les faubourgs d'Angers 4000.

1620.

2. Livre

hommes frais, Retournant au Port de
le Luy vingtième de La troupe Couraquer
La Besogne et on faitto qu'on a La ville
et au Port, mais voyant par Les canonniers
Du chateau que Ledn chateau tenoit encore
El fu tout esquil par groux entres et
avoir de ja mis plusieurs Groupes sous Les
nom d'amy Jengua esquil fu reconnu par
La farabius du Roy conduit par Les uns
armants qui Caillerent en Luy sous Les
Couraiguons. et Luy Orlepe a Lagorge d'un
coup de Pistole charge de Deuse balle qui
Luy sortirent entre Les Epaulles Devenant
prisonnier et porte au quartier de
L'artillerie.

D'ou filz, et Malin, Margotte et
Lago Loge sur La Contrescarpe Du fort
Du chateau avec son peu de Soldats Ledn
D'ou alla Luy même vers Les uns de ceux
proux en aucun fort ou grand hazard
a faire des sautades Du chateau qui
endommageaient ceux qui estoient sur Le Port
Le hazard fut Cause que Le dit sieur
de L'Esperay fit passer Le secours par

1620. *Ed. de*
2. Livre

Matteau qui estoit son homme hoir
dans les trois Regimens de garde de
Picardie en Champagne avec des hommes qui
semeront avec ceux qui estoient sur la
contrescarpe et les dits Capitaines pour la
garde de l'armée. Car il estoit déjà 7 heures
du soir,

Quant a la garde des autres lieux vous
commencez le dit feu de fusil en usage
il fut mis un fort corps de garde au bout
du pont par où l'ennemi entred et fut fort
bien barricadé ce lieu. La où il y avoit
d'abord plus de 100 hommes pour le garder
qui logea une bonne troupe près le pont
derrière où les ennemis avoient laissé un de
leurs canons et pour donner ordre contre le
secours qui pourroit venir d'ailleurs pour sur
le chemin plusieurs bons corps de garde et
sur Seretira vers les bataillons en l'aplanie
dans les retranchemens des ennemis où il
y avoit l'armée avec les leurs l'armée et contre
de Montcairel

Quant au Roy sa majesté alla loger
à Braux sur la rivière de l'autio et ne
partit de son camp qu'à quatre heures du soir

1620.

2. Livre

et quil eut ordonné Des Logemens et assurances de
sa Cavalerie et infanterie ayant esté Dix Sept
Jours en Bataille saint denis de cheval toujours
par sa Soutien ses Bataillons se vont faire
à Leurs Dequel voyage Les chefs et Soldats
promurent combattre en La presence du tel
Roy qui n'avoit encore 19 ans accomplis.

Curios La minier lez du chateau
se voyant assaillir de tous Costez sans minution
ny esperance de secours commencerent à se
Parlementer de leurs traittes avec Les capitaines
de gardes qui Principalement Les sieurs de menz
seu entrent à fin d'obtenir pour eux quelque
honorable composition laquelle fut arrestée le
Matin Signée par Monsieur Le Prince
que Le Roy y envoya quils sortiroient avec leurs
armes & bagages, mais la nuit estant venue
jusques requies furent en La Campagne
Leurs drappaux demeurant à la majesté en
laquelle renvoyé à la reine et auers enaquin
avoient sa couleur et ses chiffres et Les autres
furent envoyés à La Reine regnante à Paris
Par Leuidy ils sortirent Bataillons
auquel alistant entrent Les Soldats du

1620.

2. Livre

Le sieur de la Roche avec les marchands des
 Logis du Roy, lequel vintrat deux heures après
 et lors la majesté donna ordre auquel les bleus
 leur firent qu'ils eussent leurs papiers et
 sollicités et voulut vintre le sieur de la Roche
 lequel il courut et lui donna deux mille livres
 avec assurance de plus grande récompense, mais il
 est mort peu après, Le sieur de la Roche qui
 avoit esté porté au quartier de l'artillerie, blême
 comme juy vi et y avoit passé la nuit sur la
 paille fut porté en la ville du Roy de la
 Parle commandement de la majesté qui donna
 grandement la resolution d'adviser de la Roche
 au Roy Effort de l'entre le bateau le fit sollicité et
 obligeusement prêter et Medicamentes par les
 medecins et chirurgiens et eut grand soin du
 traitement de l'entre le bateau blême fut rendu au
 du de la Roche son Equipage et ne voulut qu'il praya
 l'honneur

Ces bons sieurs du Roy portèrent la reine et la
 reine apprit de plusieurs conseils le meilleur pour
 se parleray et après elle appréhendoit que le Roy
 voulant user de la fortune en la victoire ne
 porta fut auant contre la ville d'Angers mais
 la majesté montra qu'elle estoit très bien née
 pour troubles par le Roy de la Roche cette

1620.

2. Livre

Douce harmonie qui avoit toujours entretenu
 Les fœurs de deurs & Majeur en bonne
 Intelligence & pour donner de se prout autr au lieu
 De la retraite de la merie, Cela fut que Le Roy
 Promit reuvoir favorablement Les seigneurs
 qui luy seroient importunés par Jette Dame
 et dont Il luy donna Les assurances par
 Larchevêque de Sens et Le Duc de Bellegarde
 Deux de furs que la majesté avoit toujours
 tenu députés près d'elle depuis Le trépas
 d'Angoulême au laquelle elle Envoya vers
 Le Roy parque Le hâteau Du Tour de
 Le luy fut rendu

Quant de cela La ditte Dame envoya
 Le nouveau aout de la Deux principauté de
 son conseil et plus confident vers Le
 Roy & M^r Le Cardinal De Sourdis et
 Leque de Dupon auquel a esté parlé
 en la deude prindante et lequel vous
 verrez cy après Due De Michelieu par
 De France L'epin auquel ayant esté tout
 par La ditte Dame Durant Le tait et
 Paris, elle Setoit toujours servie de son
 Conseil Jusque Lors elle envoya avec

1620. 2^e Livre

adieu mesd^{es} seigneurs archevesque de toul
Le pere Duxelle que vous verrez aussy cardinal
Le duc de Bellegarde et le president Jauris
Deputes du Roy vers elle

La Dame de la dite dame firent
Les excuses que pouvoit faire a Leudrou d'un
fils une mere qui on avoit imprimée de la
fraintes et deffiances en l'esprit et qu'elle
suytte doit a son seigneur implorant. Les
Ouvrillans d'un cote et la misericorde
de l'autre l'ont pour elle que pour tout
ceux qui l'avoient a fiste et suivis a quoy
la majeste inclinée de bon sens a mesme
avois remonte a la dite dame sa mere
quelle n'avoit en de la dite majeste aucun
sujet de deffiance, et qu'elle avoit de son party
qu'ils ne l'avoient suivis que pour leur interest
particulier non pour son affection qu'ils luy
portaient auquel pour l'amour de leur
glorification, a l'charge que dans huit
jours apres la publication de la parole
ils quitteroient les armes et se remettroient en
l'obissance de la majeste, aussy que le Roy
entendait restituer la gouvernement et l'edict

1620

Livre

de l'archevêque de Sens qui avoient quitté
 Comme il avoit déjà pourvu, comme le gouverneur
 de Sens, Le sieur de la Roche, de la Douze
 Compagnies qui estoient fides d'un metz avec
 Leurs Drapans et avoient quitté son armée de
 Champagne, mais quel consideration de la dite
 Dame Reine et sa mere Il avoient La Delleorance
 Selon Le prisonnier dont Il avoit grand
 nombre et dequ'il n'en qu'il enrayeroit
 La raison a Sens qui Le avoient grâ pour
 ne Le prisonnier dequ'il avoient acquis dans
 un grand peril

Sur ce Le traité se fit et Le Roy
 enigna Les articles qui furent mis après
 et Le Dicu pour porter a La Reine a
 Angers par Le dit seigneur de Freux comme
 Il seussent

1. Que Declaration Sera Donnée et
 Innocence pour La Reine mere Du Roy et
 decharge en faveur d'elle pour ceux qui Lont
 assistée

2. Le traité d'Angoulême Sera exécuté
 Selon et d'autre en toutes Les parties et
 Conditions

3. Les charges et gouvernements Seront rendus

1620.
2. Livre

Cepte ceux auxquels l'amazille a donné
Don. Leuo a été donné mémoire

4. Le Roy n'empêche pour ce sujet La
Nécessité de la mère d'être pour ce sujet de la
supplication en la faveur de ceux qui sont
continus au mémoire qui a été donné

5. Seront aussi payés Secretaire &
Gages qui appartiennent aux gouverneurs
et autres Stablies d'iceux & par conséquent
articles de même façon que ceux qui ont servi
Le Roy

6. Seront données & déchargées de
leur La Demie Royauté qui ont été pris
et enlevés

7. Sera permise à toutes sortes de
Personnes de quelque qualité et condition
qu'ils soient qui ont servi Le party de la
Nécessité de la Roy de ce Librement la
fonction de leurs charges aller et venir
à la Cour ou séjourner en leurs maisons
et Gouvernements avec entière & parfaite
Liberté que ceux qui ont servi et servi
Le party du Roy

8. Les Prisonniers seront délivrés de la

1620
Livre 2

Stans Depar et d'autre

9. sera rendue La maison Du Roy de
se entre L'ancien de qui La Reine
mere voudra

10. sera rendu Deux a M. Leconte,

Deuonne a Monsieur De deuonne, qui

sera oles La fortification faite depuis son

absence de la Cour, comme aux La ville

De Neuville stable a Monsieur Le marchal

De Bois d'au fion et La forte de Neuville

ou Monsieur De Mayenne

11. seront etables toutes sortes d'officiers

ou leurs charges et fonctions de par

et d'autre en vertu de la declaration de

La Reine mere fils uen Demandeurs de

particuliers ou de lettres de cachet sur

La generale

12. La Compagnie de Chevaliers de Saint

de Monsieur Le Comte et autres seigneurs

qui ont suivis La Reine mere seurs seront

rendus comme avant Les mouvements et

entretiens de comme celles d'autres qui ont

servi de Roy depuis Le premier Juillet

toutes poursuites de condamnation seront

1620.
2. Livre

lancés a Legard de ceux qui ne le sont point
deffendus

13. Seront donnez a La reine mere du
Roy trois cens mille livres Comptant et
autres trois cens mille livres dans Les
Communeux de l'année prochaine pour luy payer
et acquitter ses dettes

14. Moyennant Lesquels articles
de l'apart de La Reine mere et de ceux
qui l'ont assistée pour Remiser Les Places
et autres officiers des villes Gentilshommes et
autres en pareil estat qu'ils estoient auparavant
Le premier jour de Janvier dernier passé

15. Seront aussy payez Les entreteneurs
et pensions de ceux qui ont suivy La Reine
mere du Roy de Navarre et en La même
façon que celles de ceux qui ont suivy Le
Roy

Ces articles Raportés Signés de La
Reine mere par Les dits seigneurs cardinaux
de Bourdeaux et Archeveque de Lyon Contre et
contre son fuy convertie en allegresse La
Reine protestante ne prestes jamais Loyauté
a Contre ces Croisseries et Le Roy
Ordonne d'impatrie de La Voie pour luy

1620.

2. Livre D

Monsieur son affectios La souveraine Dame
 Douce de la en avant de la son en la
 quelle il donneroit ordre quelle fut plus
 honoree que jamais et a l'instaur de
 plusieurs furent delivres de par et d'autre
 Le Roy Henri à Brisac son gendre
 Le sieur de Montmorency son frere la Reine sa
 mere Dy vers comme elle fit, Le Roy
 ayant envoye au devant d'elle Le sieur
 de Brante frere du Duc de Angues pour
 la recevoir entre Le Com de Se et
 Brisac et Le marquis de Liancourt alla
 faire fortifier l'hytel du Com de Se.
 La Garnison du Roy pour y faire entrer
 celle que La Reine voudroit, sa majeste
 alla au devant d'elle trois quarts de
 lieues accompagnee de Monsieur son
 frere et Monsieur de Montmorency son
 frere avec une grande Compagnie
 de Grands Seigneurs comme aussy La dite
 Dame estoit accompagnee de plusieurs princesses
 et grandes Dames avec 500 chevau
 et quantite de Noble frid
 Etant arrivee a Brisac Le Roy et
 sa Majeste se refermerent en un cabinet

1620.
2. Livre

avec Monsieur Le Duc De fondé
Le Duc De Angers, estoit une rencontre
De quatre Esprits qui avoient et si bien
Eloigné Les uns des autres, Rontes fois
Seroit quil fut Lors arrêté entreux
Dire adieu à toutes Les Brouilleries de
Lapuis et donner ordre dotes de
Entendement De ceux qui estoient en
querres contre Les moyens de renuier
D'avantage auz toutes Les mauvaises
intentions furent reduites à une force
obéissance et La Diligence et qu'on
Du Roy Les a rangés à un autre
L'art.

Mais auparavant que nous
entrions au marcé d'icy faisons
quelques considerations sur celui de
Malcontente, estoit un des plus grande
Soulèvements que L'on ait eu en
ce Royaume sans que L'on en ait aucune
cause ny sujet apparens, un seul de
tous ces grande Lignes pris en particulier
et se se plaindre du Roy et en être
bien empêché De Dire a qui il en vouloit
Il ny avoit que trois ans quil estoit

1620. Livre

Cour une Epée en aux couteaux Les uns
 foute Les autres, Les vils tous unis,
 pourroy faire fusion pour mettre tout un
 grand Royaume en Union et Confusion
 pour repaire Le desordre d'icy, Siel
 et Nidul prate, mais arroy die en
 que Laise Leu etou a charge de etouin
 La Du Repre qd falloir quils mifent en
 hazard leur vie, Leur grande biens,
 leur grande honneur et Dignité pour
 toutes quelque chetive fortune qui ne pouvoit
 Ealer celle qui Leu etou a fourée a celle
 quils cherchoient, et Nouveau Doue tredit
 Dangeux pour eux mesme aussy bien que
 pour Le Roy et ses pauvres Sujets, Dangeux
 Dize et sapable Desapre La majeste
 Royale pour Le grand nombre, La richesses
 et La Dignité Des Ligués et pour Les
 Grandes provinces, places frontieres, ports de
 mer, citadelles et fortresses quils tenoient
 et Gouvernoient Dans Le Royaume

Dont avés vu quels estoient Les
 Ligués et Jusqu'aux se pouvoit etendre leur
 Pouvoir Lors que La Reine mere se retira

1620.
2 Luree

De Blois, etais la voyer bien autrement.
forte et assistee, selon les apparences humaines,
qu'elle n'estoit en premiere et Nouvelle et
l'on elle a pour communiquer les armes avec
elles. De la passer des passages qu'elle n'estoit
par son des rivières. Etteintes, Loire pour
le bon desir pour entrer en Poitou en
Languedoc, Languemois et la Saintonge
pour porter les armes avec elles. Duquel
d'Espagnol qui professe et gouverne tout
les lieux jusqu'à Guyenne, se joudes
ou entres. Le sieur Du duc de Mayenne
a la faveur de la gironde et de Maye
tenir pour le comte d'Aubeterre, la
vaine pour elyion pour entrer en la
Touraine ou le duc d'Espagnol pour
la ville et fortifier de Loches et en
quasi toute la noblesse du pays
en Liguee avec les malintendeus, le duc
La Roche et la mayenne pour entrer au
Vandomois au maine au Perche et
en la Normandie, reparty d'une sainte
et sainte. Comme de plain pied quasi
Depuis les portes de Paris ou le napal.

1620.
2. Livre

L'ann. De Partisans jusqu'àux extremités
 de Beaur ou Lou Lepays en malice
 et trouble pour la occasion que vous avez
 du Ly Semer et que vous verrez incontinant
 fort de Beaur et venir a Bordeaux
 vous y verrez Le Duc De Mayenne et
 maître de La guerre dont il en gouvernera
 a fiste Du fredit du Duc Deperon Surmaire
 et Nuy en Lepays de Le Duc de
 De Mayenne tenant La ville et parlement
 de Bordeaux non obstant Les protestations
 deobissance au Roy par Le dit Parlement
 et Dominium La mes par Le fredit de
 Trompette et Orloge et embouchure de
 La Giroude, venir en acoustance et de
 en augumenter vous y voyez Le Duc et
 Deperon tout puissant et fort d'avis
 et de Plais en Linois en Poitou
 Le Duc de Rohan Le rend fort grand
 L'avis Jean d'Angely Bon et bon gouverneur
 et amiral du Poitou Le Duc de Rohan
 y a les terres dont il peut tirer vers
 que de guerre et armer de la France
 et Le Duc de La Trimoille et De La

ask 1020.

Bro. Live Free

Ensuite loutte La Maison de Matignon
Liguee ou suspente Deu araise Du Due
De Longueville Gouverneur De La province
qui tene La ville De Dieppe et ensuite La
Domination De Rouen entoutte La ditte
Province pour La faveur du hateau de fau
a fau aussy De La faction De Moien et
Cuyendee De La heime Dentre fau Dudit
premier et Douterou de Deuxieme et
Dreindem au Parlement qui tira Le
Gouverneur Dudit palais pour Lareu de
Le Lieutenant Civil son fils et une grande
quantite D'oblige et De Bourgeois
aucto Ligue, De plus araise Du Due
De Longueville et De toutte ville Ledu
Seigneur Due etou prismau en Lereu
et Normandie Dailleurs La ville De Metz et
Le Pays me fin a fau Du due Depermo
etou a La Devotion De malicouteu
De bauchon Le troupe Royaller qui etou
en campagne et favorisoit Lentre de
etranger venant De sieg pour en
Le due De Nemours armoit au genevois pour le fortifier

1620.

2. Livre D

A toute cette puissance avois encore esperance
 d'ouviroyr dire assurance. Jusques de ce
 de la religion pretendue reformee qui estoit au
 Contre et attendoient. La premiere occasion en
 regardant quels seroient les premiers efforts de
 cette Ligue par la estoit lors plus
 malintente que les autres, aussy estoient
 ils infirmes au bon usage de la Par-
 ty par les Deputes qu'ils envoyeroient de leur
 assemblee de Loudun, vers la reine mere
 a chun.

Cela estoit grandement de ce
 esperance de malintente de partager et
 bientôt le Royaume par les rivières de la
 Seine et Loire, au dela de laquelle, le
 Poitou, la Guyenne, le haut et bas
 Languedoc estoient tous farsis de
 desespoir de la dite religion.

Voila donc un Party grandement
 fort et puissant. Mais sa force produira
 sa foiblesse par chacun des Lignes n'ayant
 que les honneurs, se dignite, se grandeur et
 les interet en recommandation il n'en pourra
 aucun de grande exploit au long ains.

1620.

2. Livre

que la garnison du Roy faisoit bien porter
 les affaires celle de Malcontens au contraire
 suivroit en tout les Leurs, cette Journée
 du Lou de B en donna l'exemple de la
 prudence, par les jalouxies de L'honneur et
 du commandement se glisserent bientôt dans
 les esprits des Ducs de Vendôme et de Retz
 et du foute de Saint aigues disputant à
 qui auroit la pointe, le Duc de Retz, le
 duc de Vendôme le fombat avec 1500 hommes
 le Duc de Vendôme et toute sa suite
 furent jettés et le foute de Saint aigues
 affoibly de cette sorte demeura prisonnier
 après la déroute entière de sa compagnie
 de gens d'armes et de tout les autres chefs
 de l'armée et la victoire en cette Guerre
 providentielle en la Diligence et faire un
 effort qui arrêta les ennemis assaillant
 les Malcontens alloient s'entretenir en
 de fogue et avoient mal pourvu à la
 première résistance, Le Roy au contraire me
 le Marchon par il esloign et son aggrégation
 faisoit moyes tous ce qu'il pouvoit devant
 eux

1620.
2. Livre

Le Porteur de l'écu d'armes de France
à tout cela est pourquoy il falloir y ordonner
un capitaine qui eût l'honneur de la force
et la conséquence de la place, non pas un
secrétaire du grand prier, l'un des d'écrits
doit un bon homme mais mal propre à
commander une place de telle importance et à
faire le protocole de la tragédie laquelle il
pouvoit retarder de six ou sept semaines
quand il se fut couché sur le ventre sans coup
ferir, cependant les malheureux se fussent
fortifiés, se fussent mis en campagne et
neussent été joins sur le dard comme il le
furent.

Par le moyen le Roy ayant mis sous sa
main toute la Normandie haute et basse
avec le pays du Perche réduit tout le
Maine et le Duché d'Alençon et de
Vendôme et maintenant qu'il donne vers la
rivière de Loire comme il s'y est tenu
Promptement la revue m'est enveloppée et
si grandes affaires devenues bien empêchées
et au de grande combat en son Oprei.

1620.

2. Livre

Sçavoir si elle passeroit la Loire en le
 Cantonnement en Poitou, femme des broüilloux
 Luy Oubliant pour dire adieu a La Paix
 où elle demurerait de pied ferme a auger
 Comme L'aplaste s'en est d'avis qu'elle
 fût Luy remontrant qu'en L'état auquel
 elle estoit si La fortune Luy presentoit
 quelque bon vent elle se verrait aussitost
 assistée au double et eussent de la Religion
 prétendue reformée qui estoient entre Le
 Roy et elle se Declareroient assurément pour
 elle, si au contraire La fortune Luy
 courroit Le Dos elle en seroit quitte pour
 venir a La flemme Du Roy son fils
 quelle feroit son plein de bonne et
 affection en son endroit auquel eussent
 par conséquent elle obtiendrait facilement
 ce quelle voudrait et quant a Auger
 avec un L'avis absolu sur son Party
 Il seroit en sa puissance de traiter qu'on
 et feroient il Luy plairait de se ranger
 se partisans La ou si elle passoit la Rivière
 et entroit dans Le poitou elle ne seroit plus

522

1620

2. 2173

Les personnes de diversités de l'opinion entre plusieurs
grands de différentes affections, qui se
promettoient ou bon leur sembleroit, et
monitoire pour le Royaume et son
royaume sans qu'il y profitât, mais qu'il auroit
et feroient de voir partager l'etat du
Roi son fils et la honte d'y avoir donné
l'opinion en son avis et de la principale
instrument

Sur les opinions de ces personnes elle prit le
meilleur conseil qui fut d'attendre à auget
le Roi de France et la grace de Dieu
et Dieu lui en prit comme vous avez vu
Lorsque de Lamon que vous verrez et après
Cardinal de Richelieu, Dieu en prit de
façon et on voit comme il avoit été toujours
de son conseil. Depuis l'etat de Paris
1614. Il se peut faire que ce fut lui qui
 donna ce conseil, ce que l'écriture de son
Esprit me fait conjecturer, et puis il eut
lors un bon fond qu'il avoit été en
pratique pour relever les conseils qui se
pourroient être donnés à la dite d'ame ulcérée

1620.

2. Livre

en beaucoup de facons et qui avoit la principale
confiance audit sieur Leveque

Or la mesme faction expediee entre
aux autres de l'affoiblissement d'une autre plus
importante qui a depuis de grandes racines en
ce Royaume a fini de preparer sa ruine future
pour les annes suivantes.

Ondi en proverbe, qu'à quelque chose
Malheur en bon, ainsi il semble que Dieu
ait permis la Rebelliō susdite pour
armes manifestement Le Roy du Devoir d'icelle, joint
aux armes victorieuses de la justice pour mettre
fin à un Party qui sembleroit Dieu affermy
l'autorité & la fin de la monarchie, Je
ne puis écrire ces sans soupçons et sans avoir
pitié de tant de pauvres ames que de la
dite prétendue reformation en la religion de
Leurs pees se jettes dans une entree
de folation, Lele lovable en sa forme mais
non pas en la matiere, ne son innocente
Croyance non pas en la doctrine, en la
Simplicité non pas en son procedé, et ce
se doit en loy par ignorance ou avoir

1620.
2. Livre

Quel L'excuse avec le fait sans objet d'autre
 femme en excusable et quant en quant déplorable
 mais l'absence d'adversité et de la fidélité
 que l'on doit à son prince, partager son Etat et
 joindre de l'air avec luy pour le bien de ses Zéles
 en l'absence y nuisable et nuisante à la
 Loy de Dieu

Pour avoir vu exposer comme le
 Principal motif de la seigneurie générale de ce
 de la religion prétendue réformée à Londres
 avoir été pour se faire de ses Députés qui
 dorénavant résideront en son La quels auront
 pouvoir de négocier leurs affaires et avec
 lesquels on traiterait d'elles à fin d'envoyer à
 de se réunir si fréquente et souvent M. de
 Leprun, Le duc de Languedoc, Le marquis
 de L'indignité et Le duc de Châtillon, même
 de leur religion et d'ordonner l'autorité
 de faire dans son mois exécuter Les trois
 articles par eux proposés à Londres à
 savoir d'exempter l'apostrophe du lieu de l'outre-aiter
 qui étoit fait Catholique au Gouvernement
 de l'estoupe d'un de la dite religion

1620.

Livres 2

Deuoir au Parlement De Paris Deux
Conseillers Espece Religion et d'auoir une
Ordonnance De La Continuation Des Places
De Seurete.

Douces et un amy Pourment plus
ancien demandé que si dans six mois les
trois points ueroient auouglia Il leur fut
permis Les six mois Papiers De Sera pables
requi me leur fut auordé La Le Roy Bien
Eue de Augues leur donna tel parole et
interposer auquel la majeste leur auordat, et
en il que les honnours promises furent
excutés, Les deux remis Les Deux Cou.
Mens La Place De Seurete Continues
neantmoins quoiqu'ils eussent leurs Deputés
en fou depuis La rupture De la ditte
Assemblée De London par laquelle il
promouoit ager les melaisperes par Deu
Assemblée a La Rochelle pour promouir
si Lou agouté soy Detout cela aux
Lettres Du Duc De Montbazon Deuapere du
Duc De Angues Responsses a plusieurs
plaintes que Le Duc D'Angles et Montbazon

1620

2

Piver

Sur ses ptes Lettres De L'execution de
 Pretendues benedictes faite en Leus fateur en
 assemblée qui produira de fustes Effets

On du fombat du Lou d'ese il ne
 se parloit quide L'aditto assemblée indite au
 26 novembre, L'un d'iceux que estoit pour
 L'heur La Bride avec Malconten et Les
 inviter De l'epouse a eux ou L'arrouer
 a Leus party

Le Roy en Croi apres adverty mais il
 falloir employer L'heure aux affaires Les plus
 impies et maintenant que L'epar est ouvert
 L'olavord du Lou d'ese, Le Roy Lou armé
 La majeste veut employer se fover L'un
 pour donner de L'aterrus au dela de Loire
 a ceux qui se feroient L'un L'autre avec
 De faramement auquel L'écriture Les obligent
 que pour divertir L'edence d'une assemblée
 a La roche, faire ober ceux De Weam
 a L'arriv De son conseil pour la mainlevée
 Des biens des Celestastiques

Pour le voyage De Guyenne etant

1620.

2. Livre

Resolu, Sa Majesté Laissa La Reine
 La mere a Briques ou nous la avons
 Laissa et gagna Le devant ayant donne
 ordre a laditte Dame de se suivre a Poitiers
 comme elle fit, Le Roy etant party de
 Briques Le Dix Sept d'ours prout couché
 a Montreuil Bellay et Levinge se rendit
 a Poitiers ou Il ne demura qu'un jour pour
 se rendre a tous autres de la Reine et
 Requante Laquelle avoit mandé de
 Paris ou elle avoit sejournee d'urain le
 Leurs Dees mouvements donnans ordre aux
 Munitions dont Le Roy avoit besoin
 et portons faisant mesmeur grés Dieu
 pour la majesté prout toutes les Eglises

Le Demy avint La Dite Dame Reine
 Requante se rendit a Poitiers ou Le Roy
 etant retourné Le treutisme sa majesté lui
 donna d'ours Le plaisir de voir son
 infanterie en bataille

Le 15 Septembre La Reine mere
 y arriva au fr et La Reine alla a une

1620
2. Livre

Le Roy au devant d'elle puis Le Duc de
Mayenne y arriva peu de jours après et le
neuvième septembre la majesté prit congé de
Reims, a fini de l'apaiser outre et aller en
Orléans, La Reine mère prit Lechevin
de Fontainebleau La Reine s'enquante celui
de Paris.

Le Roy alla coucher a Lusignan
Lui papauni a Saint Jean d'Angely Le
habitant d'icelle ville proutenu devant la
Majesté la Supplieure Dame de Montreuil en leur
ville Le Lieutenant du Duc de Rohan
surquoy la dite Majesté y laissa un camp
attendant quelle y ait pourvu.

Le Duc de Perche vint a Rouen la
Majesté a chineil et les Viergeins La
dite Majesté arriva a Blaye ou dura
Le Séjour d'un jour. Le Cardinal de Bourdeaux,
Le Duc de Mayenne, et Le marquis de
Noquelaure Le duc de Rohan et Le
Dix huitième d'icelle barque a Blaye
et arriva Le même jour a Bordeaux
au grand Contentement du Parlement, Dupuy, et

1620
2. Luce

et Detour Lagueu De Bien

Duram soudejoins a Bordeaux Monsieur
 Le Duc de Gousac foute de saint Paul le vin
 Meure ayons en la compagnie Le Sieur
 De l'ilemou Gouverneur Des Chateaux de
 Gousac et de Lamont pour ledit Sieur Duc
 et pour le Comte de Lamoignon dudit et
 ar l'ilemou Devenir si Librement a la faire d'un
 Parlement quel avoit offense en des excès
 et insolence par les Commises a Lendroi
 D'un huisier qui Luy avoit porte de
 deffenses Dudit Parlement de Lamoignon
 aux fortifications quel faisoit a Gousac et
 auquel huisier il avoit fait porter la honte
 aux dites fortifications et de plus avoit en
 le Grain d'avoir fait de grandes exactions
 sur la marchandise, comme des incendies
 et autres crimes capitales, et qu'on avoit
 affronts faits audit Parlement etoient de
 Oravades faites au Roy par ledit Parlement
 seu étant plains et Luy avoit fait entendre
 a la majesté que Le fit arreter au fort et
 la chambre par un décret et conduit

1620. 6^e
2. Livre

Parler Soldats d'espergarder en leur
conscience du Palais pour luy estre fait
à parfaire son proceda en laquelle Justice le
Roy Jugera combien il importoit au Roy
service de telles autorites de luy du
Parlement par l'attribution de ceux qui en
avoient en la main en la main, voulent
luy donner ce contentement en recompense
de la fidelite quil luy avoit gardée
durant le mouvement de ceux parmy le
armes de mortoutens et de fait non obstant
les prieres et intercessions des Dux de fousse
et de mayenne ayant esté emprisonné le
10 Septembre La tete luy fut abattue le
22. devant le Palais au grand soulagement
des Marchands de quelle on disoit quil
avoit exigé plus de deux mille Escus quil
avoit dans son hâteau de fousse

Je ferois icy une petite digression
pour louer la prudence du Roy d'atort
Ainsy cette Justice a ce Parlement et au
Public mais plutôt a l'oyement aux la

1620

L. Luce

Majesté veuſt ſepronver ſoubien il importe
 au Roy, De France De ſouſlever les Parlemens,
 en leur autorité et leur donner du pouvoir
 dans ſon Royaume, quoique pluſieurs qui de
 confeſſion ſoient davis quil ſe mene a la
 baguette ſeint etre pour ſe delivrer ences
 memes deſcontenteurs qui pluchent leurs
 affaires, qui eſte qui a ſombatta pour
 l'autorité Royale d'aux ces mouvemens
 ſuivz. Les Parlemens officiis de Juſtice et
 autres, entre ſeulement de qui ſeront eſceus
 maintenant la ville de Roien ſi la fidelité
 du Parlement neſoit courageusement couru
 les factions, qui ſeront devenus toute cette
 grande Province, ſi les officiis de ſa ſecondaire
 le ſouage de Roien ne ſe ſurent oppoſés
 au chateau pour le reduire en l'ouue la
 province enbuite, mais plutot pour eſpartir
 de malice en l'obſeance du Roy
 qu'ent et de la Bretagne, de la
 Guyenne et de toutes les provinces au dela de
 la riviere de Loire, juſqu'aux montaignes

1620.
2. Livre

a Laines, si Le Parlement De Drenne,
De Bourdeaux, et De toulouze neussent retenu Les
peuples en Lobeissance sans L'assistance De quels
L'ingratitude nous a Mouvement quelconques, que
de L'autorité Des Parlements en quoy rabattue
et raballée, que Le Drenne cause qui Les enaiguent
et veulent sans apprehension, Lecheu en eant trouble
sans doute Les simples surpris de ces
Magistrats et De la Senouira qu'on Denon
aruant des Repettes, Il n'y aura personne
qui ait Le pouvoir sans Les principales villes
De L'autorité Royale et Luy
departis sa fidelité, Rejetta Donc Sire sous
La parole De L'integrité De ces grandes
Compagnies et de L'union de tous les
sont revues, foveries entiere Les autorité pour
L'affermissement De la doctrine

Le Roy étant a Bourdeaux faisant
faire cette bonne Justice, D'un côté voulut
aupres auoir plus La parole qui avoit esté
Donnée a La semblée De Londres, touchant
L'estoupe et en donna Le gouvernement au Sieur
De Blainville Gentilhomme De cette religion,

1620.

2. Livre

Le Donna recouperse d'ailleurs au sein de ce
de fouterailles, Orif Lapresse de la Majesté
Donna se exerce et de grande amoureuse
des provinces, Laquelle alloient et de de
Plus desolee du monde sans ce voyage.

Abu ceston plus en l'esprit de la
Majesté touchant la Paix de ce pays la
Union laffaire des Eclerartiques de Beau
Don Jay rapporte y demeur en la
decevoir précédente La reunion de la nation
et de la principauté de Beau a la
Couronne de France se ucton pour une
chose faite a l'arolee et contre laquelle
on ne observe quelques pratiques ou
giteren participation qui payen porte le
Roy et son conseil par cela a été fait a
La requintion de ce tate generale de France
a prembler a Paris article six de deux cahiers
en quoy quil y en de la repugnance des
etats de Beau a cette reunion, neantmoins
parcequ'elle étoit utile pour l'acrois et
union de plusieurs pays a la couronne de
France cette reunion a été faite par la

1620. (F)
2. Livre

Grandeur du Roy et pour parquer la charge
que donnoit la separation des Dits Pays au Roy
qui en estoit seigneur, unon, que leurs menes qui
s'y estoient opposez, ont suivie et executée et de
consequence approuvée enqye depuis La dite
Reunion Les protestans de France ont agy
conjointement avec ceux de Navarre et de Béarn
et fondez avec ceux de la, ne faisant plus qu'une
seule Eglise et un seul gouvernement. Et les uns
en ont ila donné la preuve entre les Synodes
et assemblées qu'ils ont faites depuis auxquelles
ont toujours esté appellez Les ministres de la
Noblesse et Letiez ordre de Béarn et de
saiche memoire, Les assemblées de Loudun en la
quelle estoient Les Deputés des Dits pays de
la Noblesse qui n'y avoient plus qu'un interest
entendu en la requintion que fut La dite
assemblée au Roy pour le premier des ses
arbitres de resoudre Le dit et arrest des
Membres des Dits Des Celiers antiques de
Béarn.

Sur donc que suivant Les Dites reunions
il n'y a rien de plus qu'un peuple en regne
l'ouche Le spirituel et que l'interest au

1620. 6
2. Livre

anteyorel Des uns et Des autres Les loutgens
en fomme, Pourquoy Les protestans De Beaus
ne seront pas soumis aux memes Loix auxquelles
Les protestans De France se sont volontairement
a fuytis et pourquoy es villes De fance La
Les Ecclesiastiques n'auront pas La meme Libre
De Leurs Religions et La jouissance De leurs
Vieux fomme pas La on aux villes Detenues
pour Leurs ex

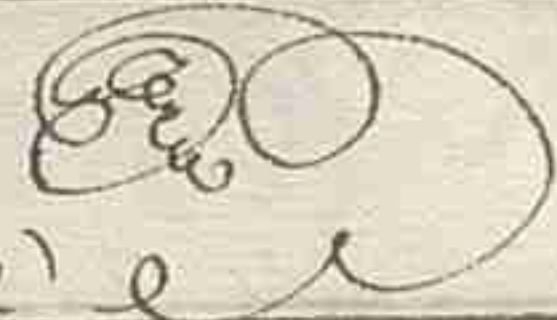
Cette affaire estant Dejustice Le Roy
en Resolu D'y mettre ses et fomme Sacer
Magiste' eton elusou pratement Deuse
Cousillers Du conseil De Lau Deputes Du
Du conseil pour la Diversite' Dalles en personne
faire veriffier A Register son edit Dudit
Remplacemens et Demainlees Des Bouts vers
Ecclesiastiques Suy representent des Difficultes
pour exposer Deuy avoir obli a Savoir
Des empeschemens Des Temples antiques introduits
en La ville De Lau par Le Baron De Beaul
et Leurs La fvidence Dudit de La force
Leur Gouvernement qui quoy que tous puisant
en fapays La avoir refuse De fetrover
au Parlement pour les exister De son

16^{to}.
L. L. L.

autorité a la verification laquelle ils
avoient mentalement faite mais n'osant la
signer pour peril de leurs vies et autres alibz
forins trop foibles pour arreter le voyage en
le forage d'un Roy qui venoit de force en
contre de plus grandes grâces et Difficultés

C'est la majesté pourquoy cette
Deputation pour exposer faisoit en Oratoire
partie de Bordeaux Le 10^{bre} alla souler
a l'arsenal de la a Roquette et Le 13
Alors a Grande assemblée dudit
conseil d'uy apportat l'avis qui ensuit

Par le conseil Leschambres assemblées
sur un Edit de la majesté sur la maniere
en faveur des Eclésiastiques du premier voyage
de la date a Paris du mois de Septembre
estil fixé en dix sept autres Edit du
Remplacement de l'ancien mois et a, avec
du conseil prise de la majesté avec la
Commission y attachée du douze février
estil fixé en dix huit Lettres de fusion
du 25 Juillet et autres Lettres de fusion
du 18^{bre} et il est en un acte
arrêté que suivant Les Lettres de fusion

1620. 
P. Duce
Les arrendemens de la ville de Budu mois de
Septembre mil six cent dix sept et d'ailleurs de la ville
de Budu mois de arrendement privé de la
Majesté avec la permission du duc de Savoie et
ordres des commissaires de la ville de la ville de
Registra pour être le contenu en pleine exécution
gardé et observé selon leur forme et teneur
fait a Pau le 8 8bre 1620.

Cet arren fut aporte' Lou arrete fr
Majeste' a demy cheuing et au meime lieu de
Grand e deon sein de la force Luy representa
pluniers difficultes pour aeeque L'ondison de
L'incouvois de parer outre a Maie nou bft au de
L'ille majeste' Gagne Lays et Le 14 e
arriva a e Arree loigne de S. Luee
De Lau Bon La principaie Luy inuena au deuant
audie sein d'arree pour grandir de la majeste' et
L'ordre de la ceremonie de son entree a laquelle
on a dit quelle avoit repoudie quelle entree
quil entree dans son Souverain et
Deum et il y avoit une Eglise pour y aller
de fende e Maie que il n'y avoit point

1620.
Livre

Il ne vouloit ny ceremonie d'entrée, ny en
Poile, pour lequel Luy Seron malheureux
honneur Des honneurs en un lieu ou Il ne
n'avoit jamais esté avant qu'avant rendu
graces a Dieu Duquel Il tenoit l'heritage

Le Roy entra a Pau le 15. sans
aucun appareil en partie Les arrivans
venirent pour a Navarre & Bistans de
la grande Vieille de Pau, la Majesté
en son Levein de l'aller aye de 80 ans
pour soulager la Vieillesse, Il avoit si
sagement gouverné cette ville forte et
importante et si fidellement que l'adite
Majesté y trouva les gros canons monter sur
toires, quarante que soulèverent que moyennant
et quantité de balles, poudre d'armes, munitions
de bouche avec le tresor de l'adite ville
d'argent & de maisons de Navarre et
d'Albret qui y avoit esté soigneusement gardé
par de son Levein de l'aller en la Place duquel
fut mis le Levein de Royennes Le lendemain 18.
qui estoit la commemoration de Saint Luc

1620

2. Livre

L'angeliste sa majesté fut célébrée audit lieu
 en la mesme Le mesme qui receut son
 obseques ny avoir été célébrée Depuis so audit
 C Jour Jour Jour Par En mil Cinq cent soixante
 Dix Jour de l'année au La dernière mesme
 y avoir été élevée etant arrivée Le
 Effaitte Duchesse de Berry que Le Roy
 Charles neuf avoit envoyé contre Le Roy
 Effaitte et sa mère lequel fut élevé audit
 Lays, par le Comte de Montgommery Lieutenant
 general (De la dite Dame) Henrie de Navarre
 audit Lays de Bearn

Cela fait Le Roy retourna a Pau
 ou sa majesté arresta requi Cion necessaire
 pour l'establissement a faire De l'ecclésiastique
 Et le Gouvernement De l'estat en France
 Par Leveque et a ben Jour Le
 Predecesseurs arrivés en entrées franches
 et voix Deliberative au conseil y furent
 Establis et verifiés audit Conseil
 Plusieurs articles concernant Le service Libre
 De la Religion catholique, La jouissance

1620

Livre

Des Annales Ecclesiastiques et Sacramentaires
De leurs Droits et prerogatives Suius
Lorum qui Cuius

Dix neuf Octobre 1620
Par le conseil Les Chambres assemblée
fut Deliberé sur le cahier porté au conseil de
La Parle de Samajeste par Le Sain de
Laditte au d'icez fournie de son conseil
Etat & privé et secretaire de Le
Commandeurs Dudit et d'ordres au, & Leu
Dudit Jean de Samajeste ensemble sur
La Requete des evesques et abbes Du
Sain pays pour avoir L'entree et voir
Deliberative au Sain conseil avec
L'annee prerogatives que Leurs predecesseurs
avec son appointement au pied d'icelle, a
esté arrete que L'artictel Dudit Cahier
au nombre de 17. revu de La majeste
faite a Leu et ensemble L'appointement
De Laditte requete seront Les publier
et enregistrer sans prejudice neantmoins de
faire tres humbles remontrances a Laditte
majeste sur Le contenu de S. 6. 7. et 16

1660.

2 Livre

articles qui sont d'une même nature & de la
 nature, 17 en 37 en la suite contenu en l'acte
 Requête pour la Diffinition qui s'y trouvent

Anteior lieu la majesté Henri Le
 Catholique en possession de la grande
 Eglise de Paris la dite majesté amirant au
 service qui se fit

En l'ordonnance de la base navarre en
 l'aprimante de Deau furent renu par
 l'Or à la Couronne de France. Les Ducs
 Coufils de Pau et de l'ain. D'Arly unice
 Reduits à un Parlement composé de
 Croisprindents et vingt deux conseillers
 Cinqquante des capitaines de la
 Gendarmerie Duda Lays appelle l'arsant
 furent supprimés

Sous l'ordonnance du Croisprindement
 Concernant l'adite Reunion à la Couronne
 De l'ain Aubery l'Or de l'Etat fut commis
 Lequel ayant fait l'égistrer l'acte
 Commission au conseil de Pau le
 vingt octobre 67 fut donné l'arrêté
 l'ain

1620.
2. Livre

Leving octobres 1620. Les Leconsil Les
chambres assemblée furent vices Les Lettres
Patentes de la majesté Du dix neuf Du mesme
mois signées de la majesté, contresignées
par Loueue avec Le Scel de sice vire
portantes La Réunion De La couronne
De Navarre en pays souverain de Bearn
au dore et doursau a La couronne de France
Dune Par, union Des officiers de La
Justice et chancellerie De Saint Palay
au conseil ordinaire De La sainte,
attributions Du Pays De Soule audit Parlement
De La sainte, Cretus, De deux officiers
de fourrière De faveus Deux procureurs
Generaux de part, Dautre acte arrêté que
Lesdites Lettres patentes seront lices publiées
enregistrées pour estre Le Contenu en Lettres
exécute Gardé et observé selon La forme
et Tenue et observances que sont Le bon
Plaisir De la majesté suivant Lequel
Conclusions Des gens Du Roy Les avocats
et procureurs généraux de La Cour de Navarre

1620.

2

Livre

ferons La fonction De l'un chargé de
la chambre civile et criminelle de ce

Quand a l'extinction de l'un
et capitaine de la garnison de Meaux
qui pourroit lever gens de Guerre sans
Commission du Roy ou de l'un qui en
fut donné au dit Conseil de Paris

Leving octobre 1620. par le
Conseil La chambre a délibéré sur
les lettres patentes signées de la
majesté et contre signées par Delomenie
en date du 19 Supérieur mois de juillet
De l'année portant suppression des
charges de capitaine des Serrans du
Pays de Paris acte arrêté que les dites
lettres patentes seront lues publiées et
registrées et l'enregistrement en sera
observé selon leur forme et contenu
Signé Cazenave

Quint Samajistis en Personne fit
en 5. Jours ce que l'armée ne faisoit
J'ai en un an un peu plus fait en
vingt ans conduit par des Lieutenants

1620.

2. Livre

Quenau, Hritablin La religion catholique
 en tout le Beau ou il abat Landace
 des factieux, ordonna qu'il ne seroit plus
 Livre de guerre de guerre finon sous de
 commissions etablis de fortes garnison
 dans Navarrie, orthes, Landeterre, et
 oleron, et deuit tout espaye a la couronne de
 France et deuit victorieux a Paris

Or Le Sieur Aubry ayant executé
 la commission en Beau sur le fait de
 la reunion dudit fief transporté en
 la Baie Navarre pour le faire leur
 semblable Il y eut arres de la chancellerie
 Des^s. Galay ou les opinions de Monsieur
 Lartier, Les uns estoient davis de la reunion
 Entiere en adre des Pays et des Justices
 et Les autres furent davis des Pays
 Seulement et non pas des Justices, pour
 ce motif a savoir que Les Navarrois
 seroient grevés d'elles plaides a l'au
 Cloque de leurs Pays et de leurs maillons
 que Les Navarrois n'entendoient et ne parloient